

LANGUES ET LINGUISTIQUE, N° 7, 1981: 1-19

LA NOTION DE THÈME EN FRANÇAIS ET EN LATIN

Analyse typologique d'un slogan

Jacques Maurais

Résumé: La structure dichotomique thème—rhème du français et du latin, plus fréquente dans la langue parlée que dans la langue écrite, connaît des parallèles dans des langues non génétiquement apparentées. Le thème se caractérise morphologiquement par l'emploi d'une forme non marquée. Dans les langues indo-européennes anciennes, c'est le nominatif qui, sémantiquement, sert de forme non marquée, mais il présente une curieuse anomalie puisqu'il comporte une marque morphologique; cette marque devait être à l'origine une particule servant à la thématization. En français et en latin, le thème comporte normalement un rappel anaphorique dans le rhème.

Jacques Maurais, M.A. (Laval), M. Phil. (Cantab.),
étudiant au doctorat, linguiste
au Conseil de la langue française.

Langues et linguistique, n° 7, 1981

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lli.ulaval.ca

***Langues et linguistique*, n° 7, 1981**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

LA NOTION DE THÈME EN FRANÇAIS ET EN LATIN*

Analyse typologique d'un slogan

Jacques Maurais

Au cours de la campagne référendaire de 1980, le slogan "Le Canada, j'y suis, j'y reste" a fait l'objet de discussions linguistiques auxquelles les journaux ont fait écho. Certains l'ont trouvé incorrect, soutenant qu'il aurait fallu dire: "Au Canada, j'y suis, j'y reste". Évidemment, ces personnes avaient tort, ce genre de structure étant bien attesté en français, mais, outre le fait que leur critique donne à réfléchir sur l'insécurité linguistique d'une certaine couche de la population, elle offre l'occasion d'une intéressante étude de typologie linguistique. En effet, la correction proposée contient deux fois la marque de locatif, ce qui nous amènera à nous pencher sur la notion de marque dans l'économie linguistique. La structure du slogan permet aussi d'aborder un deuxième concept, celui de thème, très à la mode dans les recherches typologiques de ces dernières années.

1. LA MARQUE

Rappelons que les fonctionnalistes distinguent *terme marqué* et *terme non marqué*: le terme marqué présente l'ensemble des caractéristiques du terme non marqué plus une (c'est ainsi que le phonème /d/ présente l'ensemble des caractéristiques du phonème /t/ plus une, le voisement). Dans le domaine

* Je tiens à remercier monsieur Jean-Claude Corbeil, professeur à l'Institut Bourguiba (Tunis), pour avoir attiré mon attention sur ce qui est devenu le sujet de cet article. Je remercie aussi le professeur Albert Maniet, qui a bien voulu me faire part de ses commentaires sur une première version.

des unités significatives, Sánchez Ruipérez (1954: 17-18) et Maniet (1980: 189) attribuent une double valeur au terme non marqué: une valeur d'opposition (appelée valeur négative par Sánchez Ruipérez) et une valeur neutre. En vertu de sa valeur d'opposition, le terme non marqué exprime la négation ou l'absence de la notion, de la catégorie grammaticale ou de la fonction exprimée par le terme marqué; en vertu de sa valeur neutre, le terme non marqué est indifférent à la notion (ou catégorie grammaticale ou fonction) exprimée par le terme marqué et peut être employé à la place de ce dernier. Parallèlement, dans le domaine phonologique, le terme non marqué, par exemple /t/ en tant qu'opposé à /d/, peut jouer un rôle distinctif (cf. *Bundesrat* - *buntes*), mais aussi remplacer le /d/ (c'est le cas en finale de mot, par exemple dans *Pfund* [pfunt]).

Il arrive qu'une partie de l'énoncé soit privée de ses liens syntaxiques; dans ce cas, je parlerai d'*extraposition*¹. Lorsque ce phénomène se produit, les langues tendent à donner au terme extraposé une forme non marquée du point de vue morphologique; autrement dit, il y a une tendance à éviter l'*hypercaractérisation*². Dans l'exemple

(1) *Au Canada, j'y suis, j'y reste³

la marque de locatif apparaît deux fois, ce qui n'est pas conforme à ce principe de l'économie linguistique⁴. Normalement, le terme extraposé devrait apparaître sous sa forme non marquée: c'est-à-dire sans préposition en français et au nominatif pour les langues à déclinaison⁵.

(2) angl. (*In) Canada, here I am,
here I stay

(3) all. (*In) Kanada, hier bin ich,
hier bleib' ich

- (4) ital. (Il) Canada, vi sono, vi rimango (*Nel)
- (5) lat. Themistocles, Neocli filius, Atheniensis — huius uitia ineuntis adulescentiae magnis sunt emendata uirtutibus (Cornelius Nepos, *Vita Them.* 1,1) "Thémistocle, fils de Néoclès, d'Athènes. Les vices du début de sa jeunesse ont été corrigés par de grandes vertus." (Je considère avec Gonda 1956a: 296, n. 39 que la première partie de cet énoncé constitue un thème, mais on pourrait aussi y voir une phrase nominale.)
- (6) ὁ ἐλέφας, οἱ μὲν αὐτοῦ προκύπτειν χαυλίσδοντιάς φασιν, οἱ δὲ κέρατα (Elien, *De natura animalium* IV, 31) "l'éléphant, les uns disent que ses dents saillantes penchent vers l'avant, d'autres que ce sont ses cornes."

Un mot peut être privé de ses liens syntaxiques sans qu'il soit nécessairement placé en début d'énoncé. La situation est particulièrement claire dans les langues flexionnelles, où, fréquemment, lorsqu'il y a rupture du lien syntaxique, un mot perd sa marque — et se retrouve ainsi au nominatif:

- (7) lat. Gabinio ... cognomen Cauchius usurpare concessit (Suét., *Div. Claud.* 24,7) "il permit à Gabinius de prendre le nom de Cauchius"
- (8) καλλίστους ἵππους ἕδον ἢ δὲ μεγίστους — λευκότεροι χιόνος (Il. 10, 436-7) "les plus beaux chevaux que j'aie jamais vus, et les plus grands — plus blancs que la neige"

La dernière partie de cet exemple, que l'on peut interpréter comme une apposition exclamative (Gonda 1956a: 290) ou même comme une phrase nominale, présente une rupture syntaxique par rapport à ce qui précède et apparaît au nominatif.

- (9) skt Tām tarkayāmāsa bhaimīti (Mahābh. 3,68,9) "elle devina que c'était la fille de Bhīma, litt. elle devina: la fille de Bhīma"

- (10) lat. Et imposuit Simoni nomen
Petrus (Vulgate, Marc 3,16) "et
il donna à Simon le nom de Pierre"
- (11) got. Gasatida Seimona namo *Paitrus*
"il donna à Simon le nom de Pierre"
- Cr. ἐπέθηκεν τῷ Σίμωνι ὄνομα Πέτρον.

Mais, dans ce verset, la version grecque de la Bible, contrairement à la Vulgate et à la traduction gotique d'Ulfila, utilise l'apposition, qui se manifeste syntaxiquement par le procédé de l'accord. Il y a pourtant des exemples où le grec présente le nominatif dans les mêmes conditions que le latin et le gotique:

- (12) ἰατρός ὄνομα ἔχουσα "ayant le nom
de médecin" (Eur., *Thoad.* 1233)

L'emploi de la forme non marquée juxtaposée à la forme marquée se retrouve dans un autre cas bien connu, le *nominativus pro vocativo*:

- (13) φίλος ᾧ Μενέλαε (Il. 4,189) "cher
Ménélas"
- (14) ᾧ τλήμων ἄνερ (Eur. *Andr.* 348) "O
malheureux homme"
- (15) v. sl. Gospodī (voc.), Bogŭ (nom.)
moi "Seigneur, mon Dieu", cp.
Κύριε ὁ θεός μου.

2. LE THÈME ET SES CARACTÉRISTIQUES

Le slogan déjà cité et l'exemple 5 amènent tout naturellement à parler de la notion de thème; un des premiers à traiter de ce sujet a été Vilém Mathesius, le fondateur du Cercle linguistique de Prague. Cette notion est très importante dans les recherches actuelles sur les universaux linguistiques.

Le thème (ou topique), c'est ce dont on dit quelque chose, ou ce que l'on sait déjà, ou

encore ce qui est connu du locuteur et de l'auditeur. Par opposition, le rhème est ce qui est dit de la personne ou de la chose, c'est la nouvelle information que l'on fournit à l'auditeur au sujet du thème. Plutôt que de rhème, certains linguistes parlent de propos (Wartburg et Zumthor 1947: 15) ou de commentaire (Dubois et al. 1973: 95).

En français et en latin, le thème correspond souvent au sujet:

- (16) Céline / s'est fait opérer des yeux
sujet
thème
- (17) lat. Ceasar/cognito consilium eorum
ad flumen Tamesim ... exercitum duxit
(César, B.G. V,18) "César, mis au cou-
rant de leur plan, conduisit son armée
vers la Tamise";

mais ce n'est pas toujours le cas:

- (18) Cés vieux, ça n'a qu'une goutte de
sang dans les veines (A. Daudet,
cité par Cressot 1969: 216)
- (19) Pierre, il est venu hier
- (20) lat. Pater tuus, is erat frater
patruelis meus (Plaute, *Poen.* 1069)
"ton père, il était mon cousin"

Dans certaines langues, cette construction, où le thème ne correspond pas du tout au sujet tel que nous le comprenons, est la plus fréquente (les exemples suivants, tirés de Li et Thompson 1976: 459ss., ne sont pas traduits en français pour éviter les distorsions causées par la traduction d'une traduction):

- (21) japonais
Sakana wa tai ga oisii
fish top.red snapper subj.delicious
"Fish (topic), red snapper is delicious"

(22) coréen

Pihengki - nin 747 - ka khì - ta
airplane - top. - subj. big - stative
"Airplanes (topic), the 747 is big."

(23) mandarin

Nēike shù yèzi dà
that tree leaves big
"That tree (topic), the leaves are big."

(24) lahu

hə ̄ na - qhō yî ve yō
elephant top. nose long prt. declar.
"Elephants (topic), noses are long."

(25) lahu

hə chi tē pē? ̄ dā? jā
field this one classifier rice very good
"This field (topic), the rice is very good."

(26) lahu

hə ̄ na-qhō yî ve yō
elephant topic nose long prt. declarative
marker marker
"Elephants (topic), noses are long."

(27) mandarin

Nei-chang huǒ xìngkuì xiǎofang-duì lái
that-classifier fire fortunate fire-brigade come
de kuài
adv. particle quick
"That fire (topic), fortunately the fire-
brigade came quickly."

(28) mandarin

Nei-xie shùmu shù-shēn dà
those tree tree-trunk big
"Those trees (topic), the trunks are big."

(29) indonésien

Anak itu, ibu - nja membeli sepatu
Child that, mother-poss.suffix "buy" "shoe"
"That child, his mother bought shoes."

Chose curieuse, ce dernier exemple recouvre
à peu près une structure du français populaire:

(30) Ma frangine, sa tire elle est
grisolle "la voiture de ma soeur
est chère" (Boudard et Etienne
1974: 20).

Boudard et Etienne (1974: 21) disent de cette
structure qu'elle est une "autre façon courante de
former le complément de nom avec un adjectif superflu

qui joue un rôle analogue à celui que joue en anglais [...] l'& du génétif saxon: le chien de ma soeur, my sister's dog, ma frangine son clébard." Mais je préfère y voir un autre exemple de la structure dichotomique thème—rhème. C'est aussi de cette façon que j'explique le *nominativus pendens* du latin (cf. aussi exemples 5 et 20):

- (31) lat. Tu, si te di amant, agere tuam rem occasio 'st (Plaute, *Poen.* 659) "toi, si les dieux te sont propices, voici une occasion pour faire tes affaires"

Le grec et le vieil-irlandais, entre autres langues indo-européennes, connaissent aussi cette construction⁶:

- (32) Κοῦροι δ', οἳ κατὰ δῆμον ἀριστεύουσι μεθ' ἡμᾶς, οἳ οἱ ἔποντο (Od. 4,652) "et les jeunes gens qui sont les premiers dans le peuple, parmi nous, ils l'ont suivi"
- (33) Καὶ πῦρ ἀναίθων — χιόνος οὐδέν μοι μέλει (Eur. *Cycl.* 331) "et allumant du feu, — de la neige point ne me soucie"
- (34) Ἄλλ' ὅτε δὴ Τρώεσσιν ἐν ἀγρομένοισιν ἔμιχθεν, στάντων μὲν Μενέλαος ὑπεύραχεν εὐρέας ὤμους, ἄμφω δ' ἔζομένω γεραρῶτερος ἦεν Ὀδυσσεύς (Il. 3,209-211)
"quand ils furent au milieu des Troyens assemblés, debout, Ménélas dépassait (Ulysse) de ses larges épaules; mais, assis tous les deux, Ulysse était plus imposant"

Dans ce dernier exemple, le nominatif duel ἄμφω ἐζομένω du vers 211 contraste avec le génitif absolu στάντων du vers précédent.

- (35) v. irl. comthinól (nom. sg.) inna noib— as·berr tempul doib hóre atreba Críst indib (Wb.21C7, cité par Thurneysen 1970:155)
"la congrégation des saints, ils sont appelés un temple puisque le Christ habite en eux"

La structure des phrases françaises (18), (19) et (30) relève du registre familier, même vulgaire si l'on tient compte du vocabulaire; elle est stylistiquement marquée dans la langue littéraire. Palmer (1954: 80) remarque que le *nominativus pendens* du latin est une caractéristique de la langue parlée; il n'est donc pas étonnant d'en trouver plusieurs exemples dans le théâtre de Plaute.

Des exemples qui précèdent, nous pouvons dégager cinq caractéristiques du thème ⁷:

a) Le thème occupe le plus souvent la première place de l'énoncé (Coyaud 1979: 113): "it is worth noting that the surface coding of the topic in all the languages we have examined always involve the sentence-initial position" (Li et Thompson 1976: 465). Mais Hagège (1978: 17) donne des exemples où, selon lui, le thème figure en position finale:

- (36) ça se met à la crèche, les enfants
- (37) il m'a dit que j'avais raison, Jean
- (38) on doit la soigner, une auto neuve

Li et Thompson (1976: 465) expliquent ainsi la position initiale du thème: "The reason that the topic but not the subject must be in sentence-initial position may be understood in terms of discourse strategies. Since speech involves serialization of the information to be communicated, it makes sense that the topic, which represents the discourse theme, should be introduced first. The subject, being a more sentence-oriented notion, need not receive any priority in the serialization process."

b) Le thème est toujours non marqué du point de vue de la déclinaison: c'est pourquoi en latin on le trouve au nominatif et c'est aussi pourquoi l'exemple (1) sera jugé agrammatical par la plupart des locuteurs.

- (39) lat. Plerique homines, quos nil refert pudet, ubi pudendum est, ibi eos deserit pudor quom usust, ut pudeat (Plaute, *Epid.* 166^{a, D}-167)
"la plupart des hommes, qui se font des scrupules quand il n'en faut pas, le scrupule les quitte là où il faudrait en avoir, où c'est l'usage d'en avoir."

Les exemples latins où un nominatif extra-posé est suivi d'un relatif ne sont malheureusement pas toujours aussi clairs parce que, si le relatif est lui aussi au nominatif, on explique habituellement le nominatif du nom qui le précède par un phénomène d'attraction inverse. Dans l'exemple suivant

- (40) uiginti minae (minas), quae nusquam nunc sunt gentium, inueniam tamen (Plaute, *Pseud.* 404) "les vingt mines, qui jusqu'à présent n'existent nulle part au monde, je les trouverai pourtant"

les éditions Budé et Loeb suivent les manuscrits qui donnent *minas* alors que Havers (1926: 229) préfère la leçon *minae*, dont il fait un *nominativus pendens*. Mais cette opinion n'est pas inattaquable, car certains verront alors en *minae* un cas d'*attractio inversa*. Il n'en demeure pas moins que les nominatifs traditionnellement expliqués par l'attraction du pronom relatif qui les suit peuvent tout aussi bien être considérés comme des thèmes.

Dans les langues ergatives, c'est le cas absolu qui est non marqué, sémantiquement et morphologiquement. En dyirbal, langue australienne à structure ergative, dans une phrase à deux actants, l'agent est à l'ergatif et le patient au cas absolu; mais si l'on veut poser l'agent comme thème (cette situation se présente surtout lorsque l'on veut coordonner plusieurs énoncés, dont l'un au moins comprend un verbe intransitif), il perd sa marque d'ergatif, le patient

prend une marque d'ergatif ou de datif et le verbe reçoit deux suffixes, l'un intransitif, l'autre "antipassif" (cf. Dixon 1972: 125ss. et Hagège 1978: 11-12):

(41)
balan dyugumbil bangul yaŋaŋu balgan
morphème "femme" morphème "homme" "a
de classe Abs. de classe Erg. frappé"
nominale nominale
Abs. Erg.
"L'homme a frappé la femme"

(42)
bayi yaŋa baŋgun dyugumbiru balgal - ŋa - ŋu
Abs. "homme" Erg. "femme" suff. suff.
Abs. Erg.
"L'homme a frappé la femme"

c) Le thème peut être indiqué par des procédés lexicaux (*quant à* en français, *as for* en anglais, la particule *wa* en japonais):

(43) Quant à lui, il s'en remet lentement

(44) As for education, John prefers
Bertrand Russell's ideas (Li et
Thompson 1976: 459)

Pour le japonais, cf. exemple (21).

C'est cette caractéristique du thème qui permet le mieux d'expliquer l'anomalie du nominatif des langues indo-européennes: sémantiquement non marqué, il porte quand même une marque morphologique⁸. Le problème disparaît si nous voyons dans la désinence le vestige d'un ancien monème thématique, identique au démonstratif *so (Szemerényi 1972: 155), lui-même à l'origine une particule de phrase (Haudry 1979: 65). Cette hypothèse n'est pas sans parallèle: Sapir (cité par Anderson 1977: 356) a montré qu'en chinook le morphème d'ergatif provient d'un démonstratif et qu'il est lié à la thématisation ("topicalization").

Cette hypothèse montre que le thème indo-européen était non marqué, conformément à ce que la typologie fait attendre. Le nominatif des langues indo-européennes est ainsi expliqué comme provenant d'un thème grammaticalisé.

La structure thème—rhème existe à l'état résiduaire dans les langues indo-européennes anciennes (cf. Havers 1926: 215ss.); caractéristique de la langue parlée, il n'est pas étonnant qu'elle semble marginale dans des langues dont nous n'avons que des témoignages écrits. Rien ne s'oppose donc à la supposition que cette structure ait pu être beaucoup plus importante à un stade antérieur. C'est d'ailleurs ce que supposent Winkler (cité par Havers 1926: 208), Gonda (1956a: 289-290) et Lehmann (1976), mais les arguments que ce dernier apporte ne sont pas très convaincants.

d) En français et en latin, le thème est normalement rappelé dans le rhème par un anaphorique; il n'est peut-être pas inutile d'ajouter de nouveaux exemples pour appuyer cette constatation:

- (45) Des fascistes, on n'en veut plus!
(Slogan utilisé dans les manifestations contre les attentats antisémites commis à Paris en octobre 1980)
- (46) Ces fameux "étudiants" qui, en détenant les otages, ont empêché la reprise des relations militaires avec les Etats-Unis, ils doivent être l'objet d'un culte à Bagdad
(Jean Daniel in *Le Nouvel observateur*, 27 septembre - 5 octobre 1980, p. 21)
- (47) lat. Serui, ancillae, si quis eorum sub centone crepuit, quod ego non sensi, nullum mihi uitium facit (Caton, *Or.* §r. 18) "esclaves, servantes, si quelqu'un d'eux a pété sous son vêtement sans que je m'en aperçoive, il ne me fait aucun tort"

Mais le rappel du thème dans le rhème peut n'être qu'implicite ou indiqué par un synonyme:

- (48) lat. Familia uero — babae babae! — non mehercules puto *decumam partem esse quae dominum suum nouerit* (Pétr. 37,9) "quant à ses gens, — oh là là! — je crois par Hercule qu'il n'y en a pas le dixième qui connaisse son maître"
- (49) lat. Istuc quod das consilium mihi, te cum illa uerba facere *de ista re uolo* (Plaute, *Mil.* 1114) "ce conseil que tu me donnes, je veux que tu en parles avec elle"

Cette dernière caractéristique du thème en français et en latin le distingue du thème des langues d'Extrême-Orient, où il semble que la présence d'un anaphorique ne soit pas nécessaire dans le rhème (cf. les exemples donnés par Li et Thompson 1976). En d'autres termes, par son rappel anaphorique, le thème des langues indo-européennes est souvent un actant, ce qui n'est pas le cas dans les langues orientales étudiées par Li et Thompson: "An important property of the topic is that it need not have a selectional relation with any verb in a sentence; that is, it need not be an argument of a predicative constituent" (Li et Thompson 1976: 461).

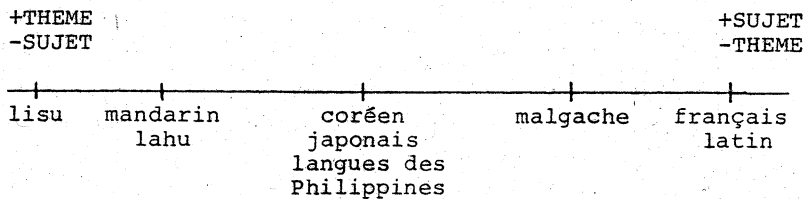
e) En français et en latin, la structure thème—rhème est stylistiquement marquée comme relevant de la langue parlée (pour le latin, cf. Palmer 1954: 80; cette observation s'applique aussi à un passage comme Lucrèce I, 455-458).

3. CONCLUSION

La notion de thème, remise à l'honneur par les études récentes sur les universaux linguistiques, trouve donc aussi son application dans des langues indo-européennes comme le français et le latin. Cette

explication permet de situer certains faits que l'on avait l'habitude de ranger sous la rubrique "anacoluthes" dans un ensemble plus vaste puisqu'on en trouve des parallèles dans des langues non génétiquement apparentées.

Les théoriciens des universaux linguistiques font remarquer que, si l'on peut distinguer deux groupes de langues, les langues à sujet et les langues à thème, il n'y a pas de solution de continuité entre eux: les langues principalement à thème peuvent présenter des structures à sujet et vice-versa; d'autres langues se situeront quelque part entre ces deux pôles. Nous pouvons représenter cette situation sous la forme d'un continuum (pour un schéma légèrement différent, cf. Li et Thompson 1976: 483; cf. aussi Hagège 1978: 22):



Sur cette ligne, le français parlé se situe légèrement plus à gauche que le français écrit.

NOTES

1. C'est ainsi que je traduis le terme *Herausstellung* employé par Gonda (1956a: 290). Ici, le mot *extraposition* n'est pas pris au sens qu'il a en grammaire générative, où il désigne un type de transformation (cf. Bach 1974: 89-90 et 152-158). Au sens où je l'entends, *extraposition* s'applique à tous les cas de rupture du lien syntaxique (cf. les exemples 7-12) et particulièrement à la "dislocation vers la gauche" (cf. Li et Thompson 1976: 488), point qui sera traité dans la deuxième partie et que l'on range habituellement parmi les faits d'anacoluthie (au moins dans le cas des langues indo-européennes).
Cressot (1969: 210) parle de *disjonction*, terme qu'il vaut mieux réserver pour décrire une situation comme: "C'est *Vénus* tout entière à sa proie *attachée*" (Racine, *Phèdre*, 306).
2. Sur la notion d'hypercaractérisation, cf. Gonda 1956a et 1956b (à qui j'emprunte les exemples 5 et 7-15).
3. Selon le contexte, l'astérisque signale l'agrammaticalité, comme en grammaire générative, ou une forme reconstruite, comme en linguistique historique.
4. Evidemment, l'inverse, la tendance à la redondance, existe aussi: "A chaque stade de l'évolution, se réalise un équilibre entre les besoins de la communication qui demandent des unités plus nombreuses, plus spécifiques, dont chacune apparaît moins fréquemment dans les énoncés, et l'inertie de l'homme qui pousse à l'emploi d'un nombre restreint d'unités de valeur plus générale et d'emploi plus fréquent" (Martinet 1970: 177).

5. Je considère, avec Jakobson (1936), Gonda (1956a: 296) et Haudry (1977: 12), le nominatif comme le terme non marqué (mais cf. les réserves de Kurylowicz 1973: 141-142). Il est évident qu'il s'agit d'une interprétation sémantique puisque le nominatif en latin et dans les autres langues indo-européennes anciennes est *morphologiquement* marqué. Pour une interprétation de cette situation, cf. p. (4).
6. Pour des exemples dans d'autres langues indo-européennes, cf. Havers (1926), spéc. 215-224.
7. On comparera avec les caractéristiques dégagées par Li et Thompson (1976). Parmi les caractéristiques non mentionnées ici, on n'oubliera pas non plus le contour intonational du thème, qui l'oppose au reste de l'énoncé (cf. Hagège 1978: 16-17).
8. Au contraire du nominatif dans d'autres langues: "in the Dravidian languages, the [nominative] is, generally speaking, not provided with a so-called case-termination [...] . In all Finno-Ugric idioms the same form is identical with the stem, the other cases being formed with suffixes" (Gonda 1956a: 297).

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, Stephen R. 1977. "On the Mechanisms by Which Languages Become Ergative", in *Li* 1977: 317-63.
- BACH, Emmon. 1974. *Syntactic Theory*, New York, Holt, Rinehart and Winston, Inc.
- BOUDARD, Alphonse et ETIENNE, Luc. 1974. *La méthode à Mimile, L'argot sans peine*, Paris, Le livre de poche n° 3453.
- COYAUD, Maurice. 1979. "Thème et sujet en tagalog (comparaisons avec le mandarin, le coréen et le japonais)", *BSL* 74, 113-139.
- CRESSOT, Marcel. 1969. *Le style et ses techniques*, Paris, PUF.
- DIXON, R.M.W. 1972. *The Dyirbal Language of North Queensland*, Cambridge University Press.
- DUBOIS, Claude et al. 1973. *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- ERNOUT, Alfred et THOMAS, François. 1951. *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.
- FIRBAS, Jan. 1966. "On Defining the Theme in Functional Sentence Analysis", *Travaux linguistiques de Prague* 1, 267-280.
- GONDA, Jan. 1956a. "Defining the Nominative", *Lingua* 5, 288-297.
- . 1956b. "On Nominatives Joining or 'Replacing' Vocatives", *Lingua* 6, 89-104.
- HAGÈGE, Claude. 1978. "Du thème au thème en passant par le sujet. Pour une théorie cyclique", *La linguistique* 14/2, 3-38.
- HAUDRY, Jean. 1977. *L'emploi des cas en védique, Introduction à l'étude des cas en indo-européen*, Lyon, L'Hermès.
- . 1978. "La 'syntaxe des désinences' en indo-européen", *Actes de la session de linguistique d'Aussois*, Université de la Sorbonne Nouvelle, Ecole Normale Supérieure.

- HAUDRY, Jean. 1979. *L'indo-européen*, Paris, PUF, Que sais-je? n° 1798.
- HAVERS, Wilhelm. 1926. "Der sog. 'Nominativus pendens'", *Indogermanische Forschungen* 43, 207-257.
- JAKOBSON, Roman. 1936. "Beitrag zur allgemeinen Kasuslehre...", *TCLP* 6, 240-288.
- KURYŁOWICZ, Jerzy. "Le problème du classement des cas" In *Esquisses linguistiques I*, 131-150, Munich, Wilhelm Finck, 2e éd.
- LEHMANN, W.P. 1976. "From Topic to Subject in Indo-European", in *Li* 1976: 447-456.
- LI, Charles N. (ed.) 1976. *Subject and Topic*, New York, Academic Press.
- (ed.). 1977. *Mechanisms of Syntactic Change*, Austin, University of Texas Press.
- MANIET, Albert. 1980. "Linguistique fonctionnelle et verbe grec", in *Mélanges Lebel, St-Jean-Chrysostôme* (Québec), Editions du Sphinx.
- MARTINET, André. 1970. *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- MEILLET, Antoine et VENDRYES, Joseph. 1963. *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, Paris, Honoré Champion, 3e éd., nouveau tirage revu.
- PALMER, L.R. 1974. *The Latin Language*, Londres, Faber and Faber.
- SÁNCHEZ RUIPÉREZ, Martín. 1954. *Estructura del sistema de aspectos y tiempos del verbo griego antiguo, análisis funcional sincrónico*, Salamanca, Theses et studia philologica salmanticensia.
- SZEMERÉNYI, Oswald. 1972. "Comparative Linguistics" in *Current Trends in Linguistics*, t. 9,1: *Linguistics in Western Europe*, La Haye et Paris, Mouton, 119-195.
- THURNEISEN, Rudolf. 1970. *A Grammar of Old Irish*, Dublin, The Dublin Institute for Advanced Studies.
- WARTBURG, Walter von, et ZUMTHOR, Paul. 1958. *Précis de syntaxe du français contemporain*, Berne, A. Francke, 2e édition entièrement remaniée.

LE FUTUR SIMPLE ET LE FUTUR PROCHE
DANS LE FRANÇAIS PARLÉ DANS LA VILLE DE QUÉBEC

Denise Deshaies &
Ève Laforge

Résumé: Dans cet article, nous analyserons les contextes linguistiques qui favorisent l'emploi du futur simple (-*rai*) et l'emploi de la forme périphrastique *aller + infinitif* afin de dégager les valeurs référentielles propres à ces deux formes.

Denise Deshaies, Ph.D. (Université de Londres, professeur agrégée (sociolinguistique) au département de Langues et linguistique de l'Université Laval (Québec).

Ève Laforge, étudiante à la maîtrise, département de Langues et linguistique, Université Laval (Québec).

***Langues et linguistique*, n° 7, 1981**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lli.ulaval.ca

LE FUTUR SIMPLE ET LE FUTUR PROCHE
DANS LE FRANÇAIS PARLÉ DANS LA VILLE DE QUÉBEC*

Denise Deshaies &
Eve Laforge

De nombreux auteurs rapprochent la forme verbale en *-rai* exprimant le futur, dite "futur simple", de l'expression de la postériorité au moyen de la périphrase formée de *aller + infinitif*, ce qu'on appelle le "futur proche". Le futur morphologique qui exprime la postériorité temporelle s'oppose dans le paradigme des temps au passé qui exprime l'antériorité et au présent qui exprime l'actualité (1). Du côté du passé on rapproche traditionnellement le passé simple et le passé composé; on a établi que si l'un exprime morphologiquement l'antériorité temporelle (*il chanta*), l'autre, qui a la morphologie du présent, exprime l'antériorité aspectuelle (*il a chanté*): il s'agit en pratique d'un passé périphrastique exprimé à l'aide d'un verbe au présent et de l'adjectif verbal dit "participe passé" (il s'accorde en genre et nombre comme l'adjectif qualificatif). Du côté du futur, on peut faire le même rapprochement pour l'expression de la postériorité avec la morphologie futur (*-rai*) et la forme périphrastique *aller + infinitif*. Afin d'illustrer ce fait, nous reprendrons certaines analyses qui établissent le rapport existant entre le passé simple et le passé composé. Benveniste (1966: 246) note que:

* Ce travail a fait l'objet d'une communication au congrès de l'ACFAS, Québec, mai 1980.

(1) Il est à noter que le futur antérieur n'est pas l'objet d'analyse dans le cadre du présent travail.

"Les temps composés s'opposent un à un aux temps simples en tant que chaque temps composé fournit à chaque temps simple un corrélat au *parfait*. Nous appelons "parfait" la classe entière des formes composées (avec *avoir* et *être*), dont la fonction — sommairement définie, mais cela suffit ici — consiste à présenter la notion comme "accomplie" par rapport au moment considéré, et la situation "actuelle" résultant de cet accomplissement temporalisé".

Il ajoute que "pour un locuteur parlant de lui-même, le temps fondamental est le "présent"; tout ce qu'il prend à son compte comme accompli en l'énonçant à la 1^{re} personne du parfait se trouve rejeté inmanquablement dans le passé. A partir de là, l'expression est fixée; pour spécifier le passé subjectif, il suffira d'employer dans le discours la forme d'accompli. Ainsi de la forme de parfait, *j'ai lu ce livre*, où *j'ai lu* est un accompli de présent, on glisse à la forme temporelle de passé *j'ai lu ce livre l'année dernière*; *j'ai lu ce livre dès qu'il a paru*. Le discours est alors pourvu d'un temps passé symétrique de l'aoriste du récit et qui contraste avec lui pour la valeur; *il fit* objectivise l'événement en le détachant du présent; *il a fait*, au contraire, met l'événement passé en liaison avec notre présent" (pp. 248-49).

Guiraud (1974) indique bien que le glissement sémantique qui s'est produit du passé composé au passé simple s'est effectué très tôt. Malgré la règle des 24 heures formulée par Henri Estienne au XVI^e siècle qui stipulait que le passé composé indiquait une action accomplie en deça de 24 heures et que tout ce qui était antérieur à cette période devait s'énoncer au passé simple, le sens du passé composé s'est vite déplacé de l'état présent sur l'action passée pour rejoindre le passé simple. Le passé

simple est devenu surtout l'apanage du récit historique énoncé surtout à la 3e personne et le passé composé est devenu le temps de narration de la 1^{re} personne. Il y a, bien sûr, des variations dans cette opposition de personnes reliées aux temps, mais l'essentiel à retenir est que chaque unité n'est pas opposée au plan de l'époque qu'elle évoque, mais plutôt au niveau des rapports établis entre le locuteur et l'événement.

Entre le passé simple et le passé composé, il y a donc un élément aspectuel important d'impliqué. Bentolila (1977: 68) indique que:

"L'expression linguistique du temps se fonde sur un rapport chronologique entre un point de référence situé en dehors de la réalité à reconstruire (le plus souvent l'acte de parole) et l'expérience elle-même; ces deux éléments étant nécessairement séparés par un intervalle temporel dont l'étendue est explicitée ou non; ... il est à ce propos intéressant de comparer le pouvoir d'ancrage temporel du "passé simple" qui implique justement cet intervalle, avec la valeur temporelle de raccroc du "passé composé", en conséquence d'une valeur aspectuelle essentielle et qui ne marque pas de séparation nécessaire entre l'expérience et l'acte de parole".

Par contre, pour ce qui est de l'expression de la postériorité, il est à noter que les divers auteurs font rarement intervenir le futur périphrasique dans leur analyse. La plupart mentionnent l'existence de la périphrase *aller + infinitif* comme forme concurrente du futur simple mais sans analyser le rapport que pourraient entretenir ces deux formes entre elles. Ainsi, par exemple, Mauger (1968: 235) mentionne que la périphrase *aller + infinitif* remplace souvent le futur même s'il ne s'agit pas d'un fait très proche. Ou encore, Wagner et Pinchon (1962: 356)

remarquent que la périphrase *aller + infinitif* représente l'avenir en genèse dans le présent par opposition au futur qui isole pour ainsi dire l'avenir du présent.

Or, si nous reprenons les propos de Benveniste qui soutenait (voir plus haut) que pour le locuteur parlant de lui-même le temps fondamental était le présent, nous pouvons ajouter que pour spécifier le futur subjectif, le locuteur aura recours à la forme périphrastique *aller + infinitif*. Ainsi, de la forme dite "proche" *je vais lire ce livre, où je vais lire* exprime une postériorité dans le présent, on glisse à la forme temporelle de l'avenir *je vais lire ce livre l'année prochaine; je vais lire ce livre dès qu'il va paraître*. Le discours est alors pourvu d'un aspect postérieur au présent, symétrique du temps futur, et qui contraste avec lui pour la valeur; il fera objectivise l'événement en le détachant du présent (tout comme *il fit* pour le passé); *il va faire*, au contraire, met l'événement futur en liaison avec notre présent (tout comme *il a fait* pour le passé).

Nous croyons donc que l'utilisation très fréquente de la forme périphrastique *aller + infinitif* à l'oral s'explique par la valeur aspectuelle qu'elle exprime et que son emploi se justifie pour les mêmes raisons qui ont justifié l'extension de l'emploi du passé composé. Nous verrons à l'examen de notre corpus oral que la forme simple s'oppose à la forme périphrastique pour l'expression de la postériorité dans certains contextes linguistiques, alors que dans d'autres les deux formes verbales sont en alternance.

CONTEXTES LINGUISTIQUES

Les exemples qui seront cités dans cette section proviennent des entrevues individuelles effectuées auprès de 54 garçons et filles âgés de 10 à 17 ans et qui provenaient de deux quartiers du Québec métropolitain, soit Sainte-Foy et Saint-Sauveur. L'analyse de l'ensemble des énoncés exprimant la postériorité, soit à l'aide de la forme simple en *-rai*, soit à l'aide de la forme périphrastique *aller + infinitif*, démontre que l'emploi de ces deux modes d'expression de la postériorité est soumis à diverses contraintes. Avant d'analyser ces contextes linguistiques, il serait utile de rappeler que le futur représente une durée inaccomplie impliquant l'expression inhérente d'une hypothèse, l'avenir étant par nature incertain. Cependant, cette valeur hypothétique sera plus ou moins grande selon le contexte linguistique d'utilisation. L'analyse de ces contextes linguistiques démontre qu'il existe d'une part des contraintes quasi-catégoriques et d'autre part des contraintes variables (i.e. moins impératives).

En ce qui concerne l'emploi de la forme simple en *-rai*, les contraintes quasi-catégoriques sont:

- 1- l'emploi de la négation; et
- 2- l'expression d'une condition hypothétique;

Par contre, l'emploi de la forme périphrastique *aller + infinitif* est nettement préférée dans la simple affirmation. On observe dans ces contextes linguistiques une opposition sémantique très nette entre les deux formes verbales, soit une valeur hypothétique forte pour la forme simple et une valeur

hypothétique faible pour la forme périphrastique. Par contre, cette opposition s'estompe fréquemment dans d'autres contextes linguistiques où les deux formes verbales sont en alternance. Les contextes suivants, par exemple l'emploi de *mais que* + *subjonctif*, de *quand* + *indicatif* ainsi que de *si* + *indicatif*, entraînent aussi bien l'emploi du futur simple que du futur périphrastique. Il en va de même dans l'expression d'un ordre en style direct.

Nous analyserons maintenant plus en détail les contextes linguistiques que nous venons de mentionner.

A) Les phrases négatives

La négation d'un fait implique d'abord que l'on envisage l'existence possible de ce fait. On peut donc considérer que la négation a une valeur hypothétique et que le futur simple est compatible avec cette valeur hypothétique, en raison de sa valeur sémantique propre. Dans le futur périphrastique, cette valeur hypothétique est beaucoup plus faible en raison de l'emploi du temps présent dans *va* par exemple.

Exemples:

- "Si t'es pas intelligent, tu *pourras pas* ben ben réussir".
- "Moi, j'ai l'impression que j'*prendrai* jamais ça".
- "En tout cas, je l'*ferai* jamais avant d'être sûre que j'*va* garder l'bébé".
- "J'me pose la question. Si j'*vas* l'*repréndre* ou si j'*le repréndrai pas*".

Ces exemples démontrent que la négation entraîne un emploi quasi-automatique du futur simple. Nous avons obtenu 13 cas de négation avec la forme périphrastique *aller + infinitif*, par exemple: "On va pas aller à St-Joseph, à l'île avec mes parents", alors que ces cas sont au nombre de 400 pour le futur simple. Les cas de phrases négatives qui impliquent l'emploi du futur simple représentent donc 96.9% de tous les cas. Il est à noter que le futur morphologique est même employé avec la forme périphrastique lorsque celle-ci s'accompagne de la négation.

Exemple:

- "J'vas... *j'irai pas dire* à cause qu'eux autres sont..."

B) Verbe subordonné à une condition hypothétique exprimée par *que + subjonctif*

Dans le cas des conditions hypothétiques exprimées par *que + subjonctif*, l'analyse de nos exemples nous a montré que la forme verbale régulièrement employée pour situer l'événement lié à ce type de conditions est le futur simple.

Exemples:

- "Qu'i mettent un prof strict hostie, qu'i fassent d'la vraie religion là, les gars *iront*".
- "Qu'i soye amanché comme qu'i *voudra*".
- "Que j'aye un enfant pis divorcer quand l'enfant y *aura* cinq, huit ans".

C) La locution "avoir beau"

Lorsque les locuteurs utilisent la locution *avoir beau* pour exprimer une hypothèse, celle-ci est toujours rendue à l'aide du futur simple.

Exemples:

- "Quand t'es pauvre là, tu sais que t'as un ami là, là tu sais que c'est un bon gars. T'auras beau être riche après, i va toujours rester pareil".
- "I va pousser pareil. T'auras beau embarquer dessus, i va grandir pareil".
- "Ouais, j'aura beau être millionnaire avec des gants blancs, j'vas parler en hostie pis en crisse".

Deux autres exemples sont intéressants pour illustrer la forte valeur hypothétique liée à l'utilisation du futur simple.

Exemples:

- "Si i disent qu'on parle mal, i viendront nous l'dire dans face".
- "T'est supposé de t'faire pogner par la gang icitte au coin toi là cette semaine. Y a rien là hostie, i viendront".

Dans ces deux phrases, les deux *i viendront* expriment une hypothèse. Dans ces deux cas également, l'emploi de la forme périphrastique *aller + infinitif* aurait complètement changé le sens de l'énoncé. En effet, "si i disent qu'on parle mal, i vont venir nous l'dire dans face", par exemple, aurait simplement posé un fait dans la postériorité. Par contre, l'emploi du futur simple indique clairement une hypothèse par rapport à ce qui pourrait arriver: "i viendront nous l'dire dans face".

Cette différence de sens entre la forme simple et la forme périphrastique se retrouve également dans l'énoncé suivant:

- "Pis là, c'est à cause j'avais perdu mes cours. A m'a traité de paresseux. A dira c' qu'a voudra".

Comme pour les deux exemples précédents, l'emploi de la forme périphrastique aurait simplement posé un fait dans la postériorité "A va dire c' qu'a va vouloir" alors que la forme simple utilisée "A dira c' qu'a voudra" exprime plus nettement une hypothèse.

Il semble que la forme simple en *-rai* apparait de façon régulière dans les contextes linguistiques que nous venons de mentionner en raison de sa valeur nettement hypothétique.

D) Les phrases affirmatives

Dans les phrases affirmatives impliquant des opinions, des jugements, des narrations d'expériences personnelles, des descriptions d'attitudes, d'habitudes, etc., nous avons retrouvé un emploi quasi-exclusif de la forme périphrastique *aller + infinitif*.

Exemples:

- "Ben les gars i vont toujours jouer au hockey".
- "Après l'secondaire ben j'vas aller au Cegep".
- "Mon père, c'est pas un homme qui va, qui va arriver là, pis qu'i va s'évacher dans sa chaise... i va commencer à lire son journal".
- "J'sais pas... Ah! j'peux pas m'imaginer, j'veux pas regarder qu'est-ce qu'i va ressembler. Moi, j'fais qu'est-ce que j'fais".
- "Ouais c'est bon que j'réussisse, après tu vas avoir une belle job plus tard...".

Ces exemples démontrent que la principale valeur que nous pouvons attribuer à la forme périphrastique est celle de poser un fait dans la postériorité, et ce indépendamment de l'époque proche ou lointaine considérée. La forme périphrastique ne semble donc pas comporter de valeur nettement hypothétique. Dans ces phrases affirmatives, la forme périphrastique a été utilisée dans 99.5% des cas contre seulement 0.5% pour la forme simple.

E) Mais que + subjonctif et
quand + indicatif

Dans les phrases introduites par *mais que*, nous retrouvons l'emploi du mode subjonctif qui peut être suivi ou précédé soit de la forme simple soit de la forme périphrastique.

Exemples:

- "Mais qu't'ayes ça, tu viendras me voir".
- "Ca sera là mais qu't'en ayes besoin".
- "Mais qu'y aye la fin du monde, ben tout l'monde va revenir sur terre, tsé".
- "Mais que j'aye fini l'école, j'vas avoir un diplôme d'esthéticienne".

Il est intéressant de noter que, dans ce contexte, nous avons obtenu 20% d'utilisation de la forme simple comparé à 80% d'utilisation de la forme périphrastique. Par contre, avec *quand*, l'emploi du futur simple n'est plus que de 8.9% contre 91.1% pour la forme périphrastique. Si nous considérons ces deux constructions équivalentes au plan du référent, nous pouvons observer que l'emploi du subjonctif (après *mais que*) entraîne une utilisation plus fréquente du futur simple que ne le fait l'emploi de l'indicatif (après *quand*). Il faut cependant noter que la forme périphrastique est utilisée dans 80% et plus des cas dans ces deux contextes linguistiques.

Exemples:

- "Après ça, quand t'auras pus d'gaz, ben i restera dans cour"...
- "Chus capable d'es égalier quand j'voudrai".
- "Pis quand mes enfants vont être vieux".
- "J'pourrai pas m'baigner quand j'vas vouloir".

F) Si + indicatif

Lorsqu'une condition est exprimée par *si* suivi de l'indicatif, la forme verbale suivante exprimant la postériorité peut être soit le futur simple, soit la forme périphrastique *aller + infinitif*.

Exemples:

- "Si c'est un métier qui arrête au Cegep, ben j'arrêterai au Cegep".
- "Si jamais j'viens célèbre, j'viendrai célèbre".
- "Si je couche avec mon frère, i va dire que je ronfle".

Aussi, lorsque le locuteur veut exprimer la postériorité après *si*, il aura recours à la forme périphrastique parce que l'hypothèse est déjà exprimée par la conjonction:

Exemples:

- "J'ai surtout des intuitions pour les autres, si quelque chose va arriver à quelqu'un d'autre. Pas souvent à moi".
- "Tsé, si ça va être de quoi dans la maison, ben ça va être ma mère".

Les proportions d'emploi des deux formes dans ce contexte sont les suivantes: 94.3% pour la forme périphrastique et 5.7% pour la forme simple. La condition avec *si* suivie de l'indicatif semble donc favoriser l'alternance entre les deux formes verbales, mais l'indicatif semble entraîner une utilisation beaucoup plus fréquente de la forme périphrastique *aller + infinitif*.

G) Style direct: expression d'un ordre

Le style direct est un contexte dans lequel le locuteur rapporte directement les paroles de quelqu'un. Dans ce contexte, nous avons obtenu fréquemment l'expression d'un ordre. Cet ordre, exhortation ou conseil, a été exprimé soit à l'aide des deux formes verbales exprimant la postériorité, soit à l'aide d'un impératif présent suivi de l'une ou l'autre de ces deux formes verbales.

Lorsqu'un ordre fait suite à un premier ordre exprimé par l'impératif présent, nous avons obtenu 81.5% d'utilisation d'*aller + infinitif* et 18.5% d'utilisation du futur simple. Par contre, lorsqu'un seul ordre est en cause, la forme périphrastique *aller + infinitif* a été utilisée dans 50.9% des cas et la forme simple dans 49.1% des cas.

Exemples:

Impératif présent d'abord

- "Va réfléchir dans l'corridor pis tu reviendras m'dire c'que, pourquoi t'as fait ça".
- "O.K. prend la pis tu t'organiseras avec papa à midi".
- "Viens, on va aller faire un tour".
- "Signe ça, m'as signer la tienne".

Ordre seul

- "Tu t'arrangeras avec tes troubles".
- "Tu y diras que j'pas d'accord avec ça".
- "La prochaine fois, tu feras attention pis tu m'écouteras".
- "Fait que avant d'm'en aller à Bellevue, i dit: Tu *watcheras* ton français".
- "A me fait des avertissements là: Tu *vas rentrer* plus de bonne heure".

Dans le contexte du style direct, il semble que le fait d'employer d'abord un impératif présent entraîne un emploi plus fréquent de la forme périphrastique alors que l'absence de cet impératif présent entraîne une alternance équilibrée des deux formes verbales pour exprimer un ordre ou une exhortation.

En résumé, l'analyse des divers contextes linguistiques dans lesquels les deux formes verbales exprimant la postériorité étaient utilisées a fait ressortir l'existence de contraintes quasi-catégoriques pour chacune des deux formes étudiées ainsi que des contraintes variables. Les contraintes quasi-catégoriques liées à l'emploi du futur simple sont celles qui comportent le plus de valeur hypothétique, dont la négation d'un événement dans l'avenir, alors que celles s'appliquant à la forme périphrastique font appel à des événements liés au vécu ou aux perceptions de l'individu. Quant aux contraintes variables, l'emploi du mode subjonctif, l'emploi d'un *si*, d'un *quand* et l'expression d'un ordre se sont avérés être des contextes favorables à l'utilisation des deux formes, quoique favorisant le plus souvent la forme périphrastique *aller + infinitif*.

L'analyse que nous avons effectuée nous porte à croire que la forme périphrastique *aller + infinitif* a une valeur aspectuelle analogue à celle

du passé composé. A cet égard, nous avons retrouvé que lorsqu'un locuteur exprimait un fait antérieur au présent suivi d'un autre postérieur au présent, il utilisait fréquemment le passé composé toujours suivi de la forme périphrastique *aller + infinitif*.

Exemples:

- "Si tu dis en toi-même, j'ai toujours voulu faire ça, m'as faire ça, m'as l'réussir".
- "J'les ai pas appelés depuis c'temps là, mais cet hiver m'as me tenir avec eux".
- "On a été patiner la semaine passée, là on va faire du ski de fond".
- "Il m'a appris quelque chose au moins, m'as l'savoir à l'avenir".

L'opposition symétrique de l'antériorité et de la postériorité aspectuelle permet au sujet parlant de rattacher son expérience au présent.

L'analyse présentée dans cet article ne porte que sur un point restreint du système verbal et ne constitue donc qu'un aspect d'une analyse plus générale que nous effectuerons sur l'ensemble des temps, modes et aspects dans le discours oral. De plus, cette analyse linguistique tiendra compte également des types de discours produits par les locuteurs ainsi que des caractéristiques sociales de ces derniers afin de cerner le rapport existant entre les faits linguistiques et les faits sociaux.

RÉFÉRENCES

- Bentolila, A. (1977). "Temps, aspect et modalisation dans un acte de communication". *Langue Française*, no. 35, pp. 58-71.
- Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale 1*. Paris: Gallimard.
- Guiraud, P. (1974). *La syntaxe du français*. Paris: P.U.F., Collection Que sais-je?, no 984.
- Mauger, G. (1968). *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*. Paris: Hachette.
- Wagner, R. L. et J. Pinchon (1962). *Grammaire du français classique et moderne*. Paris: Hachette.

LANGUES ET LINGUISTIQUE, N° 7, 1981: 39-69

HIÉRARCHIE DES DIFFICULTÉS DANS L'APPRENTISSAGE DES PHONÈMES DU FRANÇAIS PAR LES ÉLÈVES INUIT DU NOUVEAU-QUÉBEC

Conrad Bureau

avec la collaboration de

Claude Rochette

Résumé: Cet article expose les résultats d'un test construit à partir d'une comparaison des systèmes phonologiques du français et de l'inuktitut, présente ensuite une hiérarchie des difficultés observées et traite enfin des implications pédagogiques qui s'en dégagent.

Conrad Bureau, Docteur de 3e cycle en linguistique (Provence), professeur agrégé (linguistique) au Département de langues et linguistique de l'Université Laval (Québec).

Claude Rochette, Docteur d'état ès lettres (Strasbourg), professeur titulaire (linguistique) au Département de langues et linguistique de l'Université Laval (Québec).

HIÉRARCHIE DES DIFFICULTÉS DANS L'APPRENTISSAGE DES PHONÈMES DU FRANÇAIS PAR LES ÉLÈVES INUIT DU NOUVEAU-QUÉBEC

Conrad Bureau

avec la collaboration de

Claude Rochette

INTRODUCTION

Comme il y a bien peu de lecteurs qui sont au courant de la politique des langues qui existe au Nouveau-Québec, il est nécessaire, au début de cet article, d'apporter quelques précisions sur ce sujet, afin de détruire certaines croyances, voire certains mythes.

Les Inuit du Nouveau-Québec ont le choix de la langue d'enseignement dans leurs écoles. Mais à cause de la présence de plus en plus importante des Blancs sur leur territoire, à cause des contacts et des échanges de plus en plus fréquents avec eux — pour ne pas dire permanents — et à cause des lois actuelles, les Inuit se trouvent dans une situation doublement minoritaire, face au Québec et au Canada, de sorte que leur langue maternelle, l'inuktitut, est en concurrence continue avec deux langues secondes: tout d'abord l'anglais, fortement implanté et ensuite le français, beaucoup moins utilisé. La Commission Scolaire Kativik, dont les commissaires sont tous des Inuit, est l'organisme responsable de l'enseignement donné dans tous les villages inuit de l'Ungava et de la baie d'Hudson. Cet organisme n'impose pas l'enseignement dans une langue ou dans une autre; bien au contraire, les Commissaires élus ont voté une

résolution qui laisse aux Comités de parents locaux le soin de décider dans quelle (s) langue (s) et dans quelle proportion sera dispensé l'enseignement dans leurs villages respectifs.

Rappelons qu'avant 1960, dans la majorité des postes, l'enseignement était donné uniquement en anglais, par des professeurs anglophones non inuit pour la plupart et ce, dès la première année du cours primaire, si l'on fait exception des cours de "culture" et de "religion", donnés en inuktitut.

A partir de rencontres et de discussions— auxquelles d'ailleurs nous avons eu l'occasion de participer— un consensus relatif s'est établi lentement chez les Inuit, au cours des années, sur la nécessité d'enseigner en inuktitut au niveau de la maternelle et des deux premières années du cours primaire et de retarder l'enseignement de l'une des langues secondes jusqu'à la 3e année. Consensus relatif, car la situation varie d'un village à l'autre et même d'une année à l'autre. En effet, certains Comités de parents optèrent pour un enseignement en français ou en anglais dès la 1ère année du primaire, d'autres pour une répartition du type 50% en inuktitut et 50% en anglais ou en français dès la deuxième année, ou encore à partir de la 3e année, etc. A l'heure actuelle, on vise à plus d'uniformité. Précisons que, dans certains postes, il peut y avoir dans la même école et des classes en français et des classes en anglais, selon la répartition des choix faits par les parents.

Quels que soient les changements survenus au cours des années et les différences d'un poste à l'autre, il demeure que les parents ont demandé un

enseignement en français dans la majorité des postes, soit: Kuujjuaraapik, Inukjuak, Povungnituk, Akulivik, Ivujivik, Salluit, Kangirsujuak, Koartak, Kangirsuk, Aupaluk et Kangirsualujuak. Il ne reste que deux villages, Tasiujaq et Kuujjuaq (Fort-Chimo), pour lesquels les parents n'ont pas réclamé au moins une classe en français.

L'enseignement du français et en français est donc une réalité quotidienne pour un grand nombre d'enfants inuit et un bon nombre de professeurs qui travaillent au nord du 55^o parallèle.

Cet article est le résultat d'une recherche menée dans quelques-unes des écoles du Nouveau-Québec. L'objectif de cette recherche était d'établir, à partir d'un test de prononciation, une hiérarchie des difficultés d'apprentissage des phonèmes du français chez les élèves inuit de 3e et 4e années.

Dans la première partie, nous décrivons les modalités de l'enquête linguistique qui a été à la base de toute cette recherche. La deuxième partie sera consacrée à l'analyse des données et la troisième, aux implications pédagogiques qu'on peut dégager des résultats.

Note: Afin de faciliter la lecture de cet article, nous présentons en annexe les tableaux où sont compilés les résultats du test; on trouvera également en annexe un spécimen du test et une comparaison sommaire des systèmes phonologiques du français et de l'inuktitut.

I- LES MODALITÉS DE L'ENQUÊTE

Fabrication du test

Il y a des phonèmes communs aux deux systèmes phonologiques du français et de l'inuktitut, par exemple: /a/ /i/ /u/ /p/ /t/ /k/ etc. En principe, la réalisation de tels phonèmes dans un mot français par des inuit ne devrait pas poser beaucoup de problèmes, étant donné que leur langue maternelle possède des phonèmes semblables qu'ils ont déjà eu l'occasion de prononcer souvent. Ce sont donc ceux des phonèmes du français qui n'existent pas en inuktitut qui ont fait l'objet principal du test.

En prenant comme base la liste qu'on trouvera à l'Annexe I, nous avons construit un premier test que nous avons fait passer à une dizaine d'écoliers de 3e et 4e années; cette expérience servait à tester le test lui-même, à la suite de quoi nous avons construit un nouveau test dont on trouvera copie à l'Annexe II.

Les critères suivants ont présidé à la fabrication de ce test:

1. on teste un phonème à la fois
2. on utilise dans la mesure du possible des mots d'une syllabe
3. on présente ces mots par paires minimales
4. on utilise des mots susceptibles de faire partie du vocabulaire déjà connu par les écoliers
5. on utilise surtout des mots d'une seule syllabe phonétique.

En pratique, il n'a pas été possible de respecter les cinq critères pour chaque paire, et cela est dû pour une bonne part au système du français lui-même; ainsi, il y a des chances pour qu'un écolier inuk ait déjà entendu le mot *gèle*, ce qui n'est sans doute pas le cas pour *zèle*, mais comme il s'agissait d'opposer les phonèmes /z/ et /ʒ/ à l'initiale, nous n'avions pas le choix. D'autre part, il était impossible de construire certaines paires sans utiliser des phonèmes existant à la fois en français et en inuktitut; c'est le cas notamment des paires: *tant - dent*, *goût - cou*, *vous - fou* etc. Enfin, certains mots de deux syllabes ont dû être utilisés parce qu'ils étaient plus près du monde des enfants: *papa*, *montagne*, etc. Quant aux paires 17 à 20, elles reprennent des phonèmes déjà testés mais en les situant dans un environnement différent. Ce qu'il faut retenir, c'est que le test ne portait en rien sur la compréhension des mots proposés, mais seulement sur leur prononciation.

Les colonnes 1 à 10 représentent le nombre d'essais; le maximum de 10 était une hypothèse. En effet, nous avons pu remarquer, en faisant passer le test, que lorsque l'enfant n'avait pas réussi au cours des cinq premiers essais, il avait tendance à répéter, à partir du 6e essai, la même erreur, à peu de choses près. La distinction entre 6, 7, 8, 9, 10 essais perdait donc son importance en pratique; c'est pourquoi le 6e essai a été considéré comme le seuil d'échec. Que l'on prenne 6 ou 10 comme maximum, une des caractéristiques essentielles de ce test, c'est de se fonder sur le nombre d'essais requis pour atteindre la prononciation exacte; avec cette modalité intégrée au test, la compilation permettra de dégager un ordre de difficulté.

Population visée

Le test a été donné à 13 écoliers de 3e année et à 13 autres de 4e année; ces 26 écoliers représentent environ 25% de la population totale des 3e et 4e années, dans les écoles inuit où le français a été choisi comme langue seconde par les parents. Puisque le quart de la population visée a été atteint, on peut penser que les résultats que nous proposons sont des indicateurs valables des performances des écoliers de 3e et 4e années dans l'apprentissage des phonèmes du français. Le même test a en outre été donné à un autre groupe comprenant 10 écoliers par un autre intervieweur, et comme, dans un tel cas, les deux groupes n'ont pas subi le test dans les mêmes conditions, les résultats que nous proposons ne concernent que le 1er groupe de 26 écoliers. On peut ajouter toutefois que l'analyse du comportement linguistique du second groupe ne fait que confirmer les tendances observées au sein du premier. Une confirmation supplémentaire, si besoin est, peut être obtenue à partir d'un troisième groupe, celui qui a subi le pré-test. Il y a donc environ une cinquantaine d'écoliers qui ont été touchés d'une façon ou d'une autre par ce test, ce qui représente à peu près 50% de la population totale d'écoliers impliqués¹.

Déroulement du test

Chaque enfant passait à tour de rôle. L'intervieweur prononçait chaque mot une première fois et l'enfant devait répéter; si la prononciation exacte

(1) Le test a été donné à Povungnituk et à Inukjuak par l'auteur et à Koartak par un autre intervieweur. Le pré-test a été fait à Kuujjuak et à Povungnituk.

n'était pas atteinte au premier essai, le même manège était repris autant de fois qu'il était nécessaire, avec un maximum de six essais. Chaque interview était enregistrée au complet sur bandes sonores, les enregistrements devant servir par la suite à la transcription phonétique.

Ajoutons ici une précision: étant donné le grand nombre de postes touchés par cette recherche et vu les distances considérables qui les séparent les uns des autres, nous avons interviewé des classes complètes plutôt que de choisir au hasard des écoliers répartis dans tous les postes.

II- L'ANALYSE DES RÉSULTATS

*Notation phonétique*²

Dans un test de ce type, il faut tenir compte de la prononciation de l'intervieweur dans la mesure où elle peut varier et influencer celle des interviewés. C'est pourquoi nous avons fait la notation phonétique de toutes les prononciations qui apparaissent dans la totalité des interviews — ce qui représente plus de 3,000 transcriptions. De plus, nous avons opté pour une *notation étroite*, ce qui signifie que nous ne nous sommes pas contentés de représenter globalement chaque son (notation large) mais que nous avons indiqué, par surcroît, les caractéristiques spécifiques accompagnant la production de chaque son, comme l'ouverture ou la fermeture d'une voyelle, le relâchement d'une consonne, la présence d'aspirations, la désonorisation, la diphtonguaison, etc. C'est la plus longue des étapes de l'analyse, mais elle est essentielle pour déterminer à quel essai

(2) La notation phonétique a été faite par un groupe d'assistants sous la direction de M. Claude Rochette.

l'enfant a réussi à reproduire la prononciation proposée. Cette transcription permet de plus d'identifier les caractéristiques générales de la prononciation du français par des enfants inuit, de même que les différentes étapes de réalisation d'un phonème pour chaque enfant.

Dans les trois Tableaux qui apparaissent à l'Annexe IV, nous n'avons reproduit, dans la première colonne, que le phonème testé; la liste des mots où entrait chaque phonème se trouve à l'Annexe II.

Nombre d'essais pour chaque phonème en fonction de l'âge. (Tableau I)

Les 26 écoliers soumis au test se répartissaient dans les quatre classes d'âge suivantes: 8 ans= 6 écoliers; 9 ans= 11; 10 ans= 7; 11-12 ans= 2. Les colonnes 1 à 6 indiquent, pour chaque classe d'âge, combien d'écoliers de ce groupe ont réussi tel phonème au premier essai, au deuxième, au troisième, etc. La colonne \bar{m} indique le nombre d'essais qui ont été nécessaires en moyenne pour chaque phonème selon le groupe d'âge. La dernière colonne à droite fournit la moyenne d'essais par phonème (\bar{m} par phon.) calculée pour l'ensemble des écoliers soumis au test. Donnons un exemple: dans le cas du phonème /æ/ un, pour le groupe des 8 ans, 4 écoliers ont réussi au premier essai, 1 au deuxième essai et 1 au sixième essai, ce qui donne une moyenne de deux essais pour ce groupe; dans le groupe des 9 ans, 8 ont réussi au premier essai, 1 au deuxième essai et 1 au sixième essai pour une moyenne de 1.8; les écoliers de 10 ans se répartissent de la façon suivante: 4 au premier essai, 1 au deuxième essai et 2 au sixième essai, pour une moyenne de

2.6 essais c'est-à-dire entre deux et trois essais; les deux écoliers de 11-12 ans ont réussi ce phonème du premier coup, d'où la moyenne de 1 essai. La moyenne totale pour le groupe des 26 écoliers est de 2 essais pour le phonème /œ/ un.

Les moyennes qui apparaissent dans la rangée du bas indique que la moyenne générale pour l'ensemble des phonèmes est de 2.3 essais pour le groupe des 8 ans, de 1.9 pour le groupe des 9 ans, de 1.9 également pour le groupe des 10 ans et de 1.6 pour le groupe des 11-12 ans. On remarquera que le nombre d'essais a tendance à décroître avec l'âge; cela peut s'expliquer par le facteur âge lui-même et par le fait que les plus vieux apprennent le français depuis plus longtemps. On peut donc croire à une amélioration progressive de la prononciation avec l'âge.

La toute dernière rangée au bas du Tableau I indique, pour chaque groupe, le pourcentage de phonèmes qui ont été réussis au premier essai, au deuxième, etc. On remarquera la croissance suivante: pour la réussite au premier essai: groupe 8 ans= 57.0%; groupe 9 ans= 67.0%; groupe 10 ans= 67.5%; groupe 11-12 ans= 73.8%.

Nous n'avons pas l'intention de reprendre ici toutes les données de ce tableau, car il fournit par lui-même toutes les données au sujet du nombre d'essais par phonème selon l'âge, et chaque lecteur peut en tirer les informations qui l'intéressent. Ce qu'il convient de retenir, c'est que les moyennes totales aussi bien que les pourcentages généraux démontrent qu'il y a amélioration progressive en fonction de l'âge.

Malgré la tendance générale, il est curieux de constater que, d'après le test, tel ou tel phonème en particulier est réussi plus rapidement par le groupe des huit ans que par celui des neuf ans ou même celui des dix ans ou des onze-douze ans. Ainsi, pour /a/ *âne*, la moyenne d'essais est de 1.3 pour le groupe des 8 ans, de 1.6 pour le groupe des 9 ans et de 1.7 pour le groupe des 10 ans. Pour /ɛ̃/ les moyennes sont les suivantes: 8 ans= 3.2; 9 ans= 3.4; 10 ans= 4.4. Si donc l'on peut se permettre de dire qu'il y a amélioration avec l'âge, en général, il faut noter que, pour certains phonèmes en particulier, la difficulté persiste et même a tendance à augmenter. On remarquera cependant, en consultant le tableau, que ces variations qui peuvent sembler étranges, renvoient aux phonèmes qui se sont révélés les plus difficiles pour tous les groupes. Le fait que /ɛ̃/*pain* soit très difficile à prononcer pour les trois groupes (8 ans, 9 ans, 10 ans) est plus important que les moyennes 3.2, 3.4, 4.4, et c'est ce haut degré de difficulté qui explique les variations.

Nombre d'essais pour chaque phonème en fonction du degré scolaire. (Tableau 2)

La disposition du *Tableau 2* est exactement la même que celle du premier tableau; mais les données ont été obtenues en fonction d'un nouveau paramètre; le degré. Le nombre de sujets est le même pour les deux groupes, soit 13 écoliers par groupe.

Première remarque: la moyenne générale pour l'ensemble des phonèmes est de 2 essais pour la 3e année et de 1.8 pour la 4e année (rangée du bas). La différence est peu marquée et l'on peut conclure que les deux groupes ont besoin d'à peu près 2 essais pour réussir un phonème quelconque. Notons que ces moyennes peuvent s'expliquer par le fait que plusieurs des enfants

soumis au test sont réunis en un même groupe pour les différents cours, indépendamment du degré auquel ils appartiennent. On sait que les conditions d'enseignement dans le Nouveau-Québec obligent ainsi à réunir des écoliers de degrés différents par groupe-matière.

Notons cependant que si l'on compare le pourcentage de réussite au premier essai, les résultats sont de 61.3% pour les écoliers de 3e année et de 70.0% pour ceux de 4e année. On constate donc que, malgré tout, il y a une certaine tendance à l'amélioration en fonction du degré scolaire, comme on l'avait remarqué pour l'âge.

Hiérarchie des difficultés d'apprentissage des phonèmes. (Tableau 3)

Le Tableau 3 reprend les moyennes d'essais obtenues pour chaque groupe, qu'il s'agisse de l'âge ou du degré, et les compare aux moyennes générales obtenues pour chaque phonème, en classant toutes ces moyennes par ordre de difficulté. C'est sans doute ce tableau qui se révélera le plus utile pour les praticiens, puisqu'il propose une hiérarchie.

La ligne horizontale qu'on trouve à l'intérieur de chaque colonne renvoie à la moyenne pour cette colonne; en se basant sur cette moyenne, on peut déterminer, pour chaque classe d'âge, pour chaque degré ou pour l'ensemble du groupe soumis au test, les phonèmes qui posent le plus de difficultés, c'est-à-dire ceux qui se situent au-delà de la moyenne.

Pour le groupe pris dans son ensemble, indépendamment de l'âge ou du degré, l'ordre de difficulté par rapport à la moyenne de 1.9 se présente ainsi, par ordre décroissant:

RANG	PHONÈMES	MOT	MOYENNE
1.	ʃ+z	chaise	4.2
2.	b+g	bague	4.1
3.	s+ʃ	sèche	3.8
4.	ẽ	pain	3.5
5.	y	huit	3.3
6.	z	zèle	3.1
7.	y	jus	3.0
8.	ʒ	gèle	2.9
9.	ã	lent	2.8
10.	ø	peu	2.3
11.	d	dent	2.2
12.	g	goût	2.1
13.	œ	peur	2.0
14.	n	montagne	2.0
15.	s	sept	2.0
16.	ʃ	chien	2.0

Ce sont ces phonèmes qu'on retrouvera pour la plupart, avec des variantes quant à leur hiérarchie, dans la liste des phonèmes les plus difficiles pour chaque catégorie d'âge ou de degré, comme le démontre le *Tableau 3*, auquel on voudra bien se reporter.

Ici aussi, on constatera quelques faits curieux: le phonème /y/ apparaît parmi les phonèmes les plus difficiles pour toutes les catégories excepté pour celle des 10 ans (= 1.4). De même, le phonème /z/ se situe au-dessus de la moyenne de chaque catégorie excepté pour celle des 11-12 ans (= 1.0). Ce sont là des faits difficiles à interpréter et qui ne sont peut-être dus qu'au hasard; en tout cas, il n'infirmes pas la tendance générale.

A cause de la différence des systèmes phonologiques du français et de l'inuktitut, on peut prévoir théoriquement que les 23 phonèmes du français qui n'existent pas en inuktitut poseront plus de difficultés d'apprentissage que les phonèmes communs aux deux langues. Les résultats du *Tableau 3* confirment cette hypothèse pour la plupart des phonèmes en question et la précisent en fournissant des moyennes qui permettent d'établir des comparaisons. Ainsi, les 16 phonèmes dont nous venons de donner la liste et qui se révèlent les plus difficiles pour les écoliers inuit sont tous *inconnus* du système phonologique de l'inuktitut sauf /s/. Le même tableau permet de découvrir que certains phonèmes, qui n'existent pourtant pas en inuktitut, ont un degré de difficulté qui se situe en bas de la moyenne générale (=1.9) et qu'il faut donc les considérer comme des phonèmes dont l'apprentissage est relativement plus facile: c'est le cas de /b/ bébé, /a/ âne, /ɛ/ paix, /w/ oui, /œ/ peur, /ɔ/ pomme, /o/ beau, /i/ ïov. (voir colonne *Moyenne générale*). Ces phonèmes toutefois ne posent pas tous le même degré de difficulté, comme on le verra en vérifiant la moyenne d'essais requise pour chacun.

Enfin, qu'on ne se surprenne pas de constater, en lisant le *Tableau 3*, que certains phonèmes existant en inuktitut comme /k/, /t/ ou /s/ ne sont pas réussis dès le premier essai, comme on aurait pu s'y attendre: c'est que de tels phonèmes ne se présentent pas nécessairement en français dans le même entourage que celui qui existe en inuktitut. Ainsi, le /t/ de *tant* était suivi, dans le test, de la nasale /ã/, phonème inexistant en inuktitut; de même /s/ était suivi de /ɛ/ dans les deux cas: *sept* et *sèche*.

Une remarque s'impose ici à propos des phonèmes qui occupent les trois premiers rangs dans l'ordre de difficulté établi par rapport à la moyenne générale. Il s'agit de /ʃ+z/, /b+g/ et /s+ʃ/. Tous ces phonèmes avaient déjà été testés, individuellement, mais nous avons voulu vérifier si la difficulté augmentait lorsqu'on rapprochait ces phonèmes dans un même mot ou dans un syntagme et qu'on tenait compte de la production des deux phonèmes à la fois. En testant les phonèmes un à un, on obtient les moyennes 3.1 pour /z/ dans *zèle* et 2.0 pour /ʃ/ dans *chien*; mais la moyenne augmente à 4.2 si l'on combine ces deux phonèmes dans *chaise*. De même, pour réussir /s+ʃ/ combinés dans *sèche*, il faut en moyenne 3.8 essais, alors que /s/ et /ʃ/ individuellement requièrent en moyenne deux essais. Enfin, /g/ dans *goût* est réussi après 2.1 essais et /b/ après 1.7 essai, mais lorsque ces deux phonèmes sont combinés dans *bague*, la moyenne d'essais passe à 4.1. Il faut déduire de ces faits la conclusion suivante, qui a des implications importantes pour la pédagogie de l'enseignement du français oral: on augmente la difficulté lorsque l'on combine dans un même mot, un même syntagme ou une même phrase deux ou plusieurs phonèmes du français qui n'existent pas en inuktitut. Ainsi, la phrase "J'ai vu un chien" contient sept difficultés: /ʒ/ j'ai, /e/ ai, /v/ vu, /y/ vu, /œ/ un, /œ/ chien et /ɛ/ chien. Un enfant peut arriver assez facilement à prononcer tel phonème dans un mot isolé, mais ne pas réussir si le même phonème est situé dans un contexte ou apparaissent également d'autres phonèmes inconnus dans le système phonologique de sa langue maternelle.

Si l'on classe dans une catégorie à part les groupes de deux phonèmes testés dans un même mot tels qu'ils apparaissaient dans le test et qu'on ne

tienne compte que des phonème pris un à un, les 5 phonèmes les plus difficiles seront alors:

1.	/ɛ̃/	<i>pain</i>	3.5
2.	/ɥ/	<i>huit</i>	3.3
3.	/z/	<i>zèle</i>	3.1
4.	/y/	<i>jus</i>	3.0
5.	/ʒ/	<i>gèle</i>	2.9

Suivent dans l'ordre /ɑ̃/ = 2.8, /ø/ = 2.3, /d/ = 2.2, /g/ de goût = 2.1 et /œ/ = 2.0 essais. Ce sont là les dix phonèmes du français qui apparaissent, d'après le test, comme les plus difficiles pour les écoliers inuit de 3e et 4e années qui apprennent le français langue seconde.

III- L'ENSEIGNEMENT DES PHONÈMES DU FRANÇAIS À DES ENFANTS INUIT

Répétition et production spontanée

Rappelons l'une des modalités du test: l'intervieweur prononçait un mot et l'écolier le répétait en essayant de reproduire le plus exactement possible la prononciation entendue. A partir de là, nous avons pu établir pour chaque phonème une moyenne. Or ces moyennes ne mesurent en somme que le degré de facilité des écoliers à *répéter* un phonème entendu et non à le produire spontanément, ce qui demande déjà une certaine maîtrise de la langue. Les professeurs qui enseignent à ces écoliers auraient donc intérêt, lorsqu'ils veulent vérifier où en est l'apprentissage des phonèmes du français, à ne pas privilégier la répétition, mais à tenter, à partir de questions, de jeux, de mimes, d'illustrations, etc. de faire prononcer de façon spontanée tel mot qui contient tel phonème. Et au tout début de l'apprentissage, il nous

semblerait normal de commencer par des exercices faisant intervenir les phonèmes qui sont communs aux deux langues comme les voyelles /i/ et /u/ = ou, les consonnes /p/, /t/, /k/, /m/, etc. (voir la liste à l'Annexe II).

Il ne faut pas s'attendre à ce que les écoliers en arrivent à la prononciation exacte de tous les phonèmes en quelques semaines seulement, surtout si l'on vise à la production spontanée de ces phonèmes. A notre avis, et en nous fondant sur une vérification effectuée auprès d'un groupe d'élèves de 3e et 4e années—et cela pendant un trimestre, avec l'aide du professeur— il faut plutôt compter en mois. Combien de temps nous faudrait-il à nous, adultes, pour maîtriser certains phonèmes de l'inuktitut?... Il faut toujours garder en tête cette comparaison pour pouvoir mieux apprécier le degré de difficulté manifesté chez un/une élève.

Etant donné ces faits, il faudra donc, au début de l'apprentissage, amener les élèves à utiliser et à produire souvent les mêmes phonèmes, non pas de façon isolée, mais dans des mots de la langue: mêmes phonèmes dans les mêmes mots mais dans des phrases différentes d'abord, puis les mêmes phonèmes dans des mots différents et des phrases différentes. En d'autres termes, il faut varier les contextes d'utilisation et cela, à partir de mots dont la compréhension est connue, afin que l'apprentissage soit vivant. Les exercices systématiques opposant des phonèmes isolés, des syllabes isolées ou des mots isolés dans des paires minimales ne devraient être utilisés que dans un but correctif, de façon individuelle, et seulement après qu'un *diagnostic* précis aura été établi.

Quelle démarche adopter?

Il est bien difficile de déterminer combien de temps il sera nécessaire à tel groupe pour maîtriser tel ou tel phonème. Une chose est certaine: il faut faire en sorte que l'ensemble des phonèmes reviennent régulièrement au cours de la lère année d'apprentissage. Et il est souhaitable que tous les phonèmes du français, même les plus difficiles, soient *introduits dès les premiers mois* — nous disons bien *introduits*, ce qui ne veut pas nécessairement dire *acquis*. Pour cette première initiation aux sons du français, il faut éviter les exercices traditionnels construits à partir de syllabes artificielles du type *ba-be-bi-bo-bu ...* En effet, l'objectif principal de tout enseignement d'une langue seconde étant d'amener les élèves à communiquer, on aura intérêt à appliquer ce qu'on pourrait appeler "le principe d'intégration", c'est-à-dire: intégrer le phonème dans un mot approprié, et ce dès le début, puis le mot dans un syntagme et enfin le syntagme dans une phrase.

Au début de l'apprentissage, il est donc tout à fait indiqué, après avoir choisi les phonèmes que l'on veut enseigner au cours d'une leçon, de les intégrer dans des mots de vocabulaire adaptés aux besoins et au monde réel de l'élève, puis de commencer d'abord par des activités pédagogiques orientés vers la compréhension des mots choisis. La compréhension acquise, on peut plus facilement passer à l'étape de la production orale des mots par les élèves et se concentrer alors sur la prononciation comme telle. La compréhension préalable des mots pris isolément (ou dans un syntagme, une phrase) est d'autant plus nécessaire qu'il existe plusieurs cas où la discrimination entre deux phonèmes,

pertinente en français, ne l'est pas dans la langue des élèves inuit: par exemple, entre /t/ et /d/, entre /p/ et /b/, entre /f/ et /v/, entre /s/ et /z/, entre /ʃ/ et /z/ etc. L'élève ne saurait comprendre l'insistance du professeur à vouloir lui faire prononcer correctement le /p/ de /po/ = "peau" et le /b/ de /bo/ = "beau", s'il n'a pas été initié, au préalable, à la différence de signifiés entre ces deux mots.

Une question importante se pose: faut-il suivre l'ordre de difficulté que le test a permis de dégager, lorsqu'on veut enseigner la prononciation des phonèmes du français? S'il n'était question que de prononciation, il faudrait répondre oui. Toutefois, et cela est vrai pour toutes les langues, c'est pour communiquer quelque chose, c'est-à-dire un sens, que l'on combine des phonèmes. Et pour apprendre à des enfants à communiquer dans une langue seconde, il est de saine pédagogie de partir du monde de l'enfant, de son milieu physique, familial, social et culturel. Et l'une des premières choses qu'il faut faire dès le début de l'année, c'est de familiariser l'enfant avec le monde de la classe, d'appriivoiser en quelque sorte les objets qui l'entourent en utilisant le français qui sera la langue d'enseignement. On a donc à apprendre aux enfants un vocabulaire de base, centré sur la classe et ses activités, et qu'on pourrait appeler *vocabulaire de fonctionnement*. Or, parmi les mots de ce vocabulaire, un des mots les plus usités sera le mot *chaise* qui contient la combinaison /ʃ+ɛ+z/, et les résultats du test démontrent que le rapprochement de /ʃ+z/ dans /ʃɛz/ = *chaise* constitue la plus grande difficulté, au niveau de la prononciation, pour les écoliers inuit. Dans le cas de *chaise*, ce n'est pas la compréhension du mot qui fera difficulté, mais bien sa prononciation. On voit, par cet exemple, qu'il ne

faut pas suivre à la lettre la hiérarchie des phonèmes fondée sur leur degré de difficulté phonétique, car il y a aussi les besoins immédiats d'un vocabulaire de base sans lequel on ne peut faire fonctionner une classe, ni amener les élèves à communiquer.

Une remarque s'impose ici à propos des relations entre la recherche fondamentale et les besoins pratiques d'une pédagogie adaptée à ceux qui apprennent une langue seconde. Même si la hiérarchie des difficultés que nous avons découverte l'a été à partir de tests *concrets*, il n'en reste pas moins qu'elle ressortit à la recherche fondamentale, fondée sur la comparaison de deux systèmes phonologiques; en ce sens, une telle hiérarchie, bien que valide et validée, demeure *abstraite*. En effet, ce que la recherche fondamentale a dégagé ici, c'est une hiérarchie *strictement phonologique*, alors que l'apprentissage d'une langue fait intervenir à la fois les aspects phonologique, morphologique, syntaxique et sémantique. Ce sont ces divers aspects qui font la communication et c'est le besoin de communiquer, —mais non pas seulement la bonne prononciation— qui doit guider l'organisation et la planification des activités d'apprentissage.

Prenons un exemple. La rencontre des phonèmes /ɥ/ et /y/ est relativement rare en français, si on la compare à la fréquence élevée des autres groupes de deux phonèmes, comme l'ont démontré les recherches menées dans le cadre du projet PHOCOM. Toutefois, le groupe /ɥy/ se retrouve dans l'un des mots les plus fréquents du français usuel, le mot *rue*. Quelle que soit, donc, la basse fréquence de ce groupe /ɥy/ en français, au niveau des unités phonologiques, il reste qu'au niveau des unités significatives, c'est l'une

des unités les plus utiles pour la communication courante. On remarquera d'ailleurs que le mot *rue* apparaît très tôt dans les méthodes d'enseignement du français langue seconde, et à juste titre. Cet exemple illustre bien —du moins pour ceux qui vivent dans le sud— la nécessité d'orienter l'enseignement en fonction du monde à communiquer, à décrire et à exprimer, quel que soit, par ailleurs, le degré de difficulté au niveau de la prononciation, si tel mot est indispensable. Pour les gens du nord, le mot *chien* constitue un meilleur exemple. Or, d'après nos résultats, il contient deux phonèmes qui n'existent pas en inuktitut, /ʃ/ et /ɛ/ et par surcroît, —en considérant les phonèmes un à un—le phonème /ɛ/ figure au 1er rang dans la liste des phonèmes les plus difficiles pour des élèves inuit et le phonème /ʃ/ au 13e rang. Comme ils sont combinés dans /ʃjɛ/ = *chien*, on peut penser que la réalisation de ce mot n'en est que plus difficile. Quoi qu'il en soit, le chien est l'un des premiers êtres avec lequel les enfants inuit sont en contact. Pour enseigner un français fonctionnel qui colle à la réalité, on devra donc introduire un tel mot assez tôt, malgré ses difficultés au niveau de la production orale.

Est-ce à dire que la hiérarchie que nous avons établie devient inutile? Nous ne le croyons pas. Nous voulons simplement insister sur le fait qu'une *hiérarchie d'ordre linguistique*, même établie scientifiquement, ne correspond pas forcément à la *hiérarchie pédagogique* pertinente dans tel milieu. Il est évident que calquer l'enseignement d'une langue sur la façon dont les théories et les descriptions des linguistes procèdent ... nous apparaît comme une aberration et de la forme et du contenu!

A quoi donc peut servir une hiérarchie des difficultés établie par des méthodes et des procédures linguistiques? Elle permet de *prévoir* très précisément quels éléments du système phonologique de la langue-cible causeront des difficultés aux élèves. Et ce n'est pas peu de choses, car le professeur peut alors planifier l'apprentissage en connaissance de cause; en sachant par exemple qu'il faudra plus de temps et plus d'activités d'apprentissage pour amener les élèves à maîtriser /z/ ou /ʒ/ que pour prononcer correctement /s/. Savoir où se situe le problème, c'est déjà s'orienter vers sa solution. Cette comparaison des systèmes phonologiques du français et de l'inuktitut et la hiérarchisation des difficultés esquissée par la suite permettent justement de prévoir très exactement où se situeront les difficultés d'ordre phonologique pour de jeunes inuit apprenant le français.

Comblen de fois n'avons-nous pas entendu des professeurs travaillant au Nouveau-Québec nous dire: "Mes élèves (inuit) ne sont pas capables de distinguer /t/ et /d/, /p/ et /b/, /f/ et /v/" etc... "Comment expliquer cela?" C'est à cette question que cette recherche a voulu répondre, à une question pratique soulevée par les problèmes on ne peut plus concrets de l'enseignement du français, dans un petit poste perdu quelque part dans ce que nous appelons "le Grand Nord".

CONCLUSION

La hiérarchie des difficultés que nous avons établie, rappelons-le, ne saurait servir de modèle d'organisation chronologique pour l'enseignement du français considéré globalement, car c'est une hiérarchie statistique qui a été dégagée à partir de mots

isolés, présentés par paires minimales ou quasi-minimales dans une situation de test et sans tenir compte de la compréhension des mots par les élèves soumis au test. Il n'est resté pas moins que nos résultats seront d'une utilité incontestable pour la préparation de bandes sonores appropriées, l'établissement de diagnostics précis et l'élaboration éventuelle d'exercices correctifs pertinents.

Cette recherche nous a également permis de déterminer quelles étaient les principales caractéristiques de la prononciation des élèves inuit commençant l'apprentissage du français langue seconde. Nous terminerons en donnant la liste de ces caractéristiques. Nos débutants inuit ont une forte tendance: 1^o à la désonorisation, c'est-à-dire à prononcer les /b/, /d/, /v/, /g/, /z/ comme des /p/, /t/, /f/, /k/, /s/ parce que leur système phonologique en contient que la dernière série de phonèmes; 2^o à l'aspiration à la fin d'une syllabe ouverte ou après une consonne sourde: /p/, /t/, /k/, etc.; 3^o à la diphtongaison: ainsi beaucoup prononcent /ʃaɪz/ au lieu de /ʃɛz/ pour *chaise*, probablement à cause de l'influence de la diphtongue /aj/ qui existe en inuktitut comme dans le mot *naujait* ou *auttajigit*. On note également une tendance à trop ouvrir les voyelles, à prononcer le /o/ de *beau* comme le /ɔ/ de *pomme*, le /y/ de *jus* comme le /u/ de *joue*, le /e/ de *dé* et le /ø/ de *peu* comme le /œ/ de *peur* et le /i/ fermé comme le /I/ franco-québécois de *pipe* /pIp/. Il est évident que, dans tous ces cas, les habitudes phonétiques acquises dans la langue maternelle interfèrent dans la prononciation des mots de la langue-cible, comme le laissait prévoir la comparaison des deux systèmes phonologiques en cause.

ANNEXE I

PHONÈMES DU FRANÇAIS ET DE L'INUKTITUT

Phonèmes du français qui n'existent pas en inuktitut:

a (sauf comme variante de /a/)
ɔ de port
o de peau
ɛ de paix
ə de le
ø de peu
œ de peur
y de lu
ã de lent
ẽ de lin
õ de long
ã de un
e de dé

TOTAL: 13

Consonnes

b de beau
d de dent
g de gant
f de fou
ʃ de chant (mais variante de [s] devant [u])
ʒ de joue
z de zèle
w de oui
ɥ de lui
ɲ de agneau

TOTAL: 10

GRAND TOTAL: 23

Phonèmes existant dans les deux langues:

/a/ /i/ /u/ /p/ /t/ /k/ /m/ /n/ /l/ /v/ /s/ /ʃ/ /r/ou /ʁ/

En collaboration avec Louis-Jacques Dorais.

ANNEXE II

ÉCOLE: _____ NOM: _____
 DEGRÉ: _____ ÂGE: _____

VOYELLES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1. <i>un</i>	œ									
<i>âne</i>	a									
2. <i>beau</i>	o									
<i>beurre</i>	œ									
3. <i>lent</i>	ã									
<i>long</i>	õ									
4. <i>jus</i>	y									
<i>joue</i>	u									
5. <i>peu</i>	ø									
<i>pomme</i>	o									
6. <i>paix</i>	ɛ									
<i>pain</i>	ɛ̃									
7. <i>oui</i>	w									
<i>huit</i>	u									
8. <i>pipi</i>	i									
<i>bobo</i>	o									
CONSONNES										
9. <i>Jean</i>	ʒ									
<i>champ</i>	ʃ									
10. <i>roue</i>	r									
<i>ri</i>										
11. <i>tant</i>	t									
<i>dent</i>	d									
12. <i>zèle</i>	z									
<i>gèle</i>	ʒ									
13. <i>goût</i>	g									
<i>cou</i>	k									
14. <i>vous</i>	v									
<i>foû</i>	f									
15. <i>bébé</i>	b+e									
<i>papa</i>	p									
16. <i>montagne</i>	ŋ									
<i>ma bague</i>	g									
17. <i>je vais</i>	v									
<i>je fais</i>	f									
18. <i>chien</i>	ʃ									
<i>chaud</i>										
19. <i>sept</i>	s									
<i>chats</i>	ʃ									
20. <i>chaise</i>	ʃ+z									
<i>sèche</i>	s+ʃ									

NOTE: /r/ renvoie ici au /r/ constrictif et non au /r/ roulé.

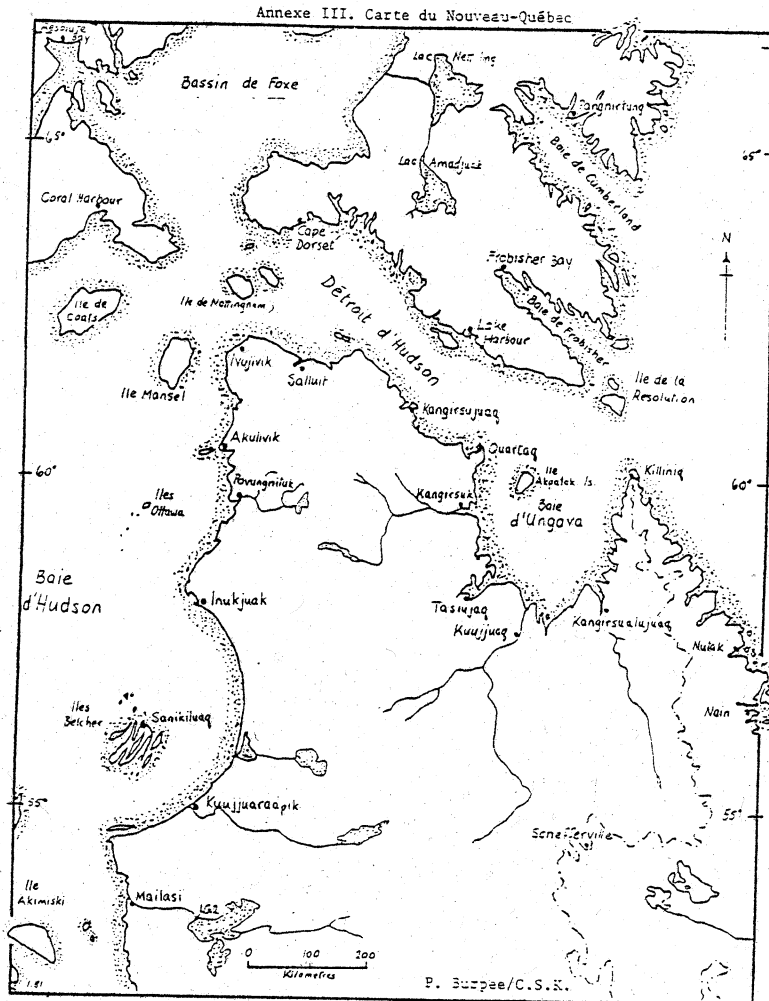


TABLEAU I - RÉPARTITION DES ÉLÈVES D'APRÈS L'ÂGE
ET LE NOMBRE D'ESSAIS POUR CHAQUE PHONÈME

ÂGE	8										9						10						11-12						M	π PAR PHON.														
	1	2	3	4	5	6	π	1	2	3	4	5	6	π	1	2	3	4	5	6	π	1	2	3	4	5	6	π			1	2	3	4	5	6								
æ	4	1				1	2	8	1					1	1.8	4	1																	2	2.6	2							1.0	2.0
ó	4	2					1.3	8	2					1	1.6	4	1	2																								1.0	1.5	
o	4	1	1				1.5	10	1						1.1	7																										1.0	1.2	
œ	5						1.8	10	1						1.1	6																										1.0	1.3	
õ	3	1			1		2.7	6						1	3	3.0	3	1																								2.0	2.8	
õ	4	1					2.0	7	2					1	1	2.1	6																									1.5	1.9	
y	4	1	1				4.8	3	2	4				2	2.9	6																										4.0	3.0	
u	4						2.2	8	1	2				1	1.5	5	1	1																							1.5	1.9		
ø	3						3.5	8	2					1	1.5	4	1	2																							1.5	1.6		
ø	5						1.5	10	1						1.1	5	1	2																								5.0	2.3	
ε	3	2	1				2.7	11							1.1	5	1																									1.0	1.3	
ε	2	1	1				3.2	11	3	2	5	1			1.0	5	2																									1.0	1.5	
w	4	1					2.0	8	2	1				1	3.4	1																										2.0	3.5	
y	2	1			1		3.5	3	1	3	2			2	1.4	7																										1.0	1.4	
i	6						1.0	9	2					1	3.1	3																										4.0	3.3	
o	2	4					1.7	8	1	2					1.2	7																										1.0	1.1	
ø	5				1		1.5	8							1.5	7																										1.0	1.3	
ø	4				2		1.7	9	1	1					1.8	5	1	1																								1.0	1.6	
r	5						1.5	11							1.3	3	2	2																								1.0	1.5	
r	4	1					1.7	11							1.0	6	1																									1.0	1.3	
t	5						1.8	9							1.7	11																										1.0	1.2	
d	2	1			1		3.5	7	2	1	1			1	2.8	6	1																									1.0	1.5	
d	2						1.6	3	2	1					1.6	3	2	1																								1.0	2.2	

(suite)

ÂGE	8						9						10						11-12						M	m̄ PAR PHON.						
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6								
ESSAIS	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6								
z	1	1	1	1	2	2	5	1	1	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	1.0	3.1
z	3	1	1	1	1	1	2	3	1	3	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1.5	2.9
g	3	1	1	1	1	1	4	3	2	2	2	2	5	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2.0	2.1
k	6	1	1	1	1	1	9	2	2	2	2	2	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1.5	1.2
v	5	1	1	1	1	1	11	1	1	1	1	1	7	1	1	1	1	1	7	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1.0	1.0
f	5	1	1	1	1	1	11	1	1	1	1	1	7	1	1	1	1	1	7	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1.0	1.0
b	1	2	2	2	2	2	8	2	2	2	2	2	6	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1.0	1.0
p	6	1	1	1	1	1	11	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1.5	1.7
n	1	4	4	4	4	4	6	3	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1.0	1.0
b+g	1	1	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1.5	2.0
v	6	1	1	1	1	1	9	2	2	2	2	2	6	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3.5	4.1
f	6	1	1	1	1	1	11	1	1	1	1	1	7	1	1	1	1	1	7	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1.0	1.1
j	3	1	1	1	1	1	7	1	1	1	1	1	5	2	2	2	2	2	5	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1.0	1.0
l	6	1	1	1	1	1	10	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1.0	2.0
s	4	2	2	2	2	2	5	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1.0	1.1
z	3	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1.0	2.0
s	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1.0	1.0
s	1	4	4	4	4	4	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	3.5	4.2
m̄	57.9	3.87	52.55	13.8	2.3	67.11	17.55	22.36	8	1.9	67.5	10.49	2.53	27.5	1.9	73.8	13.62	51.32	56.3	1.6	1.9											

m̄: Moyenne

TABLEAU 2 - RÉPARTITION DES ÉLÈVES D'APRÈS LE DEGRÉ
ET LE NOMBRE D'ESSAIS POUR CHAQUE PHONÈME

ESSAIS	3e							4e							m̄	P̄R PHON.
	1	2	3	4	5	6	m̄	1	2	3	4	5	6	m̄		
æ	9	2				2	1.9	9	1		1		2	2.1	2	
a	8	3	1			1	1.8	10	2	1				1.3	1.5	
o	11	1	1				1.2	12	1					1.1	1.2	
œ	11	1				1	1.5	12			1			1.2	1.3	
ɑ̃	7	1			2	3	2.8	6	1	1	2	1	2	2.8	2.8	
ɔ̃	8	1	2		1	1	2.1	10	1		1		1	1.7	1.9	
y	3	1	3			6	3.8	6	3	2	1		1	2.2	3.0	
u	8	1	3			1	1.9	10	2	1				1.3	1.6	
ø	7	1	1	1		3	2.6	8	2	1	1		1	1.9	2.3	
ɔ	12			1			1.2	11	1			1		1.4	1.3	
ɛ	10	2	1				1.3	11	2					1.2	1.2	
ê	2	3	2	2	1	3	3.5	2	1	3	3	3	1	3.5	3.5	
w	9	2	1			1	1.7	12	1					1.1	1.4	
y	4	2	3		1	3	3.1	4	1	1	2		5	3.6	3.3	
i	13						1.0	12	1					1.1	1.0	
o	7	5	1				1.5	12		1				1.2	1.3	
ɜ	10		1	2			1.6	10	1	1			1	1.6	1.6	
l	8	2	3				1.6	9	2	2				1.5	1.5	
r	11			1	1		1.5	13						1.0	1.3	
r	10	2		1			1.4	13						1.0	1.2	
t	10		1		1	1	1.8	12	1					1.1	1.5	
d	5	3	1		1	3	2.8	9	2	1	1			1.5	2.2	
z	5		1	2	2	3	3.4	6	1	1	2		3	2.8	3.1	
ʒ	4	4	1	2	2	2	2.7	4	2	2	2		3	3.1	2.9	
g	6	3	1	1	1	1	2.3	6	3	3	1			1.9	2.1	
k	11	2					1.2	11	2					1.2	1.2	
v	12		1				1.2	13						1.0	1.1	
f	12	1					1.1	13						1.0	1.0	
b	4	4	4			1	2.3	12	1					1.1	1.7	
p	13						1.0	13						1.0	1.0	
n	5	7				1	1.9	6	4	2			1	2.0	2.0	
b-g	1	2	2	1	2	5	4.2	2	4			1	6	3.9	4.1	
v	11	2					1.2	12	1					1.1	1.1	
f	13						1.0	13						1.0	1.0	
ʃ	7	2		1	2	1	2.4	10		2		1		1.6	2.0	
ʃ	11	2					1.2	13						1.0	1.1	
s	8	2	2			1	1.8	5	3	4			1	2.2	2.0	
ʃ	8	2	1	1	1		1.8	10	3					1.2	1.5	
z	3	2	1		3	4	3.8	2	1	1			9	4.7	4.2	
s	2	1	6	2	2		3.1			4	1	5	3	4.5	3.8	
m̄							2.0									
%	61.3	13.2	8.7	3.5	4.0	9.2		70.0	9.8	6.5	3.7	2.3	7.7	1.8	1.9	

m̄: Moyenne

TABLEAU 3 - ORDRE DE DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE DES PHONÈMES D'APRÈS L'ÂGE ET LE DEGRÉ PAR RAPPORT À LA MOYENNE GÉNÉRALE

		ÂGE				Moyenne Générale	DEGRÉ						
		8	9	10	11-12	$\bar{m} = 1.9$	3e	4e					
		$\bar{m}=2.3$	$\bar{m}=1.9$	$\bar{m}=1.9$	$\bar{m}=1.6$		$\bar{m}=2$	$\bar{m}=1.8$					
b+g	4.8	ɟ+z	4.3	ẽ	4.4	s+ʃ	5.5	ɟ+z	4.2	b+g	4.2	ɟ+z	4.7
y	4.8	s+ʃ	3.8	ɟ+z	4.3	ø	5.0	b+g	4.1	ɟ+z	3.8	s+ʃ	4.5
z	4.3	b+g	3.8	b+g	4.0	y	4.0	s+ʃ	3.8	y	3.8	g	3.9
ɟ+z	4.3	ẽ	3.4	s+ʃ	3.9	y	4.0	ẽ	3.5	ẽ	3.5	y	3.6
ø	3.5	ʒ	3.2	y	3.4	b+g	3.5	u	3.3	z	3.4	ẽ	3.5
y	3.5	y	3.1	z	3.3	ɟ+z	3.5	z	3.1	s+ʃ	3.1	ʒ	3.1
d	3.5	ã	3.0	ʒ	3.1	ã	2.0	y	3.0	y	3.1	z	2.8
ẽ	3.2	y	2.9	ã	2.6	ẽ	2.0	z	2.9	ã	2.8	ã	2.8
s+ʃ	3.2	t	2.8	d	2.3	g	2.0	ã	2.8	d	2.8	y	2.2
b	2.8	z	2.7	s	2.0	õ	1.5	ø	2.3	ʒ	2.7	s	2.2
ã	2.7	s	2.5	ʃ	1.9	u	1.5	d	2.2	ø	2.6	ã	2.1
ε	2.7	g	2.2	ã	1.8	ʒ	1.5	g	2.1	ʃ	2.4	n	2.0
g	2.7	õ	2.1	a	1.7	k	1.5	ã	2.0	g	2.3	ø	1.9
ʃ	2.7	ʃ	2.1	ø	1.7	b	1.5	n	2.0	b	2.3	g	1.9
ʒ	2.5	ʒ	1.9	ɔ	1.7	n	1.5	s	2.0	õ	2.1	õ	1.7
n	2.5	n	1.9	n	1.7	ã	1.0	ʃ	2.0	ã	1.9	z	1.6
ʃ	2.3	ã	1.8	õ	1.6	a	1.0	õ	1.9	u	1.9	ʃ	1.6
u	2.2	a	1.6	r	1.6	o	1.0	b	1.7	n	1.9	ʃ	1.5
ã	2.0	d	1.6	g	1.6	œ	1.0	ʃ	1.7	a	1.8	d	1.5
õ	2.0	u	1.5	ɔ	1.6	ɔ	1.0	u	1.6	t	1.8	ɔ	1.4
w	2.0	ø	1.5	œ	1.4	ε	1.0	ʒ	1.6	s	1.8	a	1.3
œ	1.8	o	1.5	y	1.4	w	1.0	a	1.5	ʃ	1.8	u	1.3
t	1.8	w	1.4	u	1.4	i	1.0	ε	1.5	w	1.7	œ	1.2
o	1.7	b	1.4	ʒ	1.4	o	1.0	ʃ	1.5	z	1.6	ε	1.2
r	1.7	ʃ	1.4	e	1.3	ʒ	1.0	t	1.5	ʃ	1.6	o	1.2
s	1.7	ʃ	1.3	b	1.3	ʃ	1.0	w	1.4	œ	1.5	k	1.2
ʃ	1.7	i	1.2	ʃ	1.3	r	1.0	œ	1.3	o	1.5	ʃ	1.2
o	1.5	k	1.2	r	1.1	r	1.0	ɔ	1.3	r	1.5	o	1.1
ɔ	1.5	v	1.2	t	1.1	t	1.0	o	1.3	r	1.4	w	1.1
ʒ	1.5	o	1.1	k	1.1	d	1.0	r	1.3	ε	1.3	i	1.1
r	1.5	œ	1.1	v	1.1	z	1.0	o	1.2	ɔ	1.2	t	1.1
a	1.3	ɔ	1.1	ʃ	1.1	v	1.0	r	1.2	o	1.2	b	1.1
v	1.2	ʃ	1.1	o	1.0	f	1.0	k	1.2	k	1.2	v	1.1
f	1.2	e	1.0	w	1.0	p	1.0	i	1.1	v	1.2	r	1.0
i	1.0	r	1.0	i	1.0	v	1.0	v	1.1	v	1.2	r	1.0
k	1.0	r	1.0	o	1.0	f	1.0	ʃ	1.1	ʃ	1.2	v	1.0
v	1.0	v	1.0	v	1.0	ʃ	1.0	v	1.0	f	1.1	f	1.0
f	1.0	f	1.0	f	1.0	ʃ	1.0	f	1.0	i	1.0	p	1.0
p	1.0	p	1.0	p	1.0	s	1.0	p	1.0	p	1.0	f	1.0
ʃ	1.0	f	1.0	f	1.0	ʃ	1.0	f	1.0	f	1.0	ʃ	1.0

Note: Certains phonèmes, comme /ʃ/ par exemple, apparaissent dans plusieurs paires minimales, mais dans des contextes différents (voir le test).

LANGUES ET LINGUISTIQUE, N° 7, 1981: 71-93

QUELQUES INCONGRUITÉS RELEVÉES DANS LE DRAE
À PARTIR DES DÉFINITIONS DES ETHNIQUES EN -ENSE

Hélène Brouard &
Carmen Turcotte

Résumé: Cette note de recherche a pour but de rendre compte de certaines incongruités relevées dans les définitions des ethniques en *-ense* dans le dictionnaire de la Real Academia Española. Nous présentons d'abord les incongruités relevées quant au nombre des parties contenues dans les définitions et quant à l'ordre dans lequel ces parties sont présentées; ensuite nous nous arrêtons au contenu de chacune des parties identifiées. Finalement nous proposons un modèle de définition pour les ethniques en *-ense*.

Hélène Brouard, maîtrise en linguistique

QUELQUES INCONGRUITÉS RELEVÉES DANS LE DRAE⁽¹⁾
À PARTIR DES DÉFINITIONS DES ETHNIQUES EN -ENSE

Hélène Brouard &
Carmen Turcotte

0. Cette note de recherche est le résultat de la première étape du dépouillement que nous menons en vue de nos thèses de maîtrise. En effet, puisque ces thèses portent sur les ethniques en *-ense* de l'espagnol⁽²⁾, notre première démarche a consisté à extraire, à partir du *DIE*⁽³⁾ tous les mots finissant en *-ense* et à vérifier dans les lexiques où ils figurent, leur signification. Ayant commencé par l'analyse des ethniques contenus dans le *DRAE* nous nous sommes vite aperçus que ce dictionnaire emploie des formules trop diversifiées pour définir des mots qui, en principe, appartiennent à une même "classe". Nous semblant que la définition d'un mot dans un dictionnaire devrait offrir le plus de similarités possibles avec la définition d'un autre mot appartenant à la même classe, nous avons été étonnés de constater cette diversification de formules dans le *DRAE* en ce qui a trait aux définitions des ethniques en *-ense*. Dans les pages qui suivent nous ferons donc état de ces différences, qui nous semblent même être des incongruités, et nous essaierons de proposer un modèle de définition des ethniques en *-ense*.

Afin de rendre l'exposé plus clair, nous parlerons en premier lieu de l'organisation générale

- (1) 19e édition du *Diccionario de la lengua española de la Real Academia Española* (*DRAE*) et par les additions et corrections qui lui ont été apportées dans les bulletins de la Real Academia Española de 1967 à 1977.
- (2) S'il y a deux thèses c'est parce que l'une porte sur les ethniques en *-ense* des pays de l'Amérique du Sud (Hélène Brouard), et l'autre sur les ethniques en *-ense* de tous les autres pays (Carmen Turcotte).
- (3) *Dictionnaire Inverse de l'Espagnol*, actuellement en cours de réalisation à l'Université Laval sous la direction de Silvia Faitelson-Weiser.

des définitions (nombre des parties qui les composent et ordre dans lequel ces parties sont présentées) et ensuite nous nous arrêterons au contenu de chacune des parties identifiées, soit l'étymologie, la catégorisation grammaticale, ce que nous appelons la 1ère, la 2e et, le cas échéant, 3e, 4e et 5e parties de la définition proprement dite et s'il y a lieu, le(s) synonyme(s). Finalement nous proposerons notre modèle de définition.

1. NOMBRE DE PARTIES DE LA DÉFINITION

Dans les définitions fournies par le *DRAE*, pour les 233 ethniques en *-ense* qu'il contient ⁽⁴⁾, le nombre des parties numérotées varie de 1 à 5 ⁽⁵⁾. A celles-ci on ajoute parfois, entre parenthèses, une étymologie:

ex: "ANTUERPIENSE. (del lat. *antuerpiensis*)"

une préface:

ex: "CARACENSE. (de *Caracea*, antigua ciudad española que se supone sea la actual Guadalajara.)"

des emplois spécifiques:

ex: "PORTUENSE. || 3. Del puerto de Ostia, en Italia. *Obispo portuense.*"

ou encore des synonymes.

Le nombre de ces parties n'est pas toujours justifié; par exemple dans *ONUBENSE*, qui a 4 parties et une étymologie, 2 parties auraient été suffisantes puisqu'on répète en 3 des informations déjà données en 1; et en 4, des informations incluses en 2.

(4) Voir *DIE*.

(5) Ainsi, par exemple, *ALBELDENSE* en a deux: "Natural de Albelda. *Ú.t.c.s.* || 2. Perteneciente a esta villa de la provincia de Logroño."

ex: "ONUBENSE. (del lat. *onubensis*) adj.
Natural de la antigua Ónuba, hoy Huelva.
Ú.t.c.s. || 2. Pertenciente a esta antigua
ciudad de los turdetanos. || 3. Natural de
Huelva. || 4. Pertenciente a Huelva."

Par contre dans LUCENSE, les 5 parties deviennent nécessaires puisque l'ethnique se réfère à deux toponymes différents; la 1ère est équivalente à la 3e, la 4e à la 2e, et la 5e mentionne un synonyme.

ex: "LUCENSE. (del lat. *lucensis*) adj.
Natural de Lugo. || 2. Pertenciente a esta ciudad. || 3. Natural de Luca. || 4. Pertenciente a esta ciudad de Italia. || 5. Luqués. Apl. a pers., ú.t.c.s."

Pour ce qui est de la synonymie, elle n'est pas présente dans toutes les définitions; nous avons identifié deux types d'absence: soit qu'on ne trouve pas de synonyme ailleurs dans le dictionnaire; soit qu'il en existe ailleurs dans le DRAE comme "entrées" et qu'on omette de les mentionner comme synonyme de l'ethnique. Nous avons donc fait le relevé de ces différences entre les définitions; sur un total de 233 ethniques en *-ense*, nous avons 3 présentations différentes:

- i) le DRAE nous donne 62 synonymes sous 62 rubriques en *-ense*; ex: SE - TABENSE: jativés;
- ii) il en omet 135 alors que le mot existe comme "entrée" ailleurs dans le DRAE; ex: PACENSE synonyme de BADAJOCENSE;
- iii) et enfin il y a 133 ethniques pour lesquels nous n'avons pas encore trouvé de synonymes dans le DRAE⁽⁶⁾; ex: ALBELDENSE.

(6) Actuellement nous poursuivons des recherches à l'aide du DIE pour compléter notre liste de synonymes non indiqués comme tels dans le DRAE.

2. ORDRE DE PRÉSENTATION DES PARTIES DE LA DÉFINITION

Il a déjà été mentionné que lorsque la définition comporte plusieurs parties, celles-ci ne se présentent pas toujours dans le même ordre. Ceci s'applique notamment aux parties "Natural de..." et "Perteneiente a..." Ainsi, habituellement on retrouve "Natural de..." en première place et "Perteneiente a..." en deuxième place:

ex: "ALFARENSE. adj. Natural de Alfaro.
Ú.t.c.s. || 2. Perteneiente a esta
ciudad."

Il arrive cependant que celles-ci soient inversées:

ex: "PUNTARENENSE. adj. Perteneiente o
relativo a la ciudad de Punta Arenas,
en Costa Rica, o a la del mismo nombre,
en Chile. || 2. Natural de una de esas
ciudades."

Puisqu'il ne semble y avoir aucune raison pour cette différence dans la présentation, nous pensons que l'uniformité serait souhaitable.

Par ailleurs, il arrive que l'on retrouve un synonyme comme seul élément de définition. Le préambule du *DRAE*, manifestant l'intention de modifier cet état de choses, confirme nos réticences à accepter ce seul élément comme définition. Toutefois cette donnée ayant son importance, elle devrait être ajoutée comme dernier élément, constituant une partie à elle seule.

3. CONTENU DES PARTIES DE LA DÉFINITION

A l'intérieur des parties, nous ne retrouvons pas non plus une formulation homogène de présentation. La quantité d'informations donnée change constamment d'une définition à une autre. On retrouve même certains chevauchements dans les parties, montrant clairement que le contenu de chacune n'a pas été établi selon des critères préalables.

Les ambiguïtés qui en découlent pourraient être levées moyennant un modèle unique de définition des ethniques, modèle où il y aurait une distribution cohérente des éléments d'information entre les diverses parties de la définition.

3.1 Etymologie

On peut se demander quelle est la politique suivie quant à la présentation de cette donnée. Ainsi, dans certains cas, on nous donne l'étymologie de l'ethnique accompagnée de l'ancien nom du toponyme et/ou de son nom moderne. Ces toponymes sont donc mentionnés parfois avec l'étymologie au tout début de la définition et parfois à l'intérieur de la première partie:

ex: "TALABRICENSE. (del lat. *Talabriga*, hoy Talavera) adj. Natural de Talavera de la Reina. Ú.t.c.s."
"ANTUERPIENSE. (del lat. *Antuerpiensis*) adj. Natural de Antuerpia, hoy Amberes. Ú.t.c.s."

Cette double présentation entraîne d'ailleurs un problème de compréhension. Lorsque le toponyme actuel est incorporé dans la lère partie, on ne peut être certain si l'ethnique s'applique toujours malgré le changement de nom de lieu en question ou s'il ne s'applique qu'aux habitants de l'ancien lieu.

Pour ce qui est de ces étymologies, nous pensons qu'elles devraient, le cas échéant, figurer au tout début et que l'ancien toponyme et sa correspondance moderne ne devraient figurer qu'à l'intérieur des parenthèses entourant cette étymologie. Dans la définition proprement dite on ne devrait nous donner que le toponyme, ancien ou moderne, auquel s'applique effectivement l'ethnique; par exemple, si ANTUERPIENSE se dit des habitants de Amberes, inutile de dire dans la définition que l'ancien nom de cet endroit est Antuerpia. Par contre, si ANTUERPIENSE ne se dit pas des habitants de la ville actuelle de Amberes, mais seulement de ceux qui l'habitaient lorsqu'elle s'appelait Antuerpia, pourquoi semer la confusion en ajoutant le nom actuel qui aurait dû être signalé dans la partie historique, constituée par l'étymologie?

3.2 Catégorisation grammaticale

L'Académie a catégorisé tous les ethniques en *-ense* rencontrés comme adjectifs, sauf un où elle ajoute substantif (PUNTARENENSE). Habituellement elle ajoute, comme supplément à une des parties de la définition, *ú.t.c.s.* (s'utilise aussi comme substantif).

Une courte étude nous montre que, d'une part, "Natural de..." et "Aplícase a personas" sont habituellement accompagnés de ce *ú.t.c.s.*:

ex: "COAHUILENSE. adj. Natural del Estado mejicano de Coahuila. *Ú.t.c.s.*"
"BARCINONENSE. adj. Barcelonés. Apl. a pers., *ú.t.c.s.*"

D'autre part, "Perteneciente a..." et le synonyme seul ne sont pas accompagnés du *ú.t.c.s.*:

ex: "ALAJUELENSE. || 2. Perteneciente a estos lugares."
"GUAYMENSE. adj. guaymeño."

Cependant, il existe encore plusieurs exceptions à cette règle générale. On trouve ainsi 12 cas où "Natural de..." n'apparaît pas avec *ú.t.c.s.*:

ex: "MATRITENSE. adj. Natural de Madrid."

et 5 cas où le *ú.t.c.s.* est ajouté au synonyme:

ex: "EASONENSE. adj. Donostiarra. *Ú.t.c.s.*"

Curieusement, on retrouve aussi *ú.t.c.s.* accompagnant "Perteneciente a..." dans 1 cas:

ex: "SALMANTICENSE. adj. Perteneciente a Salamanca. *Concilio salmanticense. Ú.t.c.s.*"

Toutes ces exceptions sont-elles motivées ou tout simplement des négligences? Ne serait-il pas plus conséquent de toujours l'inclure avec "Natural de...?"

Un autre point a attiré notre attention. Les ethniques en *-ense* donnés par le DRAE sont généralement des adjectifs à forme unique pour les deux genres mais 3 des 233 ethniques étudiés présentent une forme féminine en *-ensa*: COLLIPULLENSE/SA, LEBULLENSE/SA et LINARENSE/SA. (7)

3.3 lère partie de la définition

3.3.1 Formulation

La première partie de la définition est généralement présentée avec "Natural de...". Comment

(7) Voir S. Faitelson-Weiser, "-ens-e/a: un nouveau suffixe en espagnol du Chili?" *Revista Canadiense de Estudios Hispánicos*. Vol. IV, No 1. Otoño 1979.

donc, d'après l'Académie, appelle-t-on les personnes résidant dans une ville sans y être nées? N'y aurait-il pas une formulation préférable à celle-ci qui correspondrait mieux à la vraie portée de l'ethnique? Un des ethniques est d'ailleurs présenté différemment:

ex: "OXONIENSE. adj. Natural o vecino de Oxford."

Par contre, ce "vecino" ne nous semble pas un complément suffisant; c'est pourquoi nous avons recherché une formule plus adéquate. Il nous semble l'avoir trouvée en "Natural o habitante de...", "Natural" regroupant les personnes natives d'un endroit, et "habitante" ⁽⁸⁾ celles qui l'habitent qu'elles y soient nées ou non.

Cette lère partie commence parfois par des formulations différentes de "Natural de...", tel "Perteneiente a" ou un simple synonyme. Cette dernière a déjà été traitée en 2. Quant à ces cas de "Perteneiente a..." nous avons reporté leur étude à la 2e partie de la définition (3.4), car ils correspondaient au schéma général voulant que "Perteneiente a..." introduise une 2e partie.

3.3.2 Eléments accompagnant la lère partie

C'est particulièrement à ce niveau que nous avons constaté les manques les plus flagrants. Nous avons relevé 21 modèles différents. Les éléments accompagnants représentent surtout la nature des toponymes: ville, région, district, département, etc. Encore une fois, nous nous demandons pourquoi la somme d'information n'est pas la même; quelquefois

(8) Le terme "habitante" est ainsi défini dans le DRAE: || 2.m. Cada una de las personas que constituyen la población de un barrio, ciudad, provincia o nación."

on mentionne seulement la ville, la région, etc. sans indiquer le pays auquel elles correspondent, quelquefois on nous donne non seulement le pays, mais aussi la ville et la région. Nous comprenons fort bien que le *DRAE* ne devrait pas être un dictionnaire encyclopédique; toutefois, puisque dans le cas des toponymes il y a en espagnol beaucoup d'homonymes désignant des lieux de divers pays et que chaque homonyme peut donner lieu à un ethnique différent, il nous semble important que la définition localise le toponyme en question:

ex: "EMERITENSE. adj. Natural de Mérida. Ú.t.c.s. || 2. Perteneciente a esta ciudad."

S'agit-il de la ville de Mérida en Espagne, au Mexique, au Vénézuéla ou de celle aux Philippines?

3.3.3 Nous présentons maintenant la liste des différents modèles rencontrés:

LEGENDE: X : nom propre
 X' : même lieu, nom différent
 Y : 2e nom propre dans un modèle où il y a déjà X
 C : ciudad, provincia, estado, comarca, etc.
 D : 2e C dans un modèle où ce C existe déjà
 P : pays (nom propre ou commun), continent, avec ou sans adjectif
 Padj: pays sous forme adjectivale
 S : adjectif ethnique substantivé
 / : ou
 ... : histoire ou explication supplémentaire du mot
 () : pas toujours mentionné

<u>SCHEMATISATION</u>	<u>OCCURRENCES</u>	<u>EXEMPLES</u>
1) Natural de X	119	sorianense
2) Natural o vecino de X	1	oxoniense
3) Natural de X, hoy X'	22	asturicense
4) Natural de X o de la moderna X'	1	ursaonense
5) Natural de X, C de D Padj de Y	10	cuernavaquense
6) Natural de X, C de P	2	limonense
7) Natural de X de P	1	vienense
8) Natural de C	1	puntarenense
9) Natural de C de P. Dícese...	1	roterodamense
10) Natural de C de X	4	cesarense
11) Natural de C de X de P	1	santiaguense
12) Natural de C de X, D de Y	2	cisneriense
13) Natural de C Padj de X	17	chihuahuense
14) préface. Natural de X	2	caucense
15) préface. Synonyme	1	caracense
16) Synonyme	22	nayaritense
17) Synonyme. Apl. a pers.	28	costarricense
18) Synonyme. Natural de C de X	1	andinense
19) Synonyme. Natural de X, C de D Padj de Y	1	guadalajareense
20) Synonyme. Natural de X, o pert. a X. Apl. a pers.	1	canariense
21) P. Natural de X, C de P	1	alajuelense
22) Modèles présentés dans cette lère partie de la définition et analysés dans la 2e partie (3.4)	10	salmanticense
23) Modèles présentés dans les 2e, 3e, 4e et 5e parties de la définition et analysés dans cette partie	17	lerense (v. modèle 14)

3.4 2e partie de la définition

3.4.1 Formulation

La formulation de ce qui constitue la 2e partie de la définition se résume à 4 variantes, c'est-à-dire: "Perteneiente o relativo a...", "Relativo o perteneiente a...", "Perteneiente a..." et "Relativo a...". Nous ne voyons pas très bien pourquoi il n'y a pas qu'une formulation. En effet pourquoi un ethnique serait-il "Relatif à..." dans un cas, et "appartenant ou relatif à..." dans un autre cas?

A la rigueur, "Perteneiente o relativo a..." pourrait être acceptable mais "Relativo a..." pourrait très bien suffire puisque la partie de la définition de "perteneiente" (9), qui s'applique aux ethniques est incluse dans la définition de "Relativo" (10). Donc, à cause de ce grand degré de synonymie entre ces deux termes et aussi parce que "Perteneiente" n'ajoute aucune information, nous préférons suggérer seulement "Relativo". Si on tenait vraiment à utiliser deux adjectifs, il nous semble que "Proveniente" (11) serait plus indiqué que "Perteneiente".

Toutefois, la 2e partie de la définition commence parfois par des formulations qui s'apparentent à celles relevées dans la 1ère partie (3.3); nous avons donc reporté leur étude à cette partie de la définition.

(9) "Perteneiente" réfère à "Perteneer" qui est ainsi défini dans le *DRAE*: "|| 3. Referirse o hacer relación una cosa a otra, o ser parte integrante de ella."

(10) Le terme "Relativo" est ainsi défini dans le *DRAE*: "adj. Que hace relación a una persona o cosa."

(11) Le terme "Proveniente" réfère à "Provenir" qui est ainsi défini dans le *DRAE*: "intr. Nacer, proceder, originarse una cosa de otra como de su principio."

3.4.2 Eléments accompagnant la 2e partie

Les éléments qui accompagnent la formulation de la 2e partie sont les mêmes, à peu de différences près, que ceux relevés en 1ère partie (3.3.2). Puisque ces derniers sont généralement mentionnés en 1ère partie de la définition nous ne voyons pas pourquoi ils devraient apparaître en 2e partie. En effet, pour éviter de répéter les mêmes informations que contenues en 1ère partie, on pourrait simplement donner l'unité géographique minimum, c'est-à-dire "a esta ciudad", "a este país", etc. ou "a ellos" lorsqu'on veut référer à plus de 2 unités.

3.4.3 Nous présentons maintenant la liste des différents modèles rencontrés:

LEGENDE: voir 3.3.3

<u>SCHÉMATISATION</u>	<u>OCCURRENCES</u>	<u>EXEMPLES</u>
1) P. Pert. o rel. a C de X en P	1	magdalenense
2) Pert. o rel. a C de X en P	1	puntarenense
3) Pert. o rel. a P/X	3	roterodamense
4) Pert. o rel. a dicho C	25	cenicense
5) Pert. o rel. a este C	8	badajocense
6) Pert. o rel. a este C, X	1	santiaguense
7) Pert. o rel. a este C de P	4	bonaerense
8) Pert. o rel. a los países de C de X	1	rioplatense
9) Pert. o rel. a este C Dadj	1	dombenitense
10) Pert. o rel. a este C Padj	1	linarense
11) Pert. o rel. a este C Padj de D/X	2	platense
12) Rel. o pert a este C Padj	1	fluminense
13) Syn. Pert. a X	1	narbonense
14) Pert. a X	3	legionense
15) Pert. a X, C de P	1	aurelianense
16) Pert. a ...	1	tarraconense
17) Pert. a este C. Apl. a pers.	1	lerense
18) Pert. a este C	42	almeriense
19) Pert. a este C de S	2	cluniense
20) Pert. a este C de P	59	albigense
21) Pert. a este C Padj	2	constanciense
22) Pert. a este C Dadj	1	vivariense
23) Pert. a estos lugares	2	limonense
24) Pert. a este C de X, en Y	1	orgivense
25) Pert. a este C (de D) de X	27	albeldense
26) Rel. a este C de X	1	epilense
27) Modèles présentés dans la 2e partie de la définition et analysés dans la 1ère partie (3.3)	6	lerense
28) Modèles présentés dans les 1ère, 3e, 4e et 5e parties de la définition et analysés dans cette partie	18	onubense (v. modèle 1)

3.5 3e, 4e et 5e parties de la définition

En ce qui concerne la 3e partie de la définition d'un ethnique, il n'y a pas de formulation spécifique. Les différentes possibilités de présentation se divisent en 2 catégories: les modèles reportés aux 1ère (3.3) et 2e (3.4) parties et les nouveaux modèles qui sont au nombre de deux:

"ALBIGENSE. || 3. D'écèse de..."

"PORTUENSE. || 3. De C de X, en P."

A partir de ces observations, nous croyons que les modèles déjà existants en 1ère et 2e parties, de même que le modèle de PORTUENSE, fournissent des informations qui pourraient être incluses dans ces deux premières parties. Quant à ALBIGENSE, il nous donne une information qui pourrait constituer une deuxième entrée dans le dictionnaire, au même titre que FILIPENSE, puisqu'il se réfère à une secte et non à un toponyme.

Pour ce qui est maintenant des 4e et 5e parties, leurs modèles de définition sont tous analysés déjà en 1ère (3.3) et 2e (3.4) parties. Nous ne voyons donc pas la nécessité d'ajouter ces parties à celles déjà existantes qui peuvent mentionner leur contenu à moins que l'ethnique s'applique à deux toponymes différents, comme c'est le cas pour LUCENSE (Luca et Lugo).

*
* *

Comme nous avons pu le constater lors de cette analyse, les définitions des ethniques en -ense, sont très peu semblables. Ceci nous amène à nous interroger sur l'absence de certaines informations dans tel cas alors qu'elles nous sont données dans tel autre. En effet, pourquoi est-ce qu'on n'indiquerait pas le pays, ou le cas échéant les pays,

dans tous les cas? Et les synonymes? pourquoi seraient-ils donnés dans une définition et absents dans l'autre alors qu'ils existent dans le même dictionnaire?

Ces incongruités obligent les chercheurs à mener des recherches supplémentaires considérables qui pourraient être évitées si le *DRAE* faisait preuve d'un peu plus de rigueur. A partir de ces observations, nous nous permettons de suggérer un certain modèle de définition qui pourrait s'appliquer, du moins, à tous les ethniques en *-ense*. Ce modèle étant non statique laisserait quand même place à quelques variations. Ces variations seraient motivées par la nature des réalités signifiées par chaque toponyme ainsi que par l'existence ou non de synonymes en ce qui a trait aux ethniques, et non pas par les connaissances ou les caprices de la personne qui formule la définition.

Ainsi pour ce qui est des toponymes nous suggérons de prendre comme unité démarcative, les pays; ceci veut dire que tout nom de village, ville, province, etc. devrait être défini par rapport au pays ou aux pays où ils se trouvent. Il va de soi que les noms de pays et les unités géographiques plus grandes qu'un pays ne seront identifiés que par rapport à eux-mêmes.

Quant aux synonymes des ethniques, le dictionnaire devrait les mentionner partout ou s'abstenir de le faire dans tous les cas. Les chercheurs sauraient alors qu'il les donne tous ou qu'ils doivent les chercher mais ne se trouveraient pas devant l'incertitude de leur existence.

Alors, peu importe la formule que *DRAE* adopterait, il serait peut-être nécessaire que ce soit la même partout.

N'étant pas habilitées à présenter une formule définitive pour la définition des ethniques en -ense, nous nous permettons toutefois de suggérer une formule possible et peut-être souhaitable pour ces ethniques.

MODÈLE SUGGÉRÉ:

- L'étymologie s'il y a lieu (v. 3.1)
- Natural o habitante de: (v. 3.3.1)
 - si $X \triangleleft P$ alors X, C, P. Ú.t.c.s (v. 3.3.2)
 - ou X, C, DY, P. Ú.t.c.s (v. 3.2)
 - (X et P étant obligatoires et C et DY étant obligatoires si nécessaires)
- si $X \not\triangleleft P$ alors X. Ú.t.c.s
- || 2. Relativo a este C/P/ellos (v. 3.4.1-2)
- || 3. et || 4. seraient des répétitions des lère et 2e parties si l'ethnique à définir s'applique à plus d'un toponyme. (v. 1.)
- || 3. ou || 5., s'il y a lieu, constituerait le dernier élément de définition et renfermerait le(s) synonyme(s) ou les ou l'emploi(s) spécifique(s) (v. 1. et 2.)
- On introduirait une deuxième entrée dans le dictionnaire si l'ethnique s'applique à une secte, communauté, etc. tel un non-ethnique. (v. 3.5)
ex: ALBIGENSE¹: un ethnique
ALBIGENSE²: un non-ethnique.

Voici maintenant deux tableaux qui donnent les exemples des lère et 2e parties, premièrement tels que définis par le DRAE puis repris selon le modèle suggéré.

TABLEAUX

1.1

1.2

2.1

2.2

TABLEAU 1.1

- 1) SORIANENSE. adj. Natural de Soriano. Ú.t.c.s.
- 2) OXONIENSE. adj. Natural o vecino de Oxford. Ú.t.c.s.*
- 3) ASTURICENSE. adj. Natural de Asturica, hoy Astorga.
Ú.t.c.s.*
- 4) URSAONENSE. adj. Natural de la antigua Ursao, o
de la moderna Osuna. Ú.t.c.s.
- 5) CUERNAVAQUENSE. adj. Natural de Cuernavaca, ciudad
del Estado mejicano de Morelos. Ú.t.c.s.
- 6) LIMONENSE. adj. Natural de Limón, provincia, cantón
y puerto marítimo de Costa Rica. Ú.t.c.s.
- 7) VIENENSE. adj. Natural de Viena de Francia. Ú.t.c.s.*
- 8) PUNTARENENSE. || 2. com. Natural de una de esas
ciudades.
- 9) ROTERODAMENSE. adj. || 2. Natural de esta ciudad
de Holanda. Dícese por antonomasia del
filósofo Erasmo, nacido en ella. Ú.t.c.s.
- 10) CESARENSE. adj. Natural del departamento del Cesar.
Ú.t.c.s.
- 11) SANTIAGUENSE. adj. Natural de la provincia de
Santiago, de la República Dominicana. Ú.t.c.s.*
- 12) CISNERIENSE. adj. Natural de la villa de Cisneros,
provincia de Palencia.*
- 13) CHIHUAHUENSE. adj. Natural del Estado mejicano
de Chihuahua. Ú.t.c.s.
- 14) LERENSE. adj. || 2. fig. Natural de Pontevedra.
- 15) CARACENSE. (De Caracea, antigua ciudad española
que se supone sea la actual Guadalajara.)
adj. GUADALAJAREÑO. Ú.t.c.s.*
- 16) NAYARITENSE. adj. NAYARITA.
- 17) COSTARRICENSE. adj. COSTARRIQUENO. Apl. a pers,
ú.t.c.s.
- 18) ANDINENSE. adj. ANDINO, natural de la ciudad de
Los Andes. Ú.t.c.s.*
- 19) GUADALAJARENSE. adj. TAPATÍO, natural de Guadalajara,
capital del Estado mejicano de Jalisco. Ú.t.c.s.*
- 20) CANARIENSE. adj. CANARIO, natural de las Canarias
o perteneciente a ellas. Apl. a pers., ú.t.c.s.
- 21) ALAJUELENSE. adj. C. Rica. Natural de Alajuela,
provincia, cantón y ciudad de Costa Rica.
Ú.t.c.s.
- 22) SALMANTICENSE: modèle étudié en 2e partie.
- 23) ESTADOUNIDENSE, ETC.: modèles déjà étudiés plus haut.

* Ces toponymes existent dans plusieurs autres pays que ceux mentionnés dans les définitions. Peut-on considérer que l'ethnique en *-ense* s'applique aussi aux autres lieux?

TABLEAU 1.2

- 1) SORIANENSE. adj. Natural o habitante de Soriano, ciudad y departamento de Uruguay. Ú.t.c.s.
- 2) OXONIENSE. adj. Natural o habitante de Oxford, ciudad del condado de Oxfordshire en Inglaterra. Ú.t.c.s.
- 3) ASTURICENSE. adj. Natural o habitante de Astorga, ciudad de España. Ú.t.c.s.
- 4) URSAONENSE. adj. Natural o habitante de Osuna, ciudad de España. Ú.t.c.s.
- 5) CUERNAVAQUENSE. adj. Natural o habitante de Cuernavaca, ciudad de la República mejicana. Ú.t.c.s.
- 6) LIMONENSE. adj. Natural o habitante de Limón, provincia, cantón y puerto marítimo de Costa Rica. Ú.t.c.s.
- 7) VIENENSE. adj. Natural o habitante de Viena, ciudad de Francia. Ú.t.c.s.
- 8) PUNTARENENSE. || 2. com. Natural o habitante de Punta Arenas, en Costa Rica o en Chile, Ú.t.c.s.
- 9) ROTERODAMENSE. adj. || 2. Natural o habitante de Rotterdam, ciudad de Holanda. Ú.t.c.s.
- 10) CESARENSE. adj. Natural o habitante del Cesar, departamento de Colombia. Ú.t.c.s.
- 11) SANTIAGUENSE. adj. Natural o habitante de Santiago, ciudad y provincia de la República Dominicana. Ú.t.c.s.
- 12) CISNERIENSE. adj. Natural o habitante de Cisneros, ciudad de la provincia de Palencia en España. Ú.t.c.s.
- 13) CHIHUAHENSE. adj. Natural o habitante de Chihuahua, estado de la República mejicana. Ú.t.c.s.
- 14) LERENSE. adj. Natural o habitante de Pontevedra, ciudad de Argentina, de España o de las Filipinas. Ú.t.c.s.**
- 15) CARACENSE. adj. Natural o habitante de Guadalajara, ciudad de la República mejicana o de España. Ú.t.c.s.**
- 16) NAYARITENSE. adj. Natural o habitante de Nayarit, ciudad y estado de la República mejicana. Ú.t.c.s.
- 17) COSTARRICENSE. adj. Natural o habitante de Costa Rica. Ú.t.c.s.
- 18) ANDINENSE. adj. Natural o habitante de Los Andes, ciudad de Chile. Ú.t.c.s.
- 19) GUADALAJARENSE. adj. Natural o habitante de Guadalajara, ciudad de la República mejicana o de España. Ú.t.c.s.**
- 20) CANARIENSE. adj. Natural o habitante de Las Canarias, islas españolas. Ú.t.c.s.
- 21) ALAJUELENSE. adj. Natural o habitante de Alajuela, ciudad, cantón y provincia de Costa Rica. Ú.t.c.s.
- 22) _____
- 23) _____

** Puisque le *DRAE* ne précise pas à quel pays on fait allusion, nous présumons que l'ethnique en *-ense* s'applique à tous les pays où le toponyme existe.

TABLEAU 2.1

- 1) MAGDALENENSE. adj. Col. Perteneciente o relativo al Departamento del Magdalena, en la República de Colombia.
- 2) PUNTARENENSE. adj. Perteneciente o relativo a la ciudad de Punta Arenas, en Costa Rica, o a la del mismo nombre, en Chile.
- 3) ROTERODAMENSE. adj. Perteneciente o relativo a Rotterdam.
- 4) CENICENSE. || 2. Perteneciente o relativo a dicha villa.
- 5) BADAJOCENSE. || 2. Perteneciente o relativo a esta ciudad o a su provincia.
- 6) SANTIAGUENSE. || 2. Perteneciente o relativo a esta provincia, o a su capital, Santiago de los Caballeros.
- 7) BONAERENSE. || 2. Perteneciente o relativo a esta provincia de la Argentina.
- 8) RIOPLATENSE. || 2. Perteneciente o relativo a los países de la cuenca del río de La Plata.
- 9) DOMBENITENSE. || 2. Perteneciente o relativo a esta población extremeña.
- 10) LINARENSE. || 2. Perteneciente o relativo a esta ciudad y provincia chilenas.
- 11) PLATENSE. adj. Perteneciente o relativo a la ciudad argentina de La Plata.
- 12) FLUMINENSE. || 2. Relativo o perteneciente a esta ciudad brasileña.
- 13) NARBONENSE. adj. NARBONÉS, perteneciente a Narbona.
- 14) LEGIONENSE. || 2. Perteneciente a estos lugares.
- 15) AURELIANENSE. adj. Perteneciente a Orleans, ciudad de Francia.
- 16) TARRACONENSE. || 3. Perteneciente a la antigua provincia del mismo nombre, de que dicha ciudad fue la capital. España tarraconense.
- 17) LÉRENSE. || 3. Perteneciente a esta ciudad. Apl. a pers.
- 18) ALMERIENSE. || 2. Perteneciente a esta ciudad o a su provincia.
- 19) CLUNIENSE. || 2. Perteneciente a esta ciudad de los arévacos.
- 20) ALBIGENSE. || 2. Perteneciente a esta ciudad de Francia.
- 21) CONSTANCIENSE. || 2. Perteneciente a esta ciudad alemana.
- 22) VIVARIENSE. || 2. Perteneciente a esta ciudad gallega.
- 23) LIMONENSE. || 2. Perteneciente a estos lugares.
- 24) ORGIVENSE. || 2. Perteneciente a esta ciudad de las Alpujarras, en Granada.
- 25) ALBELDENSE. || 2. Perteneciente a esta villa de la provincia de Logroño.
- 26) EPILENSE. || 2. Relativo a esta villa de la provincia de Zaragoza.
- 27) LERENSE: Modèle étudié en lère partie.
- 28) ESTADOUNIDENSE, ETC.: Modèles déjà étudiés plus haut.

TABLEAU 2.2

- 1) MAGDALENENSE. Relativo a esta ciudad.
- 2) PUNTARENENSE. Relativo a esta ciudad y provincia.
- 3) ROTERODAMENSE. Relativo a esta ciudad y provincia.
- 4) CENICENSE. Relativo a esta provincia.
- 5) BADAJOCENSE. Relativo a esta ciudad y provincia.
- 6) SANTIAGUENSE. Relativo a esta ciudad.
- 7) BONAERENSE. Relativo a esta ciudad.
- 8) RIOPLATENSE. Relativo a est(os) (e) país(es).
- 9) DOMBENITENSE. Relativo a esta población.
- 10) LINARENSE. Relativo a esta ciudad y provincia.
- 11) PLATENSE. Relativo a esta ciudad.
- 12) FLUMINENSE. Relativo a esta ciudad.
- 13) NARBONENSE. Relativo a esta ciudad.
- 14) LEGIONENSE. Relativo a esta ciudad.
- 15) AURELIANENSE. Relativo a ellos.
- 16) TARRACONENSE. Relativo a esta ciudad y provincia.
- 17) LERENSE. Relativo a esta ciudad.
- 18) ALMERIENSE. Relativo a esta ciudad.
- 19) CLUNIENSE. Relativo a esta ciudad.
- 20) ALBIGENSE. Relativo a esta ciudad.
- 21) CONSTANCIENSE. Relativo a esta ciudad.
- 22) VIVARIENSE. Relativo a este departamento.
- 23) LIMONENSE. Relativo a esta ciudad.
- 24) ORGIVENSE. Relativo a esta ciudad.
- 25) ALBELDENSE. Relativo a esta ciudad.
- 26) EPILENSE. Relativo a esta ciudad y provincia.
- 27) _____
- 28) _____

LES FONCTIONS SUFFIXALES
EN ESPAGNOL MODERNE

Silvia Faitelson-Weiser

Résumé: Dans cet article, après avoir exposé l'état de la question, nous essayons de décrire les différentes fonctions (*lexicalisatrice non-précatégorisatrice, précatégorisatrice et non-lexicalisatrice*) qu'un suffixe peut remplir en espagnol moderne et d'identifier le facteur, nommément le "moment" de survenance du suffixe dans la formation du mot, qui est à l'origine de cette diversification de fonctions.

Silvia Faitelson-Weiser, Docteur de 3e cycle (Université de Strasbourg), professeur agrégée (linguistique romane) au département de Langues et linguistique de l'Université Laval

***Langues et linguistique*, n° 7, 1981**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

LAS FUNCIONES SUFIJALES EN ESPAÑOL MODERNO*

Silvia Faitelson-Weiser

El objeto de este artículo es, por una parte, intentar describir las funciones que un *sufijo* puede desempeñar en español moderno y, por otra, tratar de identificar las causas de las diferentes funciones descritas.

Desde muy antiguo, la gramática ha reconocido la existencia de los sufijos, afijos que se distinguían tradicionalmente de los prefijos por la posición que ocupaban en la palabra y por su función; en efecto, se reconocía que los prefijos se presentaban antes del radical y no modificaban su clase gramatical, mientras que los sufijos, yendo puestas al radical, eran considerados como *modificadores*, es decir como elementos cuya vocación era la modificación de la clase gramatical de la palabra.

Poco a poco, y a medida que el análisis lingüístico y las descripciones sincrónicas se iban afinando, se fue reconociendo que no todos los sufijos modifican la clase gramatical del derivando. Así por ejemplo Togeby (1965: 163-167), basándose en criterios funcionales, clasifica los sufijos entre los *derivativos heterogéneos*, admitiendo, sin embargo, que hay algunos, como los modificativos (diminutivos), que son *derivativos homogéneos*, es decir que no influyen sobre la función de la palabra. En español, Alarcos Llorach (1969: 77-78), siguiendo la misma

* El contenido de este artículo fue objeto de una ponencia presentada en el Congreso de la Asociación canadiense de hispanistas en Montreal, en mayo de 1980.

escuela dice que "la clasificación y la definición de los derivativos debe efectuarse atendiendo a los morfemas a que rigen... Pero igualmente debe atenderse, en la clasificación de los derivativos, al hecho de que la agregación del derivativo acarree una modificación de las categorías de morfemas a que rige el plerema no derivado, o bien no produzca esta particularidad. Según esto, debe distinguirse entre *derivativos homogéneos* y *derivativos heterogéneos*." Esta es también la corriente que intenta seguir la Real Academia Española en su nueva gramática (1973: 165-167) cuando, tras haber hablado de los morfemas *derivativos* que se caracterizan por formar series de palabras numéricamente desiguales, por no poder constituir series cerradas y por decidir la categoría de la palabra, admite que "algunos morfemas, como los sufijos diminutivos en *-ito* reciben un tratamiento especial..... en contraste con los otros derivados, las palabras que forman no representan cosas diversas de las palabras de que se derivan (funcionan, no obstante, aunque limitadamente, en la derivación normal: *bueno / bonito, manga / manguito, señor / señorito*) y pertenecen siempre unas y otras a la misma categoría gramatical, circunstancia que los aleja de los flexivos (se les ha dado, por todas estas particularidades, el nombre de sufijos *homogéneos*). Sin embargo, a diferencia de éstos no son gramaticales, ni entran dentro de ninguna categoría gramatical." (1)

Una corriente diferente es la representada por Criado de Val (1958: 44) quien, basándose en criterios a la vez semánticos y funcionales, dice que los sufijos pueden ser *derivativos* ("los que imponen a la raíz una fuerte transformación semántica

(1) No faltan en cambio los autores que, como M. Alonso (1968: 294), asimilan la *sufijación apreciativa* a los accidentes gramaticales.

o un cambio en su valor funcional") o *apreciativos* ("los que no varían el contenido semántico, salvo en su extensión o en la apreciación subjetiva"). Parecida, aunque no idéntica, es la postura que adopta M. Seco (1972: 186-188) que nos habla de sufijos *significativos* ("si convierten una palabra en otra distinta o incluso en una palabra de distinta clase") y de sufijos *apreciativos* ("si la palabra sigue siendo la misma y el empleo del sufijo obedece a la voluntad libre del que habla en ese momento"), pero admitiendo que "muchas veces el sufijo apreciativo deja de ser empleado como tal, es decir como expresión libre del punto de vista del hablante, y se convierte en un sufijo significativo, que aporta un elemento de significado por el cual una palabra se hace diferente de otra: *sillón, cajón*". También F. Marcos Marín (1972: 262-264) distingue los *sufijos* de los *apreciativos*, siendo éstos los que "se pueden añadir a un lexema sin que ello suponga una alteración de la significación léxica de éste."

Algo diferentes son los puntos de vista y las terminologías de B. Pottier y de A. Díaz Tejera. B. Pottier (1953 y 1962: 96-102) distingue los *infixos modificadores* ("elementos que siguen a la raíz y nunca modifican la clase de ésta") y los *formantes aspectivos*, "que cambian la clase de la raíz"; en un artículo posterior (1964: 128) añade que a menudo el infijo se integra al lexema (*tablette*). Por su parte, A. Díaz Tejera (1979) define la *derivación léxica* como "formación de entidades léxicas con ayuda de la sufijación, tomando léxica ya en su aspecto categorial o clase de palabras, ya en su aspecto significativo o semántico", o sea como un fenómeno en el que "se patentizan tres factores: de un lado, la función sintáctica y, de otro, la derivación categorial y la derivación semántica". A partir de estos tres factores, distingue entre la

derivación plena ("cuando se realizan los tres factores") y otros tipos de derivación que van desde el caso de *bueno / buenazo* hasta el de la derivación flexional.

En cuanto a la gramática generativa, ya N. Chomsky (1965: 184-187) decía que el problema que los procesos de derivación plantean a toda especie de gramática generativa se debe a que dichos procesos son típicamente esporádicos y sólo casi-productivos; reconoce por otra parte que los *procesos productivos* no suscitan dificultades importantes, puesto que pueden obtenerse por transformación, pero que en el caso de los *procesos casi-productivos* no hay reglas que produzcan los elementos derivados, los cuales, consecuentemente, han de ser introducidos directamente en el léxico. Por su parte, J. Dubois (1969: 49-52) afirma que la afijación y la composición forman parte de un proceso sintáctico y que éste se integra al conjunto de reglas de la transformación generalizada; el análisis de la afijación y de la composición comprenderá pues dos etapas diferentes: una primera, que debe considerar las reglas de la transformación generalizada por nominalización y por relativización, y una segunda, que se ha de ocupar de las condiciones particulares que hacen que se aplique una regla morfofonológica de adición de sufijo en vez de otra que no incluye dicha adición. Estas consideraciones le valen a Dubois para las derivaciones de nominalización y de adjetivización; sin embargo, en el caso de los diminutivos, los aumentativos y los despectivos, a los que dedica un capítulo especial (1968 y 1969: 162-167) no menciona más la transformación generalizada, sino únicamente la segunda etapa del análisis, o sea la aplicación de la regla morfofonológica de adición del afijo. Similar es la posición que adopta, para el español, E. Martínez Celdrán (1974: 190), quien

piensa que en el componente de una gramática generativa del español los diminutivos "deben ser introducidos por una transformación singular, puesto que no cambian la estructura de ninguna frase como sucede con cualquier sufijo de los que indican acción o efecto..... que a través de la transformación generalizada encajante son introducidos en el componente sintáctico". L. Guilbert, que no parece preocuparse más de la cuenta por los diminutivos, aumentativos, etc., argumenta (1975: 162-163) que no hay por qué distinguir entre un aspecto nocional y un aspecto funcional en el caso de la derivación sufijal y que, por lo tanto, no hay ninguna diferencia entre los *infixos* y los *sufijos* de Pottier; como Chomsky, tiene sin embargo en cuenta, además de la función de transformación sintáctica del afijo (prefijo, infijo o sufijo), su productividad; esto lo lleva a concluir que "pour que la production du nouveau morphème lexical ou la transformation d'énonciation, pour les morphèmes déjà existants, puisse se produire, il faut que la motivation de transformation prenne appui, non seulement sur la structure syntaxique sous-jacente, mais sur un certain segment productif de dérivation selon lequel se fonde la construction du dérivé et se justifie la récursivité permanente de la transformation", de modo que habrá palabras sufijadas que constituyen verdaderos *derivados*, y otras que son meras *lexicalizaciones fosilizadas* (1975: 154).

Estos análisis y clasificaciones, que no citamos más que como ejemplos de las muchas maneras que ha habido y hay de tratar el problema de la sufijación, nos parecen insuficientes y, en algunos casos, poco explicativos. En efecto, si intentamos aplicar lo dicho a las derivaciones *apag-ar(se) → apag-on-Ø*, *pregunt-ar → pregunt-on-Ø/-a*, *bail-ar → bail-ot-e-ar*, *barrig-a → barrig-on-Ø/-a*, *bal-a →*

bal-az-o, *buen-o* → *buen-az-o*, *hombr-e* →
hombr-on-Ø, *cas-a* → *cas-it-a*, *cas-a* → *cas-ill-a*
y *sill-a* → *sill-on-Ø*, encontramos que si bien en
algunos casos las divergencias entre los autores
son de orden menor y se reducen casi a simples
cuestiones de terminología, en otros, las diferencias
rebasan este nivel; por otra parte, sucede también
que las definiciones dadas por algunos autores no
son suficientes para describir todos los tipos de
sufijos o de formaciones que hemos usado como ejem-
plos (véase en el cuadro #1 lo que ocurre con el
-ot- de *bailotear* y con las derivaciones *bala* /
balazo, *casa* / *casilla* y *silla* / *sillón*).

Esperando haber situado el problema, pasa-
mos ahora a la descripción de las funciones que,
según nosotros, un sufijo puede desempeñar en español
moderno, objeto primero de este artículo. Para ello
procederemos, en primer lugar, a una nueva clasifica-
ción de los derivados que figuran en el cuadro #1;
nuestra clasificación se basará, en un primer tiempo,
en el mismo criterio semántico avanzado por Seco
(1972: 187), sea la "voluntad libre del que habla"
o lo que nosotros llamaremos la función *lexicaliza-
dora* del sufijo, entendiéndolo con ello su capacidad
para formar, aplicado a una base lexical dada, una
nueva entidad lexical de lengua. La aplicación de
este criterio nos lleva a separar las derivaciones
buenazo, *hombrón* y *casita* de las demás, ya que en
estos casos, los sufijos parecen limitarse a añadir
simples rasgos cuantitativos o cualitativos que el
hablante atribuye momentáneamente al "derivando",
sin que éste se convierta en una nueva noción, es
decir, sin que se produzca ninguna *lexicalización*.
Resulta de aquí una primera clasificación de nuestros
sufijos en sufijos *no-lexicalizadores* y sufijos
lexicalizadores (ver cuadro #2).

CUADRO #1
CLASIFICACION DE LOS DERIVADOS Y SUFIJOS SEGUN LOS DIFERENTES AUTORES

	ENFOQUE "FUNCIONAL"			ENFOQUE "SEMANTICO-FUNCIONAL"			ENFOQUE GENERATIVO				
	Togoby Llorach	R.A.E.	Criado de Val	Seco	Marcos Marín	Pottier	Dfiaz Tejera	Chomsky	Dubois	Martínez Celdrán	Guilbert
buen-o → buen-az-o								resul- tados de trans- forma- ciones	obtenidos por transformación singular		
hombt-e → hombt-on-ø						infiijos modifi- cadores	deri- vacio- nes no- plenas	deben ir en el léxico	?		deri- vados
cas-a → cas-ix-a				apreciativos							
cas-a → cas-ill-a						ø					lexica- lizacio- nes fo- siliza- das
sill-a → sill-on-ø											
bail-ah → bail-ot-e-ah						infiijo modificador			obtenido por transformación singular		
apag-ah → apag-on-ø								resul- tados de	obtenidos por transformación generalizada		deri- vados
pregunt-ah → pregunt-on-ø/-a							deri- vacio- nes plenas	trans- forma- ciones			
barrig-a → barrig-on-ø/-a						formantes aspectivos	deriva- ción no plena				
bal-a → bal-az-o											?

* En el caso de *balazo*, nos hemos permitido interpretar lo que la "fuerte transformación semántica" de Criado de Val puede querer decir.

La observación de los derivados obtenidos mediante la intervención de un sufijo lexicalizador, nos muestra sin embargo que no todos los sufijos lexicalizadores desempeñan la misma función, excepto que la diferencia que se instituye entre ellos ya no es de orden puramente semántico, sino de orden aparentemente sintáctico. En efecto, mientras que algunos de nuestros sufijos lexicalizadores parecen no ejercer ninguna influencia sobre la "clase" de la base lexical del "derivando", y consecuentemente, no modificar en absoluto su comportamiento sintáctico, otros sí modifican dicha "clase". Pero antes de intentar clasificar nuestras derivaciones según este criterio, nos permitiremos explicar qué es lo que entendemos por "clase" de una base lexical, evitando así, por lo menos lo esperamos, caer en las ambigüedades en las que han caído algunos de nuestros predecesores. Las "clases" a las que nos referimos aquí, son ante todo clases semánticas que, determinadas por el *núcleo sémico* — es decir por el conjunto de rasgos semánticos de carácter general (animado, inanimado, enumerable, continente, agente, acción, paciente, instrumento, estado, etc.) que sirven de base semántica a toda base lexical y a los cuales se añaden los "semas" específicos de cada noción —, determinan a su vez la clase gramatical de la palabra y, por ello mismo, su comportamiento sintáctico (ver los *clasemas* en Pottier 1964: 125). En otras palabras, pertenecerán a una "clase semántica" determinada (empleamos aquí clase semántica para distinguir nuestra *clase* de la clase gramatical o parte de la oración) las nociones que, bajo una misma clase gramatical, constituyen un conjunto basado en una propiedad operativa común, propiedad que deriva, sin duda alguna, del núcleo sémico de la noción. Así, podrá hablarse de los verbos de movimiento, de los verbos de estado, los adjetivos de color, los agentes, los nombres de acción, los nombres de instrumento, etc.

Basándonos en esta concepción de "clase", podemos ahora proceder a la clasificación de nuestras derivaciones en dos tipos distintos, según que derivado y "derivando" pertenezcan o no a la misma clase de nociones; si los dos pertenecen a la misma clase, hablaremos de sufijos lexicalizadores sin más, puesto que la función lexicalizadora sufijal parece reducirse a la adición de ciertos rasgos semánticos a la base lexical del "derivando", sin intervenir para nada en la categorización de dicha base (es el caso del *-ot-* de *bailotear*, del *-ill-* de *casilla* y del *-on-* de *sillón*); por el contrario, cuando derivado y "derivando" no pertenecen a la misma clase, como sucede en las derivaciones *apagar* (verbo) → *apagón* (nombre de acción), *preguntar* (verbo) → *preguntón*, *-na* (agente), *bailar* (verbo no iterativo por sí mismo) → *bailotear* (verbo iterativo), *barriga* (sustantivo inanimado) → *barrigón*, *-na* (sustantivo animado o adjetivo) y *bala* (sustantivo "no golpe") → *balazo* (nombre de golpe), hablaremos de sufijos lexicalizadores-precategorizadores, o simplemente de sufijos *precategorizadores* puesto que la función que atribuimos al sufijo es justamente la de transportar la base lexical de una clase semántica a otra y preparar así su inclusión en una clase gramatical determinada, inclusión que será consolidada con la integración definitiva de la sustancia nocional (representada por la base), a la sustancia formal (representada por la o las desinencias) de la palabra.

Postulamos pues que un sufijo es un morfema ligado, que se sitúa en una palabra entre el radical, portador de la sustancia nocional, y la o las desinencias, o morfemas flexivos, portadores de la sustancia formal, integrante, y que un elemento de este tipo puede desempeñar una de las tres funciones siguientes:

- a. una simple función apreciativa (sufijos *no-lexicalizadores*);
- b. una simple función lexicalizadora (sufijos *lexicalizadores*) y
- c. una función precategorizadora (sufijos *precategorizadores*).

Antes de tratar de identificar las causas de la diversidad de funciones, resumiremos lo hasta aquí expuesto en forma de cuadro, sirviéndonos como ejemplos de los mismos derivados que usamos en el cuadro #1 (ver cuadro #2).

CUADRO #2

"DERIVANDO"	DERIVADO	SUFIJO	FUNCION	
<i>buen-o</i>	<i>buen-az-o</i>	<i>-az-</i>	no-precategorizadora	no-lexicalizadora
<i>hombr-e</i>	<i>hombr-on-∅</i>	<i>-on-</i>		
<i>cas-a</i>	<i>cas-it-a</i>	<i>-it-</i>		
	<i>cas-ill-a</i>	<i>-ill-</i>		
<i>sill-a</i>	<i>sill-on-∅</i>	<i>-on-</i>	precategorizadora	lexicalizadora
<i>bail-ar</i>	<i>bail-ot-e-ar</i>	<i>-ot-</i>		
		<i>-e-</i>		
<i>apag-ar</i>	<i>apag-on-∅</i>	<i>-on-</i>		
<i>pregunt-ar</i>	<i>pregunt-on-∅/-a</i>	<i>-on-</i>		
<i>barrig-a</i>	<i>barrig-on-∅/-a</i>	<i>-on-</i>		
<i>bal-a</i>	<i>bal-az-o</i>	<i>-az-</i>		

La comparación de los cuadros #1 y #2 muestra que:

- a) Nuestros *sufijos no-lexicalizadores* coinciden totalmente con los *apreciativos* de Criado de Val, Seco y Marcos Marín, y cubren casi todos los *infixos modificadores* de Pottier (salvo el *-ot-*

de *bailotear*), los derivados obtenidos por *trans-*formación singular de Dubois y Martínez Celdrán (menos *bailotear*) y las derivaciones homogéneas de la R.A.E. (excepto *balazo*); en lo que a los demás autores se refiere, las divergencias son mayores, ya que sólo tres de las siete derivaciones homogéneas de Togeby y Alarcos Llorach y de las derivaciones no-plenas de Díaz Tejera corresponden a formaciones obtenidas mediante nuestros sufijos no-lexicalizadores (habría que excluir *casilla*, *sillón*, *bailotear* y *balazo*); paralelamente, sólo tres de los ocho resultados de transformaciones de Chomsky y de los ocho derivados de Guilbert serían obtenidos, en nuestro caso, por sufijos no-lexicalizadores (se excluyen *bailotear*, *apagar*, *preguntón/ -na*, *barrigón/ -na* y *balazo*);

- b) en lo que a la totalidad de nuestros sufijos *lexicalizadores* (*lexicalizadores sin más* y *precategorizadores*) se refiere, coincidirían con los morfemas derivativos de R.A.E. y de Criado de Val, con los sufijos *significativos* de Seco y con los sufijos de Marcos Marín si las definiciones de éstos nos permitiesen incluir en estas categorías el *-ot-* de *bailotear*. En cambio, si consideramos la diferenciación que nosotros hacemos entre los sufijos simplemente *lexicalizadores* y los *precategorizadores*, entonces nuestros simples *lexicalizadores* corresponderían a lo que Pottier califica de *infixos integrados al lexema*, si incluyera dentro de esta categoría el *-ot-* de *bailotear*; igualmente, y excluyendo siempre el para nosotros doble sufijado *bailot-e-ar*, podríamos decir que las formaciones obtenidas mediante uno de nuestros *sufijos lexicalizadores* son las que según Chomsky resultan de "procesos casi-productivos" y deben, consecuentemente, ir en el léxico o también las

lexicalizaciones fosilizadas de Guilbert; en cuanto a Díaz Tejera, él incluye en sus *derivaciones no-plenas*, tanto las que nosotros consideramos como formadas por un sufijo *lexicalizador*, como las formadas por uno de nuestros *no-lexicalizadores* y también *balazo*; lo mismo hacen Togeby y Alarcos Llorach en sus *derivaciones homogéneas*; en cuanto a Dubois y Martínez Celdrán, no podemos establecer ningún paralelo con ellos, puesto que sus definiciones resultan insuficientes para este tipo de formaciones;

- c) nuestros *sufijos pre-categorizadores* parecen corresponder bien a los *formantes aspectivos* de Pottier y difieren de los formadores de las *derivaciones heterogéneas* de Togeby y Alarcos Llorach, de las *derivaciones plenas* de Díaz Tejera y de los *derivados obtenidos por transformación generalizada* de Dubois y de Martínez Celdrán sólo en que ellos excluyen de esta categoría el derivado *balazo*; en lo que a los demás autores se refiere, hemos dicho ya (ver b) que R.A.E., Criado de Val, Seco y Marcos Marín agrupan estos sufijos con nuestros sufijos simplemente *lexicalizadores* dentro de las categorías de *morfemas derivativos*, *sufijos significativos* o *simples sufijos*, mientras que Chomsky y Guilbert los asimilan a nuestros *no-lexicalizadores*, ya que, según Chomsky, las formaciones obtenidas mediante unos u otros resultan de "procesos productivos" y pueden pues ser *obtenidas por transformación* y, según Guilbert, dan lugar a *derivados*.

En resumen, aparte de Pottier que, como nosotros, parece reconocer tres tipos de "sufijos" (los *formantes aspectivos*, los *infixos modificadores* y los *infixos integrados al lexema*), los demás

autores dividen los elementos formadores aquí estudiados, o las formaciones resultantes, según el caso, en dos tipos distintos, como se ve en el cuadro #3, en el que trataremos también de comparar estas distintas clasificaciones con la que nosotros hemos propuesto.

Se observará pues que mientras algunos autores (Togoby, Alarcos Llorach y Díaz Tejera) reúnen en una sola clase nuestros sufijos *no-lexicalizadores* y *lexicalizadores* (o sea los *no-precategorizadores*), otros (R.A.E., Criado de Val, Seco y Marcos Marín) asimilan los *lexicalizadores* a los *precategorizadores* y, finalmente, Chomsky y Guilbert, separan los *lexicalizadores* de los otros dos. Estas divergencias se deben a los distintos criterios en que cada uno de ellos basa su clasificación; así, el primer grupo se basa en un criterio exclusivamente sintáctico-funcional, y no teniendo en cuenta las diferencias de "clase" que puede comprender una misma clase gramatical o parte de la oración, tienen en general dificultades con un derivado del tipo de *balazo*; el segundo se basa únicamente en un criterio semántico: la lexicalización, o lo que algunos llaman la libertad del hablante; esto los obliga a considerar una derivación como *casilla* como del mismo tipo que una derivación como *apagón* y diferente de una derivación como *casita*; el tercer grupo, en cambio, desinteresándose de los aspectos funcional y semántico propiamente dichos, tiene sólo en cuenta el carácter productivo o no de ciertos tipos de formaciones, hecho que los hace reunir *apagón* y *casita* y oponerlos a *casilla*. En cuanto a Dubois y Martínez Celdrán, ellos prefieren ignorar el problema planteado por las lexicalizaciones (tipo *casilla*), problema que quizás hubiesen podido resolver si, como Chomsky, hubiesen admitido la posibilidad

CUADRO #3

COMPARACION DE LAS DIVERSAS CLASIFICACIONES

sufijos autores	NO-LEXICALI- ZADORES	LEXICALI- ZADORES	PRECATEGO- RIZADORES
Togebly	derivaciones homogéneas		derivacio- nes hete- rogéneas*
Alarcos Llorach			
R.A.E.	aprecia- tivos	morfemas derivativos**	
Criado de Val			
Seco		sufijos significativos	
Marcos Marín		sufijos	
Pottier	infijos mo- dificadores	ø***	formantes aspectivos
Díaz Tejera	derivaciones no-plenas		derivacio- nes plenas*

deben ir en el léxico	resultado de transformaciones		Chomsky
?	obtenidos por trans- formación general- izada*	obtenidos por trans- formación singular	Dubois
			Martínez Celdrán
lexicaliza- ciones fossilizadas	derivados		Guilbert
LEXICALI- ZADORES	PRECATEGO- RIZADORES	NO-LEXICA- LIZADORES	autores sufijos

* excepción: *balazo*.

** excepción: *balazo* según R.A.E.

*** excepción: el *-ot-* de *bailotear*, que sería un *infijo modi-
ficador*; las definiciones de R.A.E., Criado de Val, Seco y
Marcos Marín no permiten identificar este sufijo; en cuanto
a los autores que describen la formación resultante, *bailotear*
sería *homogéneo* según Togebly y Alarcos Llorach, *derivación no-
plena* según Díaz Tejera, *resultado de transformación* según
Chomsky, *obtenido por transformación singular* según Dubois y
Martínez Tejera y *derivado* según Guilbert.

de tener que incluir ciertas bases sufijadas, que no parecen poder ser obtenidas por transformación, en el léxico.

Nosotros preferimos suponer, como Pottier (quien desgraciadamente no explica suficientemente sus postulados), que hay tres tipos de sufijos que se distinguen entre sí por su función, función que nos permitimos definir basándonos en las posibles combinaciones de los tres factores que han, aisladamente, servido a nuestros predecesores, a saber:

- a) el factor semántico (es decir la creación o no, mediante aplicación de un sufijo, de una nueva entidad nocional);
- b) el factor sintáctico (o sea la variación o no, mediante la aplicación de un sufijo, de la clase gramatical o semántica de la base lexical, variación que, desde luego, acarrea implicaciones sintácticas);
- c) el factor productivo (integración o no de un derivado en una serie lexical, paralela a otra serie lexical a la que pertenece el "derivando", de modo que las dos series se hallan en una relación de proporción matemática; así, si a , b y c son los derivados de x , y y z respectivamente, para que podamos decir que los sufijos formadores son en ese caso productivos, será necesario que se pueda postular que $a:x = b:y = c:z$).

La distribución de estos tres factores nos permitirá distinguir y caracterizar, de una manera más clara, las tres funciones sufijales que habíamos postulado, como se ve en el cuadro #4:

CUADRO #4

factores funciones	SEMANTICO	SINTACTICO	PRODUCTIVO
NO-LEXICALIZACION	-	-	+
LEXICALIZACION	+	-	-
PRECATEGORIZACION	+	+	+

No es inútil observar que los sufijos que la "tradición gramatical" ha siempre reconocido como sufijos — los que cambian la categoría de la palabra — corresponden *grosso modo* a nuestros sufijos *precategorizadores*, o sea aquéllos cuyo comportamiento va "marcado" por la intervención de los tres factores considerados: son productivos, modifican la "clase" de la base y realizan, por ello mismo, una lexicalización.

*

* *

Hemos identificado y caracterizado pues tres funciones sufijales distintas: la función no-lexicalizadora, la función lexicalizadora y la función precategorizadora. El problema que se plantea ahora es el de saber si un sufijo puede desempeñar sólo una de estas tres funciones, en cuyo caso habría que concluir que el *-on-* formador de *sillón* no es el mismo que el de *apagón* ni que el de *hombión*, y el *-az-* de *balazo* no es el mismo que el de *buenazo* (esta es la solución preconizada por Togeby 1965: 166 para el sufijo *-et* del francés), o bien un mismo sufijo puede desempeñar más de una función; en este caso no habría en español más que un sufijo *-on-*, un sufijo *-az-*, etc.

La simple observación de los ejemplos citados nos indica que todos los derivados en *-on-* tienen

algunos rasgos semánticos en común, puesto que todos implican, de manera más o menos directa, una cierta *aumentación*: un *apagón* es un apagarse brusco y súbito; *barrigón*, *-na* se dice de quien se caracteriza por tener una barriga grande; *sillón* representa un asiento de mayor importancia que una simple silla y *hombroón* puede decirse de un hombre que es grande y tosco o que, en un momento dado, es así percibido (para el caso de algunos derivados en *-on-* que como *ratón*, *anadón*, *aguilón*, *rabón*, *pelón*, etc., parecen plantear problemas, ver Faitelson-Weiser, 1981: 90-94 y 150-152). Puesto que estas constataciones nos llevan a concluir que tenemos un *significante* y un *significado* común en todos los casos, preferiremos adoptar como hipótesis de trabajo que *-on-* es en todos estos casos un solo signo lingüístico, o sea que un solo y mismo sufijo *-on-* puede desempeñar en español las tres funciones sufijales postuladas. En estas condiciones, nos parece legítimo tratar de estudiar las condiciones que hacen que un solo sufijo pueda comportarse de tres maneras diferentes y desempeñar tres funciones distintas:

Hemos dicho ya que un sufijo se sitúa siempre entre un radical y la o las desinencias; sabemos, por otra parte, que para que una *noción* pueda entrar en una frase, es necesario que lo haga como "palabra", es decir integrada en una *sustancia formal* que le confiere su estatuto de parte de la oración; dicho de otra manera, una palabra de contenido lexical (por oposición a los elementos de relación y a las otras palabras "gramaticales") debe forzosamente ser el resultado de la integración de una *sustancia nocional* a una *sustancia formal*, y esta integración debe realizarse en un momento dado de la formación de la palabra. Figurativamente:

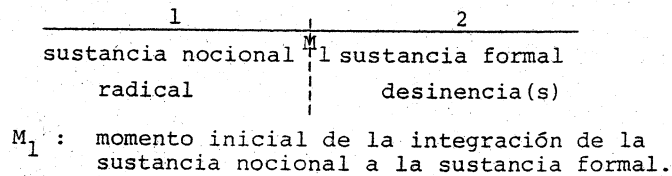


FIGURA #1

En el caso de una palabra no sufijada, el momento M₁ se sitúa en el límite que separa el radical de la o las desinencias, pero en el caso de una palabra sufijada, y teniendo en cuenta que todo sufijo, por definición, añade algo a la sustancia nocional, es decir al radical, podemos imaginar dos lugares teóricos de localización de M₁:

- a. M₁ se sitúa después del intervalo sufijal;
- b. M₁ se sitúa antes del intervalo sufijal.

Figurativamente:

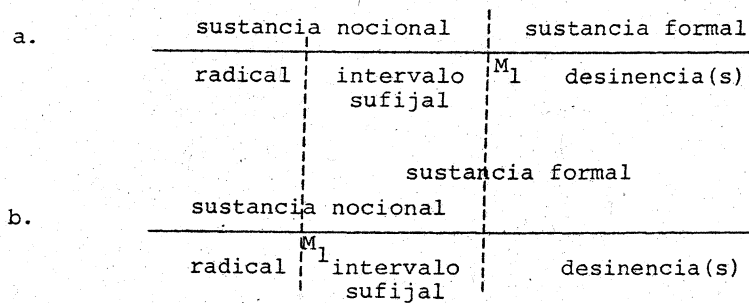


FIGURA #2

La comparación de ambas figuras muestra que cuando M₁ se sitúa después del intervalo sufijal, es decir cuando el sufijo formador interviene antes de la iniciación del proceso de integración de la sustancia nocional a la sustancia formal, el sufijo actúa, como el radical, únicamente a título de

elemento nocional; en este caso su función — estrictamente semántica —, se reduce a la adición de ciertos rasgos sémicos a los rasgos sémicos implicados en la sustancia nocional del radical, sin que dicho radical sufra ninguna otra modificación. Resultativamente, un sufijo que interviene tan precozmente en la formación de la palabra, se ve confinado a la base del vocablo, base que en vez de presentarse como una base simple (constituida únicamente por el radical), se presenta como una base ensanchada que será afín a todos los mismos "semas gramaticales" que la base simple; consecuentemente, "derivando" y derivado pertenecerán, a menos de accidentes históricos productores de cambios de significación o de lexicalizaciones secundarias, a la misma clase semántica y, desde luego, a la misma clase gramatical. Lo que acabamos de describir aquí nos parece corresponder bien a la función lexicalizadora del sufijo tal y como la habíamos descrito antes. Así, creemos poder afirmar que el sufijo desempeñará una función simplemente lexicalizadora si interviene precozmente en la formación de la palabra, entendiendo por precozmente, antes del momento M_1 , representante del momento de abertura del proceso de categorización semántico-gramatical de la palabra.

Si hemos postulado que la función lexicalizadora del elemento formador depende de la posición precoz que el sufijo ocupa en la palabra, podremos o debemos, consecuentemente, postular que las otras dos funciones sufijales — la función pre categorizadora y la función apreciativa (no lexicalizadora) — dependen también del momento de intervención, más o menos precoz, del sufijo. En efecto, el análisis de la figura b. muestra que, contrariamente al sufijo exclusivamente lexicalizador, que interviene antes del punto M_1 , un sufijo que interviene menos

precozmente, sea después de M_1 , se ve implicado ya en el proceso de integración de la sustancia nocional a la sustancia formal. Sin embargo, antes de postular que todos los sufijos que intervienen después de M_1 se implican de la misma manera en la categorización semántico-gramatical de la palabra, nos permitiremos volver a la simple observación de los ejemplos citados.

Esta observación nos muestra que, con excepción del sufijo *-e-* de *bailotear* ⁽²⁾, todos los sufijos a los que hemos atribuido la función precategorizadora pueden hacerse seguir de un sufijo apreciativo: se podrá hablar de un *apag-on-c-it-o* o de un *apag-on-z-ot-e*; de un/una *barrig-on-c-it-o/a* o de un/una *barrig-on-z-ot-e/a*; de un *bal-az-it-o* o de un *bal-az-ot-e*, etc., pero será imposible que a un sufijo apreciativo se le añada un sufijo precategorizador: de *hombr-e* se puede derivar *hombr-ĭ-a*, *hombr-un-o/a*, etc., usando los precategorizadores *-ĭ-* y *-un-*, pero de *hombr-on-Ø*, formado mediante el apreciativo *-on-*, no se podrán derivar ni **hombr-on-ĭ-a*, ni **hombr-en-un-o/a*. Estas constataciones nos invitan a postular una nueva hipótesis, a saber que los sufijos que intervienen después de M_1 pueden hacerlo, a su vez, más o menos precozmente, sea inmediatamente después de M_1 , en el momento de "discusión" en lengua de la integración de la sustancia nocional a la sustancia formal y de los reajustes que esta integración requiere, o tardíamente, cuando esta "discusión" ha sido terminada y no queda más que la ejecución del resultado de esta "discusión", es decir la atribución a la noción de la morfología correspondiente.

(2) Esta excepción se explica fácilmente si se recuerda que la apreciación — cuantitativa o cualitativa — es el resultado de una actividad mental afín al espacio (lugar del sustantivo, del adjetivo y de algunos adverbios) y no al tiempo (lugar del verbo que es *bailotear*).

Si nuestro sufijo interviene inmediatamente después de M_1 , es de esperar que podrá aportar su contribución significativa al proceso de integración, contribución que podrá consistir en la modificación del núcleo sémico de la noción y, con ello, de la clase semántica de la misma noción, ya que hemos dicho antes que esta clase semántica depende precisamente de la naturaleza del núcleo sémico. Resultativamente, un sufijo que ocupara esta posición, tendría por función convertir el radical del derivando en una nueva base, afín ya no a los mismos "semas gramaticales" que el radical del derivando, sino a otros, de modo que el derivado podrá inscribirse en una clase semántica (y aún gramatical) distinta de la de su derivando. Esta función modificadora, que es la que la gramática tradicional atribuye generalmente al sufijo, nos parece corresponder a lo que nosotros hemos identificado como la función pre categorizadora del sufijo, función que será la función sufijal por excelencia (3).

Si por el contrario, el sufijo interviene demasiado tardíamente en la formación de la palabra, no sólo después de M_1 , sino cuando el núcleo sémico de la noción ha sido definitivamente establecido, su función no podrá ser otra más que una simple apreciación momentánea de la calidad o de la cantidad (tamaño) de la noción, o, como lo dice Spitzer (1921: 59):

(3) En realidad, la mayoría de los sufijos del español, y de las lenguas indoeuropeas en general, son sufijos pre categorizados; sólo los sufijos apreciativos (diminutivos, aumentativos, despectivos, meliorativos, etc.) ocupan, por vocación propia, la posición tardía no lexicalizadora y la posición precoz lexicalizadora; ocasionalmente, ocupan también la posición pre categorizadora.

"l'expression d'un état d'âme qui surgit dans l'esprit de l'individu qui parle au moment même où il formule les mots de sa phrase: cet état d'âme passager, qui vient plutôt du sentiment que de la réflexion, n'a pas la force de modifier la forme grammaticale d'un mot...". Tenemos aquí la función apreciativa (no lexicalizadora) de nuestros sufijos.

*

* *

En resumen, hemos postulado que un sufijo puede desempeñar en español tres funciones distintas: una función simplemente lexicalizadora, una función lexicalizadora pre categorizadora y una función apreciativa no lexicalizadora. Hemos igualmente postulado que el que un sufijo desempeñe una función u otra, o las tres en el caso de algunos sufijos, depende del momento más o menos precoz en que interviene en la formación de la palabra.

Así, un sufijo que, interviniendo precozmente, antes de M_1 , se inserta en la sustancia nocional, se verá relegado a la base del derivado y desempeñará una función exclusivamente lexicalizadora; un sufijo aplicado menos precozmente, inmediatamente después de M_1 , modificará el núcleo sémico de la noción y determinará la clase semántica del derivado, desempeñando así una función pre categorizadora, y un sufijo que interviene demasiado tardíamente, cuando el núcleo sémico ha sido determinado definitivamente, verá reducida su función a la simple apreciación, cualitativa o cuantitativa, de la noción. En figura:

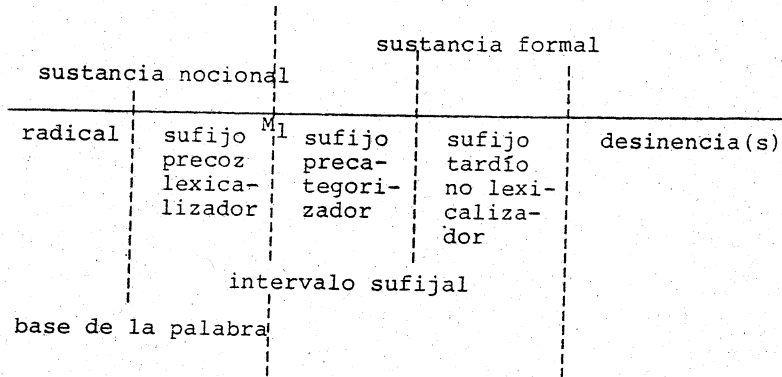


FIGURA #3

Una última implicación de la intervención de un sufijo antes o después de M_1 es que los sufijos lexicalizadores, interviniendo antes de M_1 , son elementos particularizadores cuyo efecto sobre cada base dependerá de la naturaleza semántica de la base, sin que se pueda establecer ninguna regla general sobre el valor preciso que el sufijo conferirá al derivado; en otras palabras, aunque *sillón*, *cajón* y *aceitón* contengan los tres un sufijo *-on-* lexicalizador, no se puede decir que *sillón* es a *silla* lo que *cajón* es a *caja* o lo que *aceitón* es a *aceite*; de aquí que los sufijos lexicalizadores sin más, sean considerados como no productivos o como formaciones casi-productivas, y que Chomsky concluya a su propósito que quizás fuese necesario incluirlos en el léxico, mientras que Guilbert los tacha de lexicalizaciones fosilizadas. En cambio, en el caso de los sufijos precategORIZADORES y de los sufijos apreciativos que, como se ha dicho, intervienen en la palabra después de M_1 , se observará una cierta constante general en los efectos que producen sobre las distintas bases, de modo que el valor que el sufijo confiere al derivado dependerá de la naturaleza de la base del "derivando"; así, se podrá decir que *barrigón*, *-na* es a *barriga* lo que *orejón*, *-na* a

oreja, lo que *bocón*, -na a *boca*, etc.; que *apagón* es a *apagar(se)* lo mismo que *sentón* a *sentar(se)*, *encontrón* a *encontrar(se)*, etc.; que *preguntón*, -na es a *preguntar* lo mismo que *respondón*, -na a *responder*, *acusón*, -na a *acusar*, etc., o que *hombión* es a *hombre* lo mismo que *tiona* es a *tía*, etc. Esta posibilidad de generalización del efecto producido por los sufijos aplicados después de M_1 se debe, no a su carácter nocional, sino precisamente a su inclusión dentro de la sustancia formal, integrante (ver Guillaume, 1973: 185-199), y es lo que confiere a estos sufijos, los precategorizadores y los no-lexicalizadores, su carácter productivo antes señalado.

BIBLIOGRAFIA

- ALARCOS LLORACH, E. (1969): *Gramática estructural*, Gredos, Madrid.
- ALONSO, M. (1968): *Gramática del español contemporáneo*, Guadarrama, Madrid.
- CHOMSKY, N. (1965): *Aspects of the Theory of Syntax*, M.I.T., Cambridge, Mass.
- CRIADO DE VAL, M. (1958): *Gramática española*, S.A.E.T.A., Madrid.
- DIAZ TEJERA, A. (1979): "Gramática y derivado lexical" en *R.S.E.L.* 9,2, p. 463-470.
- DUBOIS, J. (1968): "La dérivation en linguistique descriptive et en linguistique transformationnelle" en *Tralili* VI, 1, p. 27-53.
- (1969): *Grammaire structurale du français: la phrase et les transformations*, Larousse, Paris.
- FAITELSON-WEISER, S. (1981): *Les suffixes quantificateurs de l'espagnol moderne*, Ed. hispaniques, Paris (en prensa).
- GUILBERT, L. (1975): *La créativité lexicale*, Larousse, Paris.
- GUILLAUME, G. (1973): *Principes de linguistique théorique*, P.U.L./Klincksieck, Québec/Paris.
- MARCOS MARIN, F. (1972): *Aproximación a la gramática española*, Cincel, Madrid.
- MARTINEZ CELDRAN, E. (1974): "A propósito de las leyes diacrónicas de evolución y sincrónicas de formación" en *R.S.E.L.* 4,1, p. 177-193.
- POTTIER, B. (1953): "Los infijos modificadores en portugués" en *Boletim de Filologia* XIV, Lisboa, p. 233-256, reproducido en *Lingüística Moderna y Filología Hispánica*, Gredos, Madrid, 1968, p. 161-185.
- (1962): *Systématique des éléments de relation*, Klincksieck, Paris.

- POTTIER, B. (1964): "Vers une sémantique moderne" en *Tralili* II,1, p. 107-137, traduito en *Lingüística Moderna y Filología Hispánica*, Gredos, Madrid, p. 99-133.
- R.A.E. (1973): *Esbozo de una nueva gramática de la lengua española*, Espasa-Calpe, Madrid.
- SECO, M. (1972): *Gramática esencial del español*, Aguilar, Madrid.
- SPITZER, L. (1921): "Arribota" en *RFE* VIII, p. 58-60.
- TOGEBY, K. (1965): *Structure immanente de la langue française*, Larousse, Paris.

LE SUBJONCTIF AVEC "APRÈS QUE":
FAUTE OU VARIATION SIGNIFICATIVE?

Jean Dolbec &
Daniel C. Le Flem

Résumé: L'emploi croissant du subjonctif au lieu de l'indicatif dans les subordonnées temporelles introduites par *après que* est l'un des faits de l'histoire récente du français qui a le plus attiré l'attention des grammairiens et des chroniqueurs de langage. Ce phénomène, dont les causes exactes restent mystérieuses, ne doit pas être vu comme une atteinte à la logique de la langue ou comme le remplacement d'un automatisme linguistique par un autre. Cet article se propose de montrer, en se fondant sur un test administré à une centaine de sujets, que le choix du mode résulte d'une "pesée critique" du locuteur dans laquelle interviennent les valeurs propres de l'indicatif et du subjonctif et son interprétation du rapport signifié par *après que*, elle-même conditionnée par certains facteurs contextuels et intentionnels.

Daniel C. Le Flem, professeur adjoint (linguistique)
au Département de langues et linguistique de l'Université Laval.

Jean Dolbec, professeur au Département des arts et
lettres de l'Université du Québec à
Chicoutimi.

Langues et linguistique, n° 7, 1981

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lii.ulaval.ca

LE SUBJONCTIF AVEC "APRÈS QUE":
FAUTE OU VARIATION SIGNIFICATIVE?*

Jean Dolbec &
Daniel C. Le Flem
Fonds Gustave Guillaume

I INTRODUCTION

Le régime modal de la conjonction *après que* offre un exemple flagrant de divorce entre grammaire normative et langage réel: celui-ci viole régulièrement la prescription que dans le couple *avant que / après que*, seul *avant que*, introduisant un événement non réalisé relativement à celui de la principale, gouverne le subjonctif, tandis que *après que*, non anticipatif, commande l'indicatif. Le subjonctif avec *après que* est en effet tout à fait commun en français moderne. Attestée dès l'ancien français, la construction s'ancre solidement dans l'usage aux alentours de 1900 et prolifère depuis dans tous les types de discours. Les mises en garde, les condamnations les plus sévères — "insanité", "subjonctif (...) tératologique", "emploi contraire à la règle, au bon usage et à la logique", "solécismes de journalistes prétentieux et ignorants", "erreur de pensée", "faute de jugement (...) symptôme d'un certain dérèglement d'esprit" — se sont succédé sans prévenir à enrayer le mouvement. Mieux encore, Marc Wilmet, auteur d'une étude récente sur le sujet (1976), n'hésite pas à prédire au tour proscrit le statut prochain de "servitude grammaticale".

* Une version préliminaire de ce travail a fait l'objet d'une communication au 48^e Congrès de l'ACFAS à Québec, en mai 1980. Le traitement des données par ordinateur a été rendu possible grâce à l'aide précieuse de M. Michel Mephram, professeur au Département de langues et linguistique de l'Université Laval, que nous tenons à remercier.

Réduit à l'essentiel, le raisonnement de Wilmet est le suivant: *après que*, depuis le 17^{ème} siècle, impose pratiquement au verbe subordonné l'adoption d'une forme composée, exprimant la phase résultative du procès; l'indicatif ayant graduellement perdu la capacité de marquer l'aspect extensif — ainsi, le passé composé concurrence, puis supplante le passé simple —, on se serait alors adressé au subjonctif qui aurait conservé intacte l'opposition aspectuelle. Cette thèse "historique" se situe donc aux antipodes de la position normative, puisque c'est maintenant l'indicatif qui est regardé comme inadéquat, reliquat de l'usage ancien promis à la disparition à plus ou moins brève échéance. Elle ne résiste pas à l'examen. Nous mentionnerons simplement la perception faussée de l'évolution diachronique du système aspectuel — la percée progressive de l'effet de sens antérieur aux côtés du résultatif ne dénote nullement un affaiblissement de l'aspect extensif — et l'incompréhension du fait que c'est précisément cet accroissement de compétence qui a levé la résistance à l'emploi régulier des formes composées, plus conformes au sémantisme rétrospectif de la conjonction, pour insister sur le défaut majeur: la seule motivation du recours au subjonctif, sur le plan synchronique, concerne une propriété secondaire, l'aspect, alors que le signifié modal lui-même, l'idée de virtuel, ne se trouve aucunement pris en considération. Wilmet (1976: 151) avoue d'ailleurs avoir "cherché vainement une "variation significative" entre *après que* + indicatif et *après que* + subjonctif".

En psychomécanique du langage, l'éventualité d'une telle neutralisation modale est par définition exclue, car elle impliquerait la latitude, pour cet échantillon particulier du subjonctif,

de se soustraire à la relation contraignante assujettissant tout emploi d'une forme en discours à sa valeur unique en langue. C'est donc au contraire l'hypothèse d'une variation significative que nous avons d'emblée retenue en envisageant le cas précis de *après que* dans l'éclairage de la théorie guillaumienne des modes qui, depuis *Temps et verbe* (1929 [1965]), a donné des preuves convaincantes de son efficacité: le subjonctif et l'indicatif occupant sur l'axe chronogénétique une position respectivement en deçà et au delà du seuil séparant le possible du probable, la sélection de l'un ou l'autre mode par le locuteur se présente comme le résultat d'une appréciation des éléments constitutifs de son *à-dire* qui l'incite à inscrire l'événement soit dans le champ du virtuel, soit dans le champ de l'actuel, indépendamment de son statut dans la réalité extralinguistique. Cette perspective élimine pour *après que* la notion de faute systématique ou de servitude grammaticale au bénéfice d'un choix motivé, plus ou moins conscient, sans exclure absolument le jeu de certains facteurs externes: calque de constructions lues ou entendues et influence de la conjonction symétrique *avant que*, qui sont les deux explications empiriques les plus couramment avancées.

Deux tentatives de J. Stéfanini (1953, 1955) nous ont précédés dans cette voie. Alors que G. Guillaume, de *Temps et verbe* (1929 [1965]: 43) jusqu'aux années 50, emboîte le pas à la tradition:

"*Avant* est anticipatif, et en conséquence *avant que* gouvernera le subjonctif. *Après* n'est pas anticipatif, et en conséquence *après que* gouvernera l'indicatif. On observe toutefois dans le parler actuel une tendance à employer le subjonctif à la suite de *après que*. C'est là, indubitablement, un effet de symétrie, de la symétrie existante entre *avant que* et *après que*".
(1971: 241)

la première reprend à *L'architecture du temps dans les langues classiques* (1945 [1965]: 38-40) l'idée de la "chronologie de raison" fondée sur l'échelonnement des modes dans la construction de l'"image-temps", l'antériorité chronogénétique du subjonctif par rapport à l'indicatif traduisant le lien logique causal unissant les propositions subordonnée et principale. La seconde, deux ans plus tard, suggère d'intégrer le cas de *après que* à la théorie des seuils modaux: l'état de langue actuel tendrait à retenir l'analogie entre *avant que* et *après que*, qui toutes deux "semblent comporter une sorte de jugement critique sur le (...) moment de survenance du procès", comme "déclarant la non-conformité de la chronologie réelle avec celle qu'on souhaiterait" (1955: 136), et la présence de ce quantum appréciatif dans l'idée regardante entraînerait pour le verbe regardé l'usage du subjonctif.¹

Les deux solutions appellent de nettes réserves; d'une part, l'existence d'une filiation idéelle, même entendue très soupagement, entre les événements reliés par *après que* est loin d'être toujours évidente;² d'autre part, on voit mal

1. Stéfanini (1955: 130-131) justifie de la manière suivante le rapport entre le mode et l'attitude critique: "Tout se passe comme si, pour (...) juger [les faits], les apprécier, il paraissait plus commode de les situer dans la zone du possible, à côté de ce qui pourrait ou aurait pu être, dans le temps *in fieri*, comme si l'esprit se mouvait plus à l'aise dans une image du temps moins élaborée, dans un temps moins complet que le temps *in esse*". Cf. Guillaume (1971: 219): "On conçoit dès lors qu'[une idée critique] doit, pour avoir sa pleine puissance, occuper une position exclusive de toute progression, si minime soit-elle, au-delà de l'alternative irrésolue que comporte en soi l'idée de possible, dont la caractéristique est de tenir la balance égale entre la prévision du positif et celle du négatif".
2. Wilmet (1976: 142) signale quelques "limitations effectives", en particulier les "oppositions logiques".

comment le sémantisme de *avant que* et de *après que*, qui expriment simplement deux types de non-concomitance entre deux procès, pourrait marquer le caractère tardif ou prématuré du fait à dater ou faire référence à un "moment idéal de survenance"?³

L'échec de la seconde approche ne remet pas en cause le principe qui la sous-tend: la détermination du mode dépend vraisemblablement d'une pesée critique; de plus, la présomption est forte que celle-ci est conditionnée non pas par un seul, mais par plusieurs facteurs agissant isolément ou en conjugaison. Nous n'avons cependant pas ici l'intention de les identifier tous. Notre contribution sera à la fois plus modeste dans son objectif et plus originale dans ses moyens:

1. elle s'attachera essentiellement à établir la réalité de la variation significative, étape qui — la position de M. Wilmet en témoigne — constitue un préalable obligé;
 2. à la vérification a posteriori de l'hypothèse de travail sur une collection d'exemples plus ou moins large — performance que tout linguiste le moins ingénieux ne doit jamais désespérer de mener à bien —, elle substituera une expérimentation active qui offre de meilleures garanties d'objectivité; nous avons donc imaginé d'isoler et de tester sur une centaine de sujets un nombre restreint de variables présumées capables d'influer sur le choix du mode.
-
3. Stéfanini (1955: 127) note que la valeur effective de "disconvenance", de "déconvenue" — "hélas! trop tôt", "hélas! trop tard" — est fréquemment attachée aux deux conjonctions, mais "ne joue pas dans tous les cas où apparaît de nos jours le subjonctif avec *après que*. [Elle] ne l'explique donc pas. C'est donc du sens même de nos locutions que doit se déduire cet emploi" (??). Wilmet (1976: 143) remarque justement que ce genre d'explications "n'échappent pas à la gratuité (le changement intime survenu dans la nature de *après que* est révélé par la seule variation modale qu'il est censé éclairer)".

II LE TEST

1. Méthodologie

Le test comprend 18 phrases courtes (annexe 1), conçues de telle sorte qu'une phrase contenant une variable X puisse toujours, dans l'analyse des résultats, être mise en parallèle avec une autre neutre sous ce rapport. Elles ont été ordonnées de façon que les deux membres d'un couple oppositif visant à mesurer l'effet d'une variable donnée — la phrase avec variable et la phrase neutre apparentée — ne se trouvent pas en contact immédiat. *Après que* s'employant presque exclusivement suivi de l'aspect composé, les phrases ont été proposées avec l'auxiliaire *être* ou *avoir* à l'infinitif et la consigne de remplacer l'infinitif par la forme qui semblait la plus naturelle. 96 étudiants de niveau universitaire ont subi le test, dont une moitié relevaient des programmes de la Faculté des Lettres, les autres venant d'horizons très divers. Sauf exceptions toujours possibles, ils n'avaient encore reçu aucun enseignement systématique sur la valeur des modes indicatif et subjonctif ou sur le choix du mode dans les subordonnées en *après que*.

2. Les variables

Les variables retenues sont de deux types.

2.1 Les unes sont en relation directe avec le signifié de subjonctif. Leur action a été fort bien décrite par Guillaume lorsque, dans *Temps et verbe* (1929 [1965]: 42-44; cf. 1971: 239-242), il fixait le principe de détermination du mode après les conjonctions complexes en *que*, les divisant en virtualisantes et actualisantes selon que le sémantisme de l'élément introducteur auquel elles s'adossent

dessine ou non une perspective qui s'oppose soit à la fermeture de la phase incidentielle: la venue du procès dans le temps (*afin que, sans que, etc.*), soit à l'ouverture de la phase conséquentielle: les conséquences du procès survenu (*bien que, quoique, etc.*). Dans le cas qui nous occupe, la conjonction étant une constante, les variables seront représentées par d'autres facteurs, implicites ou explicites:

2.1.1 l'opposition logique entre l'événement de la subordonnée et celui de la principale. Dans la phrase (12):

- (12) Parce qu'elle a des ailes plus courtes que les autres rapaces, la petite buse peut atteindre ses proies même après qu'elles se (*être*) réfugiées sous le couvert.

la retraite des proies sous la couvert ne les met pas pour autant à l'abri de la buse. Le subjonctif intervient alors naturellement pour virtualiser un acte dont la réalisation n'a pas produit les conséquences attendues. *Après que* se prête d'ailleurs à la paraphrase par *bien que, quoique, malgré que, etc.*, locutions concessives qui refusent l'ouverture d'une phase conséquentielle et se font donc suivre régulièrement du subjonctif.

Soulignée dans (12) par *même*, l'opposition logique peut rester simplement implicite, comme dans (7) et (13):

- (7) Un siècle après que ces paroles d'espoir (*avoir*) été prononcées, nous savons tous que la paix est une illusion.

- (13) Il est mort après que les
médecins (*avoir*) tout fait
pour le sauver.

2.1.2 la relation conditionnante inscrite dans la phrase. Plusieurs auteurs ont signalé cette coloration sémantique de *après que* qui glisse vers à *condition que*, *pas avant que*, *non sans que*, *pourvu que*, etc., lorsque la réalisation de l'événement principal dépend nécessairement de l'accomplissement de celui de la subordonnée.⁴ L'idée d'hypothèse laissant ouverte la phase incidentielle, ces conjonctions régissent normalement le subjonctif. Présent de façon diffuse dans (3), (4), (5), (6), (9), le rapport condition/conséquence est particulièrement perceptible dans (11) et (14):

- (11) Elle consentira à rester après
que vous lui (*avoir*) promis de
lui tenir compagnie.
(14) Chaque étudiant sera convoqué
individuellement pour l'oral
après qu'il (*avoir*) réussi
l'écrit.

ainsi que dans (2) où il se trouve renforcé par la négation restrictive *ne...que* de la principale:

- (2) Il n'accepte de quitter le pays
qu'après que vous lui (*avoir*)
donné de l'argent.

2.1.3 la présence devant *après que* d'adverbes ou d'expressions adverbiales restrictives marquant la brièveté de l'espace temporel qui sépare le procès subordonné du déclenchement du procès principal, soit absolue (*peu*, *tout juste*, *moins d'une heure*, *une minute à peine*), soit relative (*un siècle seulement*, *un an à peine*). Dans (10) et (17):

4. Thérive, Cressot, Huber. Voir Wilmet (1976: 138-139).

- (10) *Moins d'un mois après qu'ils l'(avoir) acheté, le super-pétrolier se brisa en mer.*
- (17) *Ils sont arrivés peu après que vous (être) partis.*

l'achat du navire et le départ du "vous" sont des faits acquis, mais que le locuteur soustrait linguistiquement à la réalité, retient à l'intérieur du possible pour signifier que la survenance inopinée du naufrage a compromis le développement de la phase conséquentielle — l'exploitation normale du pétrolier —, celle de l'arrivée du "ils" failli devancer la fermeture de la phase incidentielle — "il s'en est fallu de peu qu'ils n'arrivent avant que vous ne soyez partis".

2.2 Un second type de variables, à première vue sans rapport avec le contenu de signification des deux modes, mais néanmoins empiriquement soupçonnées d'influencer le choix des sujets, ont également été considérées:

2.2.1 l'antéposition de la subordonnée, qui semble favoriser l'indicatif.

2.2.2 le contexte temporel, passé, présent ou futur.

3. Interprétation des résultats

3.1 Réserves

Avant d'aller plus loin, il convient de signaler les limites de la procédure adoptée. Certaines tiennent à la situation de test elle-même: il ne s'agit pas ici de productions naturelles dans le cadre d'un discours réel, mais de réponses sollicitées. Le fait est d'autant plus important que

notre hypothèse de départ suppose que le choix du mode traduit une différence significative découlant de l'intention du locuteur. Or, en situation de test, cette intention n'existe pas naturellement; tout au plus peut-on espérer que le sujet la recrée, dans la mesure où il est sensible à certains indices révélateurs contenus dans la phrase proposée, et ensuite accorde son choix modal à l'intention ainsi reconnue. Cette variable *reconnaissance* qui conditionne la production subséquente est évidemment impossible à contrôler. Il faut aussi tenir compte de l'effet de contraste d'une phrase à l'autre; la probabilité est forte que le choix d'une valeur modale dans une phrase soit partiellement conditionné par des facteurs d'opposition ou de similitude avec les phrases précédentes. D'autres limites sont imputables à la composition spécifique du test. Des variables peut-être pertinentes n'ont pas échappé à la neutralisation: par exemple, la différence *un siècle / vingt ans* entre les phrases apparentées (7) et (16); d'autre part, les interférences de variables sont pratiquement inévitables, infléchissant la réponse pour plusieurs couples: ainsi, une relation conditionnante a pu être sentie dans (4), en principe phrase-témoin de (13) pour l'opposition logique; l'action subjonctivante de la restriction dans (10) se trouve sans doute renforcée par un sentiment d'opposition.

Si ces réserves restreignent la dimension de l'expérience à celle d'un pré-test qui pourra susciter et orienter des investigations plus rigoureuses, il demeure que l'on dispose malgré tout d'un aperçu valable de la manière dont une centaine de sujets réagissent à la présentation de certaines variables au moment de choisir le mode dans les subordonnées commençant par *après que*.

3.2 Répartition générale des indicatifs et des subjonctifs

Une fois écartées 32 formes aberrantes ou non interprétables, les 1 696 restantes se répartissent de la façon suivante:

628 formes d'indicatif (37%)
1 068 formes de subjonctif (63%).

La prépondérance marquée du subjonctif va dans le sens de l'évolution généralement signalée, bien que l'on soit encore loin de la servitude grammaticale qu'annonce Marc Wilmet. Elle montre bien en tout cas l'inutilité du combat mené par les tenants de la grammaire normative.

Ces résultats globaux sont cependant à interpréter avec prudence. Avant d'en tirer quelque conclusion que ce soit, il y a lieu de se demander si les chances d'obtenir les deux modes étaient au départ équivalentes et d'envisager la possibilité qu'un petit nombre de phrases à très fort pourcentage de subjonctifs soient responsables de la différence relevée. L'examen de la répartition subjonctif/indicatif pour chaque phrase⁵ fait apparaître que, abstraction faite de la phrase 12 (88% de subjonctifs), les résultats sont relativement constants, la proportion d'indicatifs oscillant entre 26% et 53%, celle des subjonctifs entre 47% et 76%. Il est également important d'observer que le subjonctif l'emporte dans 16 des 18 phrases, indépendamment de la variable en cause, les seules exceptions étant les phrases (7) et (18) pour lesquelles la répartition est à peu près égale. Le subjonctif est encore majoritaire dans le sous-groupe des 19 sujets qui n'ont employé qu'un seul et même mode dans toutes les phrases (14 contre 5).

5. Le pourcentage de subjonctifs et d'indicatifs est indiqué à la suite de chaque phrase dans l'annexe 1.

L'explication la plus vraisemblable est que cette préférence généralisée pour le subjonctif doit être mise en relation avec l'élément constant, c'est-à-dire la locution conjonctive *après que* qui, dans la majorité des exemples et pour la majorité des sujets, orienterait la pesée modale du côté du subjonctif.

3.3 Effet des variables

L'incidence des autres facteurs conditionnant le mode peut se mesurer de deux façons.

3.3.1 La première consiste à comparer directement la proportion d'indicatifs et de subjonctifs dans une phrase contenant une variable subjonctivante ou indicativante avec une phrase où cette variable est absente. Ainsi, la mise en parallèle de la phrase (12):

- (12) Parce qu'elle a des ailes plus courtes que les autres rapaces, la petite buse peut atteindre ses proies même après qu'elles s'(*être*) réfugiées sous le couvert.

qui présente une opposition logique explicitement soulignée par *même*, avec la phrase (3):

- (3) On peut se rendre à l'île à gué après que les crues du printemps (*être*) passées.

neutre sous ce rapport, donnant 12% d'indicatifs et 88% de subjonctifs pour la première contre 40% d'indicatifs et 60% de subjonctifs pour la seconde, il est permis de penser que la différence est à mettre au compte de la variable *opposition logique*.

Il en va de même pour (18):

- (18) Après qu'ils (*avoir*) soupé, on les voit souvent faire une promenade.

avec antéposition de la subordonnée en *après que*, où, tel qu'attendu, la proportion d'indicatifs est plus élevée (50%) que dans une phrase comparable à subordonnée postposée comme (5):

- (5) On les rencontre souvent dans cette brasserie après qu'ils (*avoir*) touché leur paye.

qui n'en compte que 34%.

Le tableau ci-dessous indique pour chaque variable les résultats d'un certain nombre de comparaisons significatives:

EFFET DES VARIABLES SUR LA RÉPARTITION SUBJONCTIF / INDICATIF

VARIABLE	CARACTÈRE DE LA VARIABLE	% DES FORMES S/I			
		NO	PHRASE-TYPE	PHRASE DE COMPARAISON	NO
Opposition logique	a) explicite	12	88 / 12	60 / 40	3
	b) implicite	13	*63 / 37	*65 / 35	4
		7	*47 / 53	*66 / 44	16
Valeur conditionnante	subjonctivante	11	60 / 40	55 / 45	6
		14	58 / 42	55 / 45	6
		2	74 / 26	60 / 40	11
Restriction	subjonctivante	10	70 / 30	60 / 40	15
		17	72 / 28	70 / 30	8
		10	70 / 30	56 / 44	16

Antéposition de la subordonnée	indicative	9	55 / 45	65 / 35	4
		9	55 / 45	66 / 34	1
		9	55 / 45	70 / 30	8
		9	55 / 45	60 / 40	15
		18	50 / 50	66 / 34	5
avec indication temporelle	indicative	16	56 / 44	66 / 34	5
		7	47 / 53	60 / 40	3
Contexte temporel	passé	1	66 / 34	60 / 40	3 (présent)
		8	70 / 30	55 / 45	6 (futur)
	présent	5	66 / 34	70 / 30	8 (passé)
		3	60 / 40	55 / 45	6 (futur)
futur	indicative?	6	55 / 45	66 / 34	1 (passé)
		11	60 / 40	66 / 34	5 (présent)

* Résultats contraires aux prévisions

Le fait que les facteurs subjonctivants et indicativants introduits semblent dans la très grande majorité des cas avoir effectivement infléchi le choix du mode renforce l'hypothèse de la variation significative au détriment des explications en termes de servitude grammaticale ou d'automatisme linguistique.

3.3.2 Une autre façon d'apprécier l'effet des variables consiste à ne retenir que les cas où un même sujet a réalisé une opposition modale entre les deux phrases appariées — la phrase contenant la variable et la phrase de contrôle — et de voir dans quel sens elle s'est faite.

Cette seconde voie est plus intéressante, d'abord parce qu'elle tient compte du comportement de chaque locuteur dans son exploitation en discours de l'opposition subjonctif/indicatif offerte par la langue, et ensuite parce qu'elle permet de mettre en relief l'effet des variables en neutralisant en quelque sorte le poids de la constante qu'est la conjonction *après que*.

Son inconvénient réside dans le petit nombre d'oppositions modales réalisées, qui varie selon les paires considérées entre 16% et 42% des réponses totales, pour une moyenne de 28%. Il ne faut donc ni surestimer l'importance des facteurs favorisants considérés, ni perdre de vue qu'ils ne sont qu'un des éléments intervenant dans le choix du locuteur, à côté de *après que* et d'autres variables lexicales, contextuelles ou intentionnelles difficilement neutralisables. Notre interprétation des résultats ne s'appuie d'ailleurs pas tant sur les valeurs numériques obtenues dans chaque cas ⁶

6. Certaines comparaisons donnent des corrélations trop faibles pour être considérées comme pertinentes d'un point de vue statistique, mais qui ne peuvent être écartées, compte tenu qu'elles s'inscrivent dans une tendance d'ensemble nettement dessinée (cf. 3.3.2.7).

que sur la convergence qui s'en dégage, quelles que soient la variable en cause et les phrases comparées.

3.3.2.1 Opposition logique

Deux cas d'opposition logique entre subordonnée et principale ont été distingués: soulignée explicitement par un élément lexical (*même* dans (12)) ou simplement implicite. Du rapprochement de (12), qui montre le plus haut pourcentage de subjonctifs (88%), avec une phrase comparable mais d'où l'opposition est absente comme (3), il ressort que 97% de ceux qui n'ont pas employé le même mode dans les deux phrases ont sélectionné le subjonctif dans (12) et l'indicatif dans (3).

Phrases comparées % d'oppositions		% des oppositions dans	
		modales	le sens de la variable
(12)	- (3)	30%	97%

Il est par contre impossible de retrouver une corrélation de même type lorsque l'opposition reste implicite. La confrontation des deux phrases contenant cette variable:

- (13) Il est mort après que les médecins (*avoir*) tout fait pour le sauver.
- (7) Un siècle après que ces paroles d'espoir (*avoir*) été prononcées, nous savons tous que la paix est une illusion.

avec les phrases non oppositives (4) et (16) ne livre pas la répartition modale escomptée.

Phrases comparées % d'oppositions		% des oppositions	
		modales	modales dans le sens de la variable
(13)	- (4)	25%	46%
(7)	- (16)	27%	38%

Ces résultats négatifs s'expliquent probablement par le fait que, en l'absence d'indication explicite, les sujets n'ont pas reconnu la présence de la variable, combiné avec l'effet perturbateur de certains facteurs indicatifs mal contrôlés.⁷

3.3.2.2 Valeur conditionnante

La valeur conditionnante de la subordonnée semble plus facilement perçue, même si elle demeure implicite, puisque en comparant:

- (11) Elle consentira à rester
après que vous lui (*avoir*)
promis de lui tenir compagnie.

avec:

- (6) Il quittera la salle après
que vous (*avoir*) terminé
votre discours.

neutre sous ce rapport, on obtient 63% de subjonctifs dans la subordonnée à valeur conditionnante contre 32% dans la phrase de contrôle. Les résultats sont encore plus nets dans la phrase (2) où *ne...que* met en évidence le caractère exclusif de la condition.

7. L'élément lexical *tout* dans la phrase (13) peut avoir incité certains sujets à insister sur le caractère *réel* des efforts du médecin plutôt que sur leur *inutilité*. La phrase (7) présente une antéposition de la subordonnée avec indication temporelle actualisante (cf. 3.3.2.4); la différence lexicale (*un siècle vs vingt ans après*) pourrait expliquer que ce facteur indicatif ait plus joué dans (7) que dans (16), qui a en outre le désavantage de renvoyer à une réalité politique mal connue des locuteurs.

Phrases comparées	% d'oppositions modales	% des oppositions modales dans le sens de la variable
(11) - (6)	20%	63%
(14) - (6)	22%	57%
(2) - (11)	22%	80%

3.3.2.3 Restriction

Le rapport postulé entre restriction et subjonctif se trouve lui aussi vérifié puisque dans la phrase (10):

- (10) Moins d'un mois après
qu'ils l'(*avoir*) acheté,
le super-pétrolier se
brisa en mer.

opposable à (16) qui ne comporte pas d'idée restrictive:

- (16) Vingt ans après qu'Adenauer
et Schuman (*avoir*) jeté les
bases du Marché Commun, les
premiers résultats commencent
à se faire sentir.

la préférence pour le subjonctif, lorsqu'il y a différencé de mode, atteint 73%.

Phrases comparées	% d'oppositions modales	% des oppositions modales dans le sens de la variable
(10) - (16)	30%	73%
(17) - (8)	16%	60%
(10) - (15)	26%	65%

3.3.2.4 Place de la subordonnée

Pour les phrases au présent (18) et (5), l'une avec subordonnée en tête:

- (18) Après qu'ils (*avoir*) soupé,
on les voit souvent faire
une promenade.

l'autre où la subordonnée suit la principale:

- (5) On les rencontre souvent
dans cette brasserie après
qu'ils (*avoir*) touché leur
paye.

80% de ceux qui ont marqué une opposition modale ont employé l'indicatif dans (18) et le subjonctif dans (5). La même corrélation entre l'antéposition de la subordonnée et l'indicatif existe aussi au passé puisque dans:

- (9) Après qu'ils (*avoir*) avoué,
ils se sont sentis soulagés.

et:

- (4) Elle est revenue à elle après
que les sauveteurs lui (*avoir*)
donné de l'oxygène.

la répartition des formes va dans le sens prévu dans une proportion de 64%. Par contre, la présence d'indications temporelles actualisantes comme *un siècle* (7) ou *vingt ans* (16) devant la subordonnée antéposée n'accroît pas de façon sensible le taux d'indicatifs. Si la comparaison de:

- (7) Un siècle après que ces
paroles d'espoir (*avoir*)
été prononcées, nous savons
tous que la paix est une
illusion.

avec:

- (5) On les rencontre souvent dans cette brasserie après qu'ils (*avoir*) touché leur paye.

donne une corrélation positive de 76%, — tout de même inférieure au 80% obtenu avec (18) et (5) — , les autres résultats ne s'écartent guère de la moyenne.

Phrases comparées	% d'oppositions modales	% des oppositions modales dans le sens de la variable
(5) - (8)	26%	80%
(4) - (9)	32%	64%
(15) - (9)	25%	58%
(8) - (9)	36%	68%
(1) - (9)	28%	67%

avec indication temporelle:

(5) - (7)	34%	76%
(3) - (7)	34%	67%
(5) - (16)	31%	63%
(3) - (16)	38%	52%

3.3.2.5 Contexte temporel

Le dernier facteur dont l'effet a été mesuré est le temps du verbe principal par rapport auquel le verbe de la subordonnée en *après que* exprime une antériorité.

a) passé / présent

Dans quatre des sept paires considérées, par exemple:

- (4) Elle est revenue à elle après que les sauveteurs lui (*avoir*) donné de l'oxygène.

- (3) On peut se rendre à l'île
à qué après que les crues
du printemps (*être*) passées.

l'indicatif a été préféré pour la phrase au présent
dans environ 60% des cas, la répartition étant à
peu près égale dans les trois autres.

Phrases comparées	% d'oppositions modales	% des oppositions modales dans le sens de la variable
(4) - (3)	28%	59%
(1) - (3)	30%	59%
(8) - (3)	31%	63%
(1) - (5)	28%	52%
(8) - (5)	36%	53%
(4) - (5)	32%	48%
(9) - (18)	21%	65%

b) présent / futur

Indicativant vis-à-vis du passé, le présent
fait par contre figure d'élément subjonctivant s'il
s'oppose au futur:

- (5) On les rencontre souvent
dans cette brasserie après
qu'ils (*avoir*) touché leur
paye.
- (6) Il quittera la salle après
que vous (*avoir*) terminé
votre discours.

Phrases comparées	% d'oppositions modales	% des oppositions modales dans le sens de la variable
(5) - (6)	38%	64%
(3) - (6)	35%	56%
(5) - (14)	27%	65%
(3) - (14)	29%	54%
(5) - (11)	39%	57%
(3) - (11)	37%	48%

c) passé / futur

Le comportement de ce dernier couple se laisse déduire des résultats précédents. Pour les phrases:

- (8) Ils sont partis après que vous (*être*) sortis.

et:

- (6) Il quittera la salle après que vous (*avoir*) terminé votre discours.

la répartition indicatif dans (6) / subjonctif dans (8) l'emporte avec 69%.

Phrases comparées	% d'oppositions modales	% des oppositions modales dans le sens de la variable
(8) - (6)	36%	69%
(1) - (6)	26%	68%
(4) - (6)	34%	64%

Le schéma ci-dessous résume l'effet de la variable *contexte temporel*:

passé	présent	futur
+ subjonctivant		+ indicativant

3.3.2.6 Couplage de variables

Lorsque plusieurs variables interviennent concurremment, soit en parallèle dans une même phrase, soit en opposition dans une paire de phrases, on peut prévoir un accroissement considérable du taux de corrélations positives, signe que la réponse des sujets a été plus fortement déterminée. Ainsi, sur les 38 sujets n'ayant pas employé le même mode dans (12), qui contient une opposition logique devant favoriser

le subjonctif, et dans (18), où l'antéposition de la subordonnée constitue un élément indicativant, 37 ont choisi le subjonctif dans (12) et l'indicatif dans (18), soit une proportion de plus de 97%. Parmi les 51 comparaisons effectuées, des pourcentages supérieurs à 80% ont aussi été relevés avec les phrases:

(2) valeur conditionnante vs (11) futur	81%
(2) valeur conditionnante vs (6) futur	82%
(12) opposition logique vs (7) antéposition	95%
(10) restriction vs (7) antéposition ⁸	87%

3.3.2.7 Bilan d'ensemble

Au total, 51 comparaisons ont été effectuées pour mesurer l'incidence des éléments favorisants sur la répartition des formes indicatives et subjonctives lorsqu'il y a différence de mode. De ce nombre, 43, soit 84%, suggèrent l'existence d'une corrélation positive entre présence de la variable et choix du mode. Des 8 résultats négatifs — dont 3 seulement avec un pourcentage supérieur à 55% —, 4 mettent en cause une phrase à opposition logique implicite — (7) ou (13) — à laquelle les sujets n'ont pas réagi (cf. 3.3.2.1) et 2 la phrase (16), qui semble avoir fait problème pour des raisons moins évidentes (cf. note 7). La tendance qui se dégage de ce bilan apparaît difficilement contestable.

8. La phrase (7) recèle également une opposition logique qui aurait pu favoriser le subjonctif et atténuer l'effet indicativant de l'antéposition, mais cette variable ne semble pas avoir été reconnue en l'absence d'un marqueur explicite (cf. 3.3.2.1).

III CONCLUSIONS

Récapitulons les principaux enseignements de cette enquête.

1. Elle confirme indiscutablement la propension du français actuel à privilégier derrière *après que* l'emploi du subjonctif, dominant dans le total des formes verbales (63%) et dans 16 des 18 phrases du test. Le pourcentage des sujets qui ont usé d'un seul mode ne dépasse cependant pas 19%, attestant qu'une large majorité utilise l'alternance modale, gouvernée par certains facteurs et vraisemblablement porteuse de sens.

2. La méthode des paires oppositives a permis de confirmer l'influence présumée de deux types de variables dans le processus de décision.

2.1 Pour les trois variables en relation directe avec le signifié du subjonctif — opposition logique, valeur conditionnante, restriction —, les sujets réagissent positivement à la présence de marqueurs explicites (*même, ne ... que, moins de*). En leur absence, la réponse fléchit normalement, peut-être en raison de la situation de test qui oblige à reconnaître d'abord la relation introduite; elle demeure toutefois favorable dans le cas d'un rapport condition/conséquence très accusé — (11) vs (6) par exemple —, mais s'annule ou s'inverse pour l'opposition logique lorsque l'intérêt peut commander aussi bien d'actualiser que de virtualiser l'événement subordonné — (13) vs (4), (7) vs (16). Au total, les résultats nous semblent suffisants pour accréditer la thèse d'une pesée du locuteur et donc d'une variation de sens.

2.2 Une corrélation positive a également été relevée pour les variables de position et de temps,

encore que leur rôle soit plus délicat à déterminer, en raison de l'absence apparente de lien direct avec la valeur du mode. Quelques hypothèses peuvent être avancées:

2.2.1 le facteur indicativant indéniable que constitue l'antéposition de la subordonnée pourrait tenir à deux causes: en premier lieu, la succession subordonnée/principale a pour effet de poser d'abord l'événement subordonné dans sa réalité avant de l'envisager dans son rapport à l'événement principal et de créer ainsi les conditions d'une confrontation propice à une pesée subjonctivante; par ailleurs, l'antéposition permet d'insister sur la valeur purement temporelle, la fonction de repère de la subordonnée, davantage en affinité avec un indicatif actualisant (cf.: *il est parti le lendemain* vs *le lendemain, il est parti*).

2.2.2 la relation constatée entre le passé et le subjonctif d'une part, le futur et l'indicatif d'autre part est plus énigmatique encore. Il est toutefois concevable, le futur comportant déjà une charge d'hypothèse propre à l'époque, l'écart *actuel/virtuel* se resserrant, que l'intérêt de l'opposition modale décroisse à proportion; à l'inverse, certaines difficultés de la performance en contexte passé peuvent jouer en faveur du subjonctif: si l'opposition aspectuelle fonctionne sans accros à l'indicatif futur, les interférences du temps et de l'aspect dans les autres époques, ainsi que le caractère désuet du passé antérieur, peuvent compliquer la sélection d'une forme convenante et le respect de la concordance au point que le locuteur trouve avantage à recourir à l'un des subjonctifs composés, en pratique au seul subjonctif passé.

3. Il reste à expliquer pourquoi *après que*, de toutes les conjonctions temporelles, est la seule à autoriser régulièrement l'alternance modale. La raison est sans doute à chercher dans son sémantisme: *après que* partage avec *avant que*, à la différence de *quand*, *lorsque*, *dès que*, etc., la propriété de marquer la non-coïncidence, d'instituer entre les procès mis en rapport un décalage favorable à l'exercice d'une pesée critique.

4. En résumé, le subjonctif avec *après que* n'est ni une faute, ni une future servitude grammaticale. L'intérêt de ce travail est de montrer que le choix du mode manifeste une variation significative, résultat d'une appréciation dans laquelle interviennent l'interprétation du rapport signifié par la conjonction et l'action de diverses variables, celles testées ici et très certainement d'autres, en nombre indéfini.

ANNEXE I

TEST ET RÉSULTATS

- 1) Il s'est amené chez toi après que ses parents l'*(avoir)* flanqué à la porte. S-66%, I-34%
- 2) Il n'accepte de quitter le pays qu'après que vous lui *(avoir)* donné de l'argent. S-74%, I-26%
- 3) On peut se rendre à l'île à qué après que les crues du printemps *(être)* passées. S-60%, I-40%
- 4) Elle est revenue à elle après que les sauveteurs lui *(avoir)* donné de l'oxygène. S-65%, I-35%
- 5) On les rencontre souvent dans cette brasserie après qu'ils *(avoir)* touché leur paye. S-66%, I-34%
- 6) Il quittera la salle après que vous *(avoir)* terminé votre discours. S-55%, I-45%
- 7) Un siècle après que ces paroles d'espoir *(avoir)* été prononcées, nous savons tous que la paix est une illusion. S-47%, I-53%
- 8) Ils sont partis après que vous *(être)* sortis. S-70%, I-30%
- 9) Après qu'ils *(avoir)* avoué, ils se sont sentis soulagés. S-55%, I-45%
- 10) Moins d'un mois après qu'ils l'*(avoir)* acheté, le super-pétrolier se brisa en mer. S-70%, I-30%
- 11) Elle consentira à rester après que vous lui *(avoir)* promis de lui tenir compagnie. S-60%, I-40%

- 12) Parce qu'elle a des ailes plus courtes que les autres rapaces, la petite buse peut atteindre ses proies même après qu'elles se (*être*) réfugiées sous le couvert. S-88%, I-22%
- 13) Il est mort après que les médecins (*avoir*) tout fait pour le sauver. S-63%, I-37%
- 14) Chaque étudiant sera convoqué individuellement pour l'oral après qu'il (*avoir*) réussi l'écrit. S-58%, I-42%
- 15) L'ambassadeur a demandé des instructions à son gouvernement tout de suite après que les rebelles (*être*) entrés dans la ville. S-60%, I-40%
- 16) Vingt ans après qu'Adenauer et Schuman (*avoir*) jeté les bases du Marché Commun, les premiers résultats commencent à se faire sentir. S-66%, I-44%
- 17) Ils sont arrivés peu après que vous (*être*) partis. S-72%, I-28%
- 18) Après qu'ils (*avoir*) soupé, on les voit souvent faire une promenade. S-50%, I-50%

RÉFÉRENCES

- Guillaume, Gustave (1929 [1965]), *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps suivi de L'architecture du temps dans les langues classiques*, Champion: Paris.
- Guillaume, Gustave (1971), *Leçons de linguistique 1948-1949, 1*. Presses de l'Université Laval, Klincksieck: Québec, Paris.
- Stéfanini, Jean (1953), "Remarques sur la syntaxe d'après que' en français moderne". *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix* 27: 65-87.
- Stéfanini, Jean (1955), "Nouvelles remarques sur la syntaxe d'après que' en français moderne". *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix* 29: 107-137.
- Wilmet, Marc (1976), "Le subjonctif suivant 'après que'", dans *Études de morpho-syntaxe verbale*. Klincksieck: Paris, 129-152.

LANGUES ET LINGUISTIQUE, N° 7, 1981: 155-181

LA DÉFINITION DES FONCTIONS *APPOSITION*
ET *ÉPITHÈTE* EN GRAMMAIRE TRADITIONNELLE

Jean Boudreau

Résumé: Cette étude des fonctions *apposition* et *épithète*, telles qu'elles sont définies en grammaire traditionnelle, est menée de façon à confronter constamment ces définitions à l'observation des faits de syntaxe.

Jean Boudreau, étudiant à la maîtrise

***Langues et linguistique*, n° 7, 1981**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lli.ulaval.ca

***Langues et linguistique*, n° 7, 1981**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lli.ulaval.ca

LA DÉFINITION DES FONCTIONS APPPOSITION
ET EPITHÈTE EN GRAMMAIRE TRADITIONNELLE

Jean Boudreau

Étymologiquement, le mot *apposition* vient du latin *apponere*, qui signifie "placer à côté". *Apponere* donna naissance à *appositio*¹, employé pour la première fois dans un ouvrage de grammaire par Priscien à la fin du III^e siècle de notre ère. *Appositio* désigne alors "la construction de la préposition avec un cas"² en latin. Ce n'est qu'à la fin du XII^e siècle qu'il reçoit le sens qu'il a encore aujourd'hui en grammaire traditionnelle: "la construction d'un substantif comme qualificatif d'un autre substantif, [...] la figure par laquelle un substantif qui signifie l'individu ou l'espèce qualifie celui qui signifie l'espèce ou le genre"².

Epithète vient du grec ἐπίθετον — "ce qui est ajouté à"³ — que les grammairiens du Moyen Âge

- (1) De *apponere* on dérive aussi *appositum*, "attribut", qui est attesté chez le grammairien Despauterius, dans ses *Commentarii*. Cf. G.A. Padley, *Grammatical Theory in Western Europe. 1500-1700*. Cambridge University Press, Melbourne, London, New-York, 1976, p. 200.
- (2) Ch. Thurot, *Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen Âge*, Paris, 1869, réed. Minerva G.m.b.H., Frankfurt am Main, Unveränderter Nachdruck, 1964, p. 254.
- (3) Maurice Grevisse, *Le Bon Usage*, 9^e édition, Duculot, Gembloux, #212, rem. 2, *Étym.* Également: *Epithète*, sf. (g. ἐπίθετον, ce qui est ajouté à) Mot qui qualifie, adjectif tiré de: BLANC, l'Abbé Elie: *Dictionnaire universel de la pensée. Alphabétique, Logique et Encyclopédique. Classification naturelle et philosophique des mots, des idées et des choses*. T. 1, Partie alphabétique. Il faut souligner que le mot grec ἐπίθετον ne signifiait aucunement une catégorie grammaticale dans l'antiquité: "L'antiquité ne faisait pas de distinction à l'intérieur des appellatifs entre noms

reprennent sous la forme *epitheton*⁴ pour désigner une notion de rhétorique. En 1517, on trouve une attestation de *épithète* avec le sens de "mot qu'on ajoute à un substantif pour mieux faire valoir l'idée qu'il exprime; qualification élogieuse ou injurieuse donnée à qn"⁵. Du Marsais, un grammairien du 18^e siècle, dit:

[...]l'*épithète* désigne ce qu'il y a de particulier et de distinctif dans les personnes et dans les choses, soit en bien, soit en mal: *Louis le Bègue, Philippe le Hardi, Louis le Grand*, etc., c'est en partie de la liberté que nos pères prenoient de donner des *épithètes* aux personnes, qu'est venu l'usage des noms propres de famille. [...] Tous les adjectifs qui sont pris en un sens figuré sont des *épithètes*: la *pâle mort*, une *verte vieillesse*, etc[...]. Les adjectifs patronymiques, c'est-à-dire tirés du nom du père ou de quelqu'un des ayeux, sont des *épithètes*: *Telamonius Ajax, Ajax fils de télamon*.⁶

- (3) (suite) de choses et noms de qualité: *επιθετον* rendu par *abjectivum* chez PRISCIEN, n'est qu'une notion de rhétorique; /.../. (BRØNDAL, Viggo: *Les parties du discours. Partes orationis. Etudes sur les catégories linguistiques*. Einar Munksgaard, Copenhague, 1948. p. 25.) Cette notion de rhétorique figurait à côté de douze autres "tropes": "A trope is a figure in which a word, either from need or for the purpose of embellishment, is shifted from its proper meaning to one similar but not proper to it. There are thirteen tropes which Latin custom and usage recognize: metaphor, catachresis, metalepsis, metonymy, antonomasia, epithet, synecdoche, onomatopoeia, periphrasis, hyperbaton, hyperbole, allegory, homoeosis." (Bède, surnommé "le vénérable" (mort 735): *De schematibus et tropis*. Traduit en anglais par Gussie Hecht Tannenhaus: *Concerning Figures and Tropes*, dans *Readings in Medieval Rhetoric*, Edited by Joseph M. Miller, Michael H. Prosser, Thomas W. Benson, Indiana University Press, Bloomington and London, 1973, p. 106.
- (4) Ch. Thurot, *op. cit.*, p. 469, note 1.
- (5) W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, Bonn-Leipzig-Bâle, en cours de publication depuis 1922, T.3, p. 233b.
- (6) César Chesneau du Marsais, *Oeuvres de du Marsais. Mélanges de Grammaire, de Philosophie, etc., tirés de l'ENCYCLOPÉDIE, depuis la lettre A jusqu'à la lettre C, compris le mot CONSONNE*. Imprimerie de Pougin, Paris, 1797, an V, p.227-228. reproduction en facsimilé. Friedrich Frommann Verlag (Günther Holzboog, Stuttgart-Bad Cannstatt, 1971).

Dans ce dernier exemple, "l'épithète" *fils de Télamon* est également une "apposition", qui "consiste à mettre ensemble, sans conjonction, deux noms, dont l'un est un nom propre, et l'autre un nom appellatif"⁷.

Chez certains grammairiens contemporains, *épithète* désigne une sous-classe d'adjectifs qualificatifs, déterminée par des considérations d'ordre logique sur les valeurs lexicales de l'adjectif et du substantif qui lui sert de support: par exemple, C. Ayer⁸ oppose dans les exemples suivants:

Un homme *pauvre*

L'homme est *mortel*

le qualificatif *épithète* (ou *explicatif*) "mortel" au qualificatif *déterminatif* "pauvre".

Ce n'est qu'à une date relativement récente que les grammaires dites traditionnelles emploient le mot *épithète* pour désigner une certaine construction syntaxique propre à l'adjectif. Dans la *Grammaire de l'Académie*, l'*épithète*, tout comme l'*attribut*, est une "fonction de l'adjectif qualificatif":

L'adjectif qualificatif est *épithète* ou *attribut*. *Épithète*, il est placé directement à côté du nom qu'il qualifie: *un beau tableau; des amitiés nouvelles*. *Attribut*, il exprime la manière d'être d'un nom ou d'un pronom sujet ou complément, auquel il est joint par un verbe: *La pièce était intéressante*.

Ce n'est que ce dernier sens attribué à *épithète*— en tant qu'il est le seul à s'inscrire dans une analyse syntaxique de la phrase— qui fera l'objet de discussion dans cet article.

(7) *id.*, *ibid.*, p. 161.

(8) C. Ayer, *Grammaire comparée de la langue française*, Georg et C^o, Paris, 1896, p. 181.

(9) Académie française, *Grammaire de l'Académie française*, Paris, Firmin-Didot, 1932, p. 98.

On peut dire que, par l'étymologie, le sens de *apposition* et celui de *épithète* sont pratiquement synonymes. Faisant référence au sens étymologique de *apposition*, Conrad Bureau dit qu' "on peut parler d'apposition pour n'importe quel élément d'une phrase, puisque par définition les unités linguistiques se suivent, sont placées les unes à côté des autres"¹⁰; Georges Van Hout dit de l'épithète que "si nous nous en tenions à l'étymologie formelle, *dort* serait alors épithète de *roi* dans *le roi dort?*:"¹¹. Ainsi, il serait vain de s'en tenir aux mots pour expliquer ce qui différencie une épithète d'une apposition en grammaire traditionnelle. Le seul vrai guide est évidemment la définition qu'on attribue à ces termes.

Essentiellement, une apposition et une épithète se définissent en grammaire traditionnelle comme deux aspects d'un procédé de subordination d'une unité nominale à une autre. Chez Maurice Grevisse par exemple, épithète et apposition sont traités tous deux comme des mots "accompagnant" le sujet, l'attribut et les compléments du verbe, "qui en complètent la notion ou en déterminent le sens"¹². Les valeurs sémantiques qui sont accordées à ces deux "fonctions" sont la plupart du temps très proches, sinon identiques: ainsi il est dit que, dans certains emplois, l'apposition "se joint à un nom pour indiquer, comme le ferait une épithète, une qualité de l'être ou de l'objet dont il s'agit"¹³.

(10) Conrad Bureau, *Syntaxe fonctionnelle du français*, PUL, Québec, 1978, p. 127.

(11) Georges Van Hout, *Franc-Math. Essai pédagogique sur les structures grammaticales du français moderne*, Didier, Paris, 1973, T.1, p. 82. Selon Bohdan Krzysztof Bogacki (*Types de constructions appositives en français*, Jadwiga Szważrzykowska, Pologne, 1973, p. 5): "Le mot "apposition" existait au Moyen Âge. Le terme latin *appositio* avait en ce moment le même sens que le mot grec *epitheton* et en était synonyme."

(12) Maurice Grevisse, *op. cit.*, #211.

(13) *ibid.*, #212, 5^o. Nous soulignons.

A première vue, il serait tentant d'expliquer que l'opposition épithète/apposition repose sur la simple opposition adjectif/substantif, c'est-à-dire sur une opposition relevant de la simple considération de la nature grammaticale de la "partie du discours" remplissant la fonction de subordonné immédiat du nom. Cependant, si on considère que dans les exemples suivants:

- (1) Le capitaine Dreyfus
- (2) L'affaire Dreyfus
- (3) La ville de Paris
- (4) La population de Paris

la grammaire traditionnelle interprète seulement les phrases (1) et (3) comme des exemples d'apposition, il est évident qu'une apposition ne se définit pas par la simple considération de sa nature morphologique. En cela, l'opposition épithète/apposition semble obscure.

Dans cet article, nous tenterons d'établir qu'il existe bien une opposition épithète/apposition, de caractère simple, mais *ne relevant pas directement* de la nature des mots en rapports syntaxiques. Pour ce faire, nous commencerons par déterminer quel est, pour la grammaire traditionnelle, le critère fondamental qui définit l'apposition et qui permet d'affirmer que seules les phrases (1) et (3) sont des modèles d'apposition.

Nous nous référerons à la *Grammaire nationale*¹⁴ de Bescherelle pour caractériser une première

(14) L.-N. Bescherelle, *Grammaire nationale*, Garnier frères, Paris, 1864.

tendance dans la définition de l'apposition:

Apposition: Figure par laquelle on joint un substantif à un autre, sans particule conjonctive¹⁵, et par une sorte d'ellipse, pour exprimer quelque attribut particulier de la chose dont on parle. *Cicéron, l'orateur romain*, etc.¹⁶

L'idée de l'ellipse caractérisant l'apposition n'est pas nouvelle. Priscien analyse de la même façon *filius Pelei Achilles*: "il [Priscien] sous-entend *ens*, ou *qui est*, ou *qui fait Pelei filius*"¹⁷. Un peu plus de 1450 ans plus tard, on lit chez Maurice Grevisse une explication de l'apposition tout à fait analogue:

L'apposition équivaut à une proposition relative elliptique: *L'hirondelle, [qui est] MESSAGERE du printemps*¹⁸.

Face aux faits qu'on présente comme étant des appositions, ce sous-entendu est quelque peu boiteux. Ainsi l'exemple donné par Bescherelle deviendrait:

Cicéron, *[qui est]* l'orateur romain
alors qu'on dirait plutôt:

Cicéron, qui est un orateur romain

Un autre exemple, donné par Maurice Grevisse:

"Le lion, terreur des forêts"¹⁹

deviendrait:

*Le lion, qui est terreur des forêts.

Cependant, on n'hésite pas à faire subir à la phrase quelques modifications pour que "l'explication" tienne dans tous les cas possibles. Par exemple la *Grammaire systématique de la langue française*

(15) "Conjonctif: se dit de certaines particules qui servent à lier un mot, un sens à un autre, comme *et*, *ni* et quelquefois *que*." *ibid.*, p. 14.

(16) *ibid.*, p. 14.

(17) Ch. Thurot, *op.cit.* p. 255.

(18) Maurice Grevisse, *op.cit.* #212, 5^o, rem. 1.

(19) *Id.*, *ibid.*, #212, 5^o.

affirme que:

"La ville de Paris"

ne pouvant s'expliquer en:

*La ville qui est de Paris

s'explique en:

"La ville est Paris"²⁰

et si dans:

"La route de Paris"

on ne peut dire:

"*La route est Paris"

alors, il faut conclure que "La route de Paris" ne représente pas un exemple d'apposition. M. Dessaintes qualifie ces substitutions de "tours de passe-passe":

Dans *le mois de mai*, la seule conversion possible est: mai est *le mois*. Par un tour de passe-passe, on substitue indûment, à l'article généralisant *le*, l'article particularisant *un* (pour employer les termes de G. Guillaume)²¹

Et si une apposition s'analyse en:

"Un enfant [qui est] prodige"²²

qu'est-ce qui empêche d'analyser une épithète de la même façon:

Un enfant [qui est] prodigieux.

Et, en se servant des mêmes mots que Bescherelle, "prodigieux" n'exprime-t-il pas *quelque attribut particulier* de "enfant", tout comme "prodige"? C'est en effet dans ce genre d'exemples de "l'apposition" que Maurice Grevisse dirait que "prodige" indique "comme le ferait une épithète, une qualité de l'être ou de l'objet dont il s'agit"²³.

(20) C. Baylon et P. Fabre, *Grammaire systématique de la langue française*. Nathan, Paris, 1973, p. 168.

(21) Maurice Dessaintes, "L'apposition: une fonction ou un mode de construction ayndétique?" dans *Mélanges de grammaire française offerts à M. Maurice Grevisse pour le trentième anniversaire du Bon Usage*. Duculot, Gembloux, 1966, p.100-101.

(22) Maurice Grevisse, *op. cit.* #212, 5^o.

(23) *id.*, *ibid.*, #212, 5^o.

Il est clair que ni la considération de Priscien sur une construction comme *filius Pelei Achilles* ni la définition que propose Bescherelle ne nous permettent de comprendre le besoin qu'on a en grammaire traditionnelle de se servir de la notion d'apposition. Tout ce qu'on peut retenir de significatif dans la définition de Bescherelle, c'est que l'apposition est un substantif; mais, nous avons dit ci-dessus que tout substantif subordonné au nom n'est pas une apposition en grammaire traditionnelle.

Une définition plus précise de l'apposition, face aux faits proposés, est celle qu'on trouve par exemple dans la *Grammaire de l'Académie française* et dans le *Bon Usage*. Dans la *Grammaire de l'Académie française* on peut établir que, bien que l'épithète et l'apposition aient la même valeur dans certains cas, certains emplois de l'apposition ont une "valeur sémantique" que ne partage pas l'épithète. Ainsi, il est dit que "l'apposition varie de nature suivant la valeur du rapport qui relie les deux noms"²⁴, et qu'en plus d'avoir "la valeur d'un adjectif qui caractérise"²⁴, comme dans *Un enfant prodige*, l'apposition a dans certains autres emplois une valeur différente:

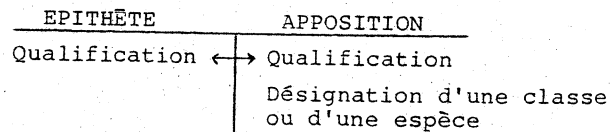
Dans *L'empereur Napoléon* et *Napoléon empereur des français*; *Caton le censeur*, *le censeur Caton*: *empereur*, *censeur*, désignent la classe, l'espèce dans laquelle on range les individus *Napoléon* et *Caton*.²⁴

Cette deuxième valeur de l'apposition, que l'on retrouve dans des termes semblables chez Maurice Grevisse²⁵, peut s'expliquer par le fait que ces

(24) Académie française, *op. cit.*, p. 34.

(25) Dans *Le Bon Usage*, *loc. cit.*

grammairiens répugnent à considérer que, par exemple, le signifié "empereur" désigne une "qualité" de "Napoléon". Ces considérations autour de la "qualité", de la "classe" ou de l' "espèce" relèvent trop d'une analyse logique pour qu'on s'arrête à contester ici leur caractère extra-linguistique. Cependant, on est en droit de se demander à quelle logique taxinomique répond une classification grammaticale qui n'use pas de la stricte opposition qu'elle établit entre "qualification" et "désignation d'une classe ou d'une espèce" afin de définir ses catégories syntaxiques. Jusqu'ici on n'arrive pas encore à opposer les deux fonctions:



Malgré tout, cette définition élargie de l'apposition a le mérite d'expliquer un peu mieux les raisons qui font que dans:

La ville de Paris

"ville" est une apposition, désignant l'espèce où on range l'individu "Paris"; alors que dans:

Le livre de Pierre

ni "livre" ni "Pierre" ne peuvent être par définition une apposition²⁶.

Suivant le même procédé d'analyse, "Dreyfus" est complément déterminatif²⁶ dans:

L'affaire Dreyfus

mais "capitaine" est apposition dans:

Le capitaine Dreyfus.

(26) Il est à remarquer que, dans cette dernière phrase, on fait du syntagme "de Pierre" un "complément déterminatif" (ou "complément du nom"); or, il est commode de créer une catégorie syntaxique "complément déterminatif" qui assume les cas résiduels, mais il est tout aussi gênant de définir cette dernière fonction en affirmant qu'elle "équivalait quelquefois à un adjectif" (Académie française, *op. cit.*, p. 35):

Il n'en reste pas moins qu'il manque encore à la définition de l'apposition un critère qui englobe tous les cas possibles d'apposition et qui n'ait pas sa contrepartie dans la définition de l'épithète. Ce critère se rencontre chez Maurice Grevisse, et quelques autres: en suivant la même logique, il formule une règle générale pour caractériser l'apposition dans tous les emplois, et aussi pour l'opposer nettement à l'épithète:

L'apposition désigne toujours le même être, le même objet, le même fait ou la même idée que le nom qu'elle complète.

Ce dernier critère est donc le seul que l'on puisse retenir pour caractériser ce qu'est une apposition vis-à-vis d'une épithète en grammaire traditionnelle.

Ainsi, même s'il est dit que "prodige" indique une "qualité" de "enfant", dans "Un enfant prodige", il ne semble pas qu'on voie une contradiction à faire de la qualité "prodige" la désignation d'un "être" ("qualité" = "être"); pourtant, en grammaire traditionnelle on se sert des mêmes notions de "qualité" et d'"être" pour opposer la nature du substantif et de l'adjectif qualificatif:

Le NOM ou *substantif* est le mot qui sert à désigner, à "nommer"²⁸ les êtres animés et les choses (...)

L'adjectif qualificatif est celui qui exprime une manière d'être, une qualité de l'être ou de l'objet désigné par le nom auquel il est joint (...)²⁹.

(26) (suite) aussi bien dire que le "complément déterminatif" équivaut à l'"apposition", qui quelquefois aussi "a la valeur d'un adjectif qui caractérise" (*id. ibid.* p. 34).

(27) Maurice Grevisse, *op. cit.*, #212, 5^o.

(28) *id.*, *ibid.*, #235.

(29) *id.*, *ibid.*, #341.

Ce qu'on peut tout d'abord dire de ce critère fondé sur l'identité des désignés, c'est qu'il ne correspond nullement à intuition linguistique d'un locuteur ou d'un auditeur naïf: en effet, la compréhension d'une fonction apposition dans l'exemple "La ville de Paris" implique, pour que soit réalisée l'équivalence ville = Paris, une certaine connaissance du monde référentiel sous peine de faire une "erreur d'interprétation" de la fonction en cause. Entre les deux phrases suivantes:

Le lac Ontario

La province de l'Ontario

laquelle renferme la fonction apposition?

De plus on impose que soient interprétées comme *semblables* les constructions:

(1) La ville de Paris

(2) Le capitaine Dreyfus

mais *opposées*, en tant qu'apposition, à des constructions symétriques:

(3) La mairie de Paris

(4) L'affaire Dreyfus.

Ce critère de l'identité des désignés, tiré d'une analyse logique qui fait abstraction de toute considération formelle, répondrait donc à la définition d'une fonction syntaxique, à une construction particulière de la langue française, mais particulière quant au sens, et non quant à la construction syntaxique. La grammaire traditionnelle réussit malgré tout à faire correspondre les constructions (1) et (2) en soutenant que le *de*, dans "La ville de Paris", "s'emploie comme outil grammatical ou cheville syntaxique"³⁰,

(30) *id.*, *ibid.*, #922.

que c'est un *de* "explétif"³¹, autrement dit que ce *de* n'est pas nécessaire, qu'il est inutile, bien qu'on l'observe dans la construction appositive en français. En vertu de cette considération, il devient satisfaisant de faire observer que les exemples:

La ville [de] Paris

Le capitaine Dreyfus

présentent dans le fond la même construction.

Il est intéressant de rapporter les propos de Lucien Tesnière sur la valeur du terme "explétif" dans l'explication des faits en grammaire traditionnelle:

Malgré l'embarras d'une classification aussi imparfaite on se tire néanmoins toujours d'affaire en qualifiant de *sous-entendus* les mots dont l'absence s'accorde mal avec les explications préconisées, et d'*explétifs* ceux dont on ne sait que faire" (...) "Ces deux termes sont, en raison de leur commodité même, extrêmement dangereux, car ils ne servent pratiquement qu'à masquer l'incompréhension des grammairiens. Ils permettent en effet d'expliquer la syntaxe de n'importe quelle langue par celle de n'importe quelle autre." (...) "En fait la langue dont la grammaire vient ainsi se substituer à celle que l'on prétend étudier est la plupart du temps le latin". (...) "Cette substitution se réalise par le mécanisme suivant. Si d'aventure la langue étudiée se trouve avoir le même nombre de mots que le latin, la syntaxe latine s'y applique, par définition, d'une façon on ne peut plus adéquate! La langue étudiée présente-t-elle par malheur un mot de moins que ne le veut la typologie latine, qu'à cela ne tienne, il est *sous-entendu*! La langue

(31) J. Calvet & C. Chompret, *Traité d'Analyse grammaticale et logique*. J. de Gigord, Paris, 1950, p. 12, #2,3.

étudiée présente-t-elle au contraire un mot de plus que ne l'exige la typologie latine, la difficulté n'est pas plus grande: le mot est *explétif*! Passez muscade! Et voilà, Monsieur, pourquoi votre fille est muelle.³²

Et en effet, le recours à la syntaxe latine semble éclairer la signification du *de* "explétif" pour expliquer l'apposition en français. Il n'y a qu'à comparer deux constructions d'appositions françaises à leurs équivalents latins:

La ville de Rome / Urbs Roma

Le consul Cicéron / Cicero consul

En latin les deux constructions sont tout à fait identiques: à une identité des désignés correspond une identité au niveau des désinences casuelles des deux substantifs, ce qui correspond à la définition formelle de l'apposition en grammaire traditionnelle du latin.

Et, pour le "complément déterminatif" français:

Le livre de Pierre

le latin rend compte de la différence de "fonction" par une différence de construction:

Liber Petri

où le génitif de *Petri* rend compte du *de* "non-explétif", "nécessaire" dans l'équivalent français. Il semble donc assez évident ici qu'on explique les constructions de l'apposition en français sur le modèle de la langue latine. Mais le critère de l'identité des désignés ne peut avoir eu pour origine, en grammaire traditionnelle, l'analyse de la valeur sémantique d'une construction latine puisque le latin ne présente pas plus que le français une construction syntaxique unique pouvant servir de modèle de la "fonction" apposition. Les

(32) Lucien Tesnière, *Eléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris, 1965, p. 52-53.

deux exemples suivants:

"Post Ciceronem consulem"³³
(après le consulat de Cicéron)

"Porta Cornelia"
(la porte Cornélie)

sont des constructions en tout point semblables à celles que la grammaire traditionnelle du latin définit pour l'apposition (i.e. deux substantifs placés l'un à côté de l'autre et dont la désinence casuelle est la même) sauf sur un point, qui est d'importance: les signifiés des deux substantifs ne désignent pas le même être. De plus, dans les exemples suivants:

"Virtus abstinentiae"³⁴
(la vertu de désintéressement)

"Urbem Patavi" (Virg., *En.*, I, 247)³⁵

il existe bien une identité des désignés, mais le subordonné et le subordonnant n'ont plus la même désinence casuelle. Devant ces faits accablants, le critère définissant la fonction apposition semble sortir du néant.

Ce critère a pourtant une explication bien simple si on se reporte aux documents anciens de grammaires latines qui ont pu être conservés. Il nous apparaît que ce sont des préoccupations d'ordre morphologique qui sont à la source du critère de l'identité des désignés et, conséquemment, de la "fonction apposition". Assez bizarrement, de l'absence d'accord morphologique en genre de deux substantifs ayant la même désinence casuelle en latin, on est passé à l'idée d'un accord sémantique suppléant — l'identité des désignés.

(33) *id.*, *ibid.*, p. 301.

(34) E. Ragon, *Grammaire latine*, Gigord, Paris, 1927, p. 159.

(35) O. Reimann & H. Goelzer, *Grammaire comparée du grec et du latin*, Armand Colin et Cie, Paris, 1897, p. 120.

Comme il a été dit ci-dessus, les premières définitions de l'apposition, dans le sens d'une construction où deux substantifs réfèrent à une même chose, remontent aux grammairiens du latin de la fin du XII^e siècle. Le sens exact du terme apposition était: la construction particulière où l'on voit un substantif (du genre masculin par exemple) avoir le même cas, et être placé à côté d'un autre substantif d'un genre différent (du genre féminin par exemple). Cette construction attira l'attention des grammairiens bien avant le XII^e siècle. Voici ce que nous dit Ch. Lambert des grammairiens du IV^e et du V^e siècle de notre ère:

Les grammairiens ne comprenaient pas l'apposition, surtout quand elle réunissait un mot masculin à un féminin, comme dans: *Eunuchus comoedia*, *Centaurus navis*. Ils expliquaient ainsi ce rapprochement de genres: "Il y a des noms qui sont masculins par le son et féminins par le sens". De même que: "Il y a des noms féminins par le son et masculins par le sens: *Fenestella scriptor*, et des noms neutres par le son et féminins par le sens: *Phronesium mulier*".³⁶ Donc, dans les exemples cités ci-dessus, *Eunuchus* et *Centaurus*³⁷ sont devenus féminins pour l'occasion.

Cette incompréhension au sujet de l'absence d'accord en genre reflète une certaine conception de la langue où l'accord morphologique a une valeur absolue et où l'observation ne va pas plus loin pour tenter d'expliquer les rapports syntaxiques entre les mots.

(36) Donat, *De partibus orationis Ars minor. - Ars maior.* (350 ap. J.-C.), IV, 375.

(37) Ch. Lambert, *La grammaire latine selon les grammairiens du IV^e et V^e siècles*, Dijon, Paris 1908, p. 201.

C'est en raison de ce problème que pose le non-accord en genre face à un accord en cas qu'Alexandre de Villedieu propose en 1199 la première définition attestée de l'apposition:

Apponens duplices substantivos sibi iunges
In casu simili, poteritque genus variari.
Tunc illos ad rem spectare decebit eandem;
At plus communis precedere debet in istis,
Sicut homo Sortes, animal capra, consimilesque.³⁸
(traduction en note).

Nous retrouvons dans cette définition des éléments de description de l'apposition en tout point semblables à ceux que contiennent les grammaires traditionnelles d'aujourd'hui: l'identité des désignés, la nature des unités qui peuvent remplir cette fonction, l'idée d'un substantif dont le sens est plus général et qui peut donc logiquement désigner l'espèce, la classe où l'on range l'individu désigné par un autre substantif. Cependant, il existe une différence majeure entre la définition de l'apposition que propose Alexandre de Villedieu et celle, par exemple, de Grevisse. Cette différence réside dans la condition explicite où doit s'appliquer la règle de l'identité des désignés: en effet, la règle ne vaut que dans l'éventualité où deux substantifs peuvent être du même cas mais ne peuvent "s'accorder" en genre. En plus de cet aspect conditionnel, le temps futur employé dans cette "définition" indique qu'il s'agit là plus d'un précepte, d'une règle normative, que d'une tentative d'explication d'un fait de syntaxe. Il semble que pour ce grammairien l'identité des désignés, qu'on

(38) Ch. Thurot, *op. cit.*, p. 255. Tiré du *Doctrinat* d'Alexandre de Villedieu. En voici une traduction libre: Lorsque deux substantifs seront placés l'un à côté de l'autre et qu'ils seront unis par une même désinence casuelle, il se pourra par contre que leur genre soit différent. Dans ce cas, il faudra que ces substantifs se rapportent à la même chose. En outre, celui dont le sens est le plus général doit précéder; comme dans *homo Sortes, animal capra*, ainsi que dans tous les autres cas semblables.

pourrait appeler un "accord sémantique", réussit seul à légitimer une construction où existe une "contradiction" au niveau du genre des substantifs en rapport de subordination. Il ne s'agit plus d'expliquer que, dans un exemple comme *Fenestella scriptor*, l'accord se fait en "sens" au niveau du genre: c'est au niveau des signifiés lexicaux que doit se refléter l'accord morphologique. Cette deuxième explication est bien plus désastreuse que la première puisqu'elle implique que certaines constructions ne doivent pas se dire. Comme pour la plupart des règles normatives du genre dites, ne dites pas, cette règle présente des exceptions notoires (qui, comme dans toute bonne grammaire traditionnelle, "confirment la règle"). Pour un exemple du genre *porta Cornelia*, la règle ne s'applique pas étant donné que les deux substantifs sont du genre féminin; mais *porta Vesuvio profectus est* (f.+m.) serait déjà "agrammatical" si l'on considère que "Vesuvio"— nom du célèbre volcan ne peut "s'accorder" avec "porta"— qui désigne humblement le concept de "porte".

Nous ignorons quelles sont les voies obscures qui ont conduit à donner un plein statut syntaxique à l'"appositio", mais il est sûr que cela s'est fait assez tôt³⁹. Au XVII^e siècle, seule est retenue l'idée

(39) Selon J.-C. Chevalier, (*Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française. (1530-1750)*). Droz, Genève, 1968), l'ouvrage d'Alexandre de Villedieu connut un sort assez particulier: "Un livre célèbre enfin peut garder son titre en perdant peu à peu sa substance propre devant l'envahisseur humaniste. Ou bien, on réduit cette substance à la portion congrue et on la fait disparaître sous les notes. C'est le cas du *Doctrinale*⁽⁴⁾ au XVII^e siècle, mutilé, changé, glosé par J. Vaus, par J. Synthen ou par J. Bade. On le garde pourtant, car on craint de déconcerter les utilisateurs[...]. De Josse Bade à Ramus et à Lancelot, nous allons retrouver constamment les maîtres épris de nouveauté cherchant à biaiser avec cette formidable routine des écoles. Les grammairiens de la fin du XVII^e siècle que leur nouveauté désignait aux coups ont rappelé que Despautère dut se battre pour s'imposer; et en effet le grammairien flamand a rencontré la redoutable coalition des collègues, les "grammatistes", barbares, inertes "interpretes et arbitri sibille oraculum, scholastica nugalia effutientes" et des

de l'identité des désignés, peu importe le genre des substantifs⁴⁰. Et, bien sûr, le courant des grammaires universelles se chargera d'identifier la fonction apposition dans toutes les langues qui seront à la portée des grammairiens⁴¹. En fait, la transmission du concept d'apposition à ces époques reculées s'explique très bien si l'on considère que les *faits d'accord* étaient les seules données de la phrase sur lesquelles les grammairiens avaient prise. Par exemple, Ch.-L. Livet⁴² décrit l'ensemble des analyses syntaxiques du XVI^e siècle de la façon suivante:

La syntaxe fut pour Ramus ce qu'elle était pour ses contemporains de tous les pays, et ce qu'elle devait être pendant plus de deux siècles encore, c'est-à-dire une sorte de recueil d'observations sur l'accord des mots entre eux, et non un ensemble de règles propres à déterminer le rôle des mots dans la proposition ou des propositions dans la phrase.[...] comme pour Ramus et tous les grammairiens de son temps, la grammaire va du mot au mot, mais ne s'élève jamais jusqu'à la proposition.⁴³

- (39) (suite) élèves flanqués de leurs parents; heureux quand les dénonciations des collègues et amis ne tombent pas chez les parents! Quels cris quand on n'a pas disputé de l'Apposition ou de l'Evocation!" (p. 64) (*) Le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu. Egalement: "On en débattit si furieusement qu'on en fut même lassé; la question de l'apposition devint une source de brocards, et Despautère s'écriait dans une lettre à Martin Dorpius (1513) imprimée en tête de sa fameuse syntaxe: "Nos cuistres ont coutume de discuter avec force sueurs de l'Apposition, de l'Evocation, etc, en se demandant si ce sont des figures, et d'autres puérités scolastiques sans nombre, à quoi se limite leur savoir; mais si nos élèves n'en savaient rien! voilà leurs ignorants de parents qui pensent qu'à notre école ils n'ont rien appris. Aussi fais-je le niais avec les niais". (J.C. Chevalier, dans "Discussion: L'apposition", F.M., #30, 1962, pp. 186-187.
- (40) Exemple: Thomas Limacre, *Rudimenta Grammaticas*, (1523?), p. K2, K3, rééd. The Scholar Press Limited, Menston, Angleterre, 1971.
- (41) Exemple: James Shirley. *An Essay towards an universal and rational grammar*, 1726, p.70-71, rééd. The Scholar Press Limited, Menston, Angleterre, 1971.
- (42) Ch.-L.Livet, *La Grammaire française et les Grammairiens du XVI^e siècle*, Paris, Didier, 1859.
- (43) *id.*, *ibid.*, p. 234.

Ce niveau d'analyse où se trouvait la grammaire traditionnelle explique à merveille la définition de la fonction épithète, ainsi que nous verrons ci-dessous. Il faut tout de même noter que, si à cette époque déjà, "Ramus nie que l'apposition soit une figure de grammaire"⁴⁴, ce n'est que tout récemment que des grammairiens ont fait table rase de ce concept et ont cherché à proposer de nouveaux modèles, tellement la tradition, lorsqu'il s'agit de grammaire, sait s'imposer. Aujourd'hui, il n'est pas nécessaire de connaître l'origine du critère définissant l'apposition pour mettre en doute sa validité. Nous avons tenté d'exposer par des exemples l'incohérence où même ce critère. Mais même sans la prise en considération des faits qui se trouvent assimilés sous une même fonction apposition, la plupart des linguistes du vingtième siècle ont abandonné toute prise en considération du critère de l'identité des désignés parce que ce critère fut tout simplement jugé extra-linguistique, purement logique. Dans un article traitant de l'apposition, Maurice Dessaintes disait:

Qu'est-ce que l'identité sémantique, sinon une relation établie hors de tout fonctionnement linguistique, et visant à poser $A \equiv B$?⁴⁵

Et plus loin, au sujet de ce même critère:

Est-il utile de retenir une étiquette qui recouvre une relation logique?

(44) id., *ibid.*, p. 238. Voici le texte de Ramus tel que rapporté par Livet: "*Testo viro parte figura grammatica est; appositio dicitur. At figuram hic nullam video, cum alia hic syntaxis esse nulla possit; nec novata hic ulla est orationis forma, cum dicis Marcus Tullius, Julius Caesar, et in similibus. Convenientiam hic legitimam statuimus, et primam in communibus nempe definitionis nominalis partibus.*" Pierre Ramus, *Scholae grammaticae*, Parisiis, ap. Andraeam Wechelum, 1559, p. 339.

(45) Maurice Dessaintes, *loc. cit.*, p. 100.

Nous ne nous opposons pas à la prise en considération de pareille relation, à condition qu'elle ait sa place, non dans la description des fonctions, mais seulement dans une opération, ultérieure et extra-linguistique, interprétative⁴⁶ de la valeur significative des signes.

Et que dire de "l'étiquette" épithète?

Nous avons rappelé au début de cet article qu'en grammaire traditionnelle l'épithète désignait essentiellement une fonction de l'adjectif qualificatif. La différence entre l'épithète (*epitheton*, "ce qui est ajouté à") et l'adjectif (*adjectivum*, "qui ajoute à"⁴⁷) est que le premier signifie un emploi particulier de l'adjectif: on oppose l'adjectif épithète et l'adjectif attribut selon que cet adjectif se rapporte immédiatement ou médiatement au substantif qui régit l'accord de cet adjectif. Nous avons vu que la grammaire traditionnelle donnait souvent la même interprétation sémantique pour la fonction épithète et la fonction apposition. Ce qui paraît le plus caractériser la fonction épithète chez ces grammairiens est la nécessité d'accorder *en genre* et en nombre l'adjectif épithète avec son support:

Parmi les rapports dont s'occupe la syntaxe, ceux qui concernant l'accord ont, au point de vue de la correction et des règles orthographiques, une importance particulière. On entend par *accord* la convenance établie, quant à une ou plusieurs des catégories morphologiques de genre, de nombre, de personne, entre deux ou plusieurs termes se rapportant à un même énoncé ou à une même chose. De ces termes, l'un, plus fort (par exemple, le nom), impose à un ou plusieurs autres, plus faibles (par exemple, l'épithète), situés dans sa sphère d'influence, la nécessité de prendre la même position que lui dans les catégories morphologiques⁴⁸.

(46) *id.*, *ibid.*, p. 102.

(47) Maurice Grevisse, *op. cit.*, #339, *Étym.*

(48) *id.*, *ibid.*, #4, 3^o.

Voici un exemple "d'analyse syntaxique" fondée sur l'accord ou le non-accord morphologique du subordonné:

- (1) "Des manières *canaille*"
- (2) "Des paroles *farces*"

En (1), *canaille* est un nom "que, par dérivation impropre, la langue familière ou populaire emploi adjectivement" et qui est invariable parce que "la dérivation impropre étant restée incomplète"⁴⁹, *canaille* est supposé être encore senti "comme expression elliptique" ("=des manières semblables à celles de la *canaille*"). En (2), la "dérivation impropre étant complète, ces noms (ex.: *farces*)" ne sont plus sentis comme expressions elliptiques" et ainsi "*ils varient comme épithète ou attributs*"⁴⁹. De la même façon, on aura "conscience de l'ellipse"⁵⁰ ou non selon qu'on écrira: "D'adorables chattes *angora* (P. Loti, Le Roman d'un enf., XXXI)"⁵⁰; ou "Des chèvres *angoras* (Larousse du XX^e s.)"⁵⁰. Il faut remarquer que dans ces exemples, seule l'orthographe peut indiquer le grammairien si *angora* est ou n'est pas une épithète.

La définition des fonctions épithète, apposition et complément déterminatif se basent donc en grammaire traditionnelle sur des critères qui conduisent à ignorer trop souvent les valeurs sémantiques des rapports syntaxiques et l'observation de leurs constructions. Les problèmes rencontrés dans le classement traditionnel des fonctions syntaxiques tiennent au fait que ces critères de définition, conservés depuis les plus anciennes grammaires, ne sont aucunement propres à définir une fonction. Il est arrivé

(49) *id.*, *ibid.*, #377. Nous soulignons.

(50) *id.*, *ibid.*, #359, N.B.2.

malgré tout qu'on ait analysé certaines constructions syntaxiques sur la base de critères faisant intervenir systématiquement leur valeur sémantique pour la bonne raison qu'aucune considération liée au phénomène de l'accord ne semblait possible. La plupart des écoles grammaticales contemporaines ont innové dans l'élaboration de leur méthode d'analyse syntaxique, en particulier dans la délimitation des fonctions des subordonnés du nom, par un souci d'appliquer systématiquement les critères sémantiques ou formels à l'ensemble des faits observables, et ceci en dehors de tout préjugé sur la valeur de l'accord dans l'identification des fonctions.

BIBLIOGRAPHIE

- ACADEMIE FRANCAISE. *Grammaire de l'Académie française*, Firmin-Didot, Paris, 1932.
- AYER, C. *Grammaire comparée de la langue française*, Georg et C^o, Paris, 1896.
- BLANC, L'Abbé Elie. *Dictionnaire universel de la pensée. Alphabétique, Logique et Encyclopédique. Classification naturelle et philosophique des mots, des idées et des choses*. Librairie générale catholique et classique, Lyon, 1899.
- BAYLON, C. et FABRE, P. *Grammaire systématique de la langue française*, Nathan, Paris, 1973.
- BESCHERELLE, L.-N. *Grammaire nationale*, Garnier frères, Paris, 1864.
- BOGACKI, Bohdan Krzystof. *Types de constructions appositives en français* Jadwiga Szważgrzykowska, Pologne, 1973.
- BRØNDAL, Viggo. *Les parties du discours. Parties orationis. Etudes sur les catégories linguistiques*. Einar Munksgaard, Copenhague, 1948.
- BUREAU, C. *Syntaxe fonctionnelle du français*, PUL, Québec, 1978.
- CALVET, J. & CHOMPRET, C. *Traité d'Analyse grammaticale et logique*. J. de Gigord, Paris, 1950.
- CHEVALIER, J.-C. *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française. (1530-1730)* Droz, Genève, 1968.
- CHEVALIER, J.-C. dans "Discussion: l'apposition", *Français Moderne*, 30, (1962): 186-191.
- DESSAINTES, Maurice. "L'apposition: une fonction ou un mode de construction ayndétique?", dans *Mélanges de grammaire française offerts à M. Maurice Grevisse pour le trentième anniversaire du Bon Usage*, Duculot, Gembloux, 1966.

- GREVISSE, Maurice. *Le Bon Usage*, 9^e édition, Duculot, Gembloux, 1969.
- LAMBERT, Ch. *La grammaire latine selon les grammairiens du IV^e et du V^e siècles*, Dijon, Paris, 1908.
- LIMACRE, Thomas. *Rudimenta Grammaticas*, (1523?), rééd. The Scolar Press Limited, Menston, England, 1971.
- LIVET, Ch.-L. *La grammaire française et les grammairiens du XVI^e siècle*, Didier, Paris, 1859.
- MARSAIS, César Chesneau du. *Oeuvres de du Marsais. Mélanges de Grammaire, de Philosophie, etc., tirés de l'ENCYCLOPÉDIE, depuis la lettre A jusqu'à la lettre C, compris le mot CONSONNE*. Imprimerie de Pougin, Paris, 1797, an V, Reproduction en facsimilé, Friedrich Frommann Verlag, (Günther Holzboog, Stuttgart-Bad Cannstatt, 1971).
- PADLEY, G.A. *Grammatical Theory in Western Europe. (1500-1700)*. Cambridge University Press, London- New-York- Melbourne, 1976.
- RAGON, E. *Grammaire latine*, Gigord, Paris, 1927.
- REIMANN, O. & GOELZER, H. *Grammaire comparée du grec et du latin*, Armand Colin et Cie, Paris, 1897.
- SHIRLEY, James. *An Essay towards an universal and rational grammar*, 1726. Rééd. The Scolar Press Limited, Menston, England, 1971.
- TANNENHAUS, Gussie Hecht. *Concerning Figures and Tropes, dans Readings in Medieval Rhetoric*, Edited by Joseph M. Miller, Michael H. Prosser, Thomas W. Benson, Indiana University Press, Bloomington and London, 1973.
- TESNIERE, Lucien. *Eléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris, 1965.
- THUROT, Ch. *Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen Age*, Paris, 1869, Rééd. Minerva G.m.b.H., Frankfurt am Main, Unveränderter Nachdruck, 1964.

VAN HOUT, Georges. *Franc-Math. Essai pédagogique sur les structures du français moderne*, Didier, Paris, 1973, 4 vol.

WARTBURG, W. von. *Französisches etymologisches Wörterbuch*, Bonn-Leipzig-Bâle, en cours de publication depuis 1922.

LANGUES ET LINGUISTIQUE, N° 7, 1981: 183-222

QUELQUES PROBLÈMES LIÉS A L'EMPLOI
DE L'ARTICLE ZÉRO EN FRANÇAIS

Jean-Claude Desailliers

Résumé: Conditions de définition du mot en langue.
Le système de l'article. L'article zéro.
Article zéro anti-extensif, article zéro
trans-extensif. L'article zéro dans quel-
ques titres d'ouvrages.

Jean-Claude Desailliers, Maîtrise ès arts, Université
Laval (Québec).

QUELQUES PROBLÈMES LIÉS A L'EMPLOI
DE L'ARTICLE ZÉRO EN FRANÇAIS⁽¹⁾

Jean-Claude Desailliers

Il existe dans les langues une volonté d'inscrire dans le discours non seulement la matière appelée à traduire la pensée du sujet parlant, mais aussi le cheminement de cette pensée pour parvenir à l'expression. L'esprit cherche à dépasser le seul moyen des mots pour introduire en discours l'image de son propre fonctionnement. Un de ces efforts de l'esprit dans sa recherche d'extériorisation a abouti à la création du système de l'article.

Parvenu à distinguer plusieurs moments, plusieurs phases dans le mécanisme de représentation d'un seul nom, l'esprit a cherché à fixer ces positions en des valeurs d'emploi. Il en est résulté un plan que Gustave Guillaume qualifie de *puissanciel*, dans lequel le nom est vu en dehors de tout emploi et capable de toutes les extensités en discours, et un second plan dénommé *effectif*, dans lequel le nom est inscrit en discours, momentanément, avec une extensité déterminée répondant aux besoins de la visée expressive.

L'emploi du substantif dans le cadre normal de sa catégorie appelle l'article représenté, qui sert de support au regard de l'extensité, et qui conduit ainsi le mot à sa réalisation formelle complète. Que se passe-t-il dans le cas de l'introduction en discours d'un nom sans article représenté? Y a-t-il

(1) Cet article reprend les principales conclusions de la thèse de maîtrise de l'auteur, soutenue en 1978, à l'Université Laval.

un mécanisme particulier d'insertion du substantif en discours, correspondant à ce type de genèse du nom? Cette absence a-t-elle des conséquences sur la réalisation du mot? Ce sont des questions auxquelles nous tenterons de répondre dans cet article.

Pour ce faire, nous rappellerons ce qu'est un substantif, nous résumerons les théories de Gustave Guillaume sur le système de l'article représenté et de l'article zéro, et dans un dernier temps, nous exposerons brièvement notre thèse concernant la situation systématique de l'article zéro et la solution ainsi apportée aux problèmes posés par l'absence d'article dans divers titres d'ouvrages.

Soulignons en premier lieu que tout usage d'une forme de langue suit normalement le cheminement suivant: existence permanente de la forme en langue, présence effective de la forme en discours. La langue matérialise dans la morphologie les moyens de représentation auxquels elle a recours, ce qui explique l'existence de parties du discours et de catégories, en français, telles le substantif, l'adjectif, le verbe, les temps, les modes, etc. L'invention de nouvelles formes répondrait, ainsi, à un besoin de mieux faire correspondre le psychique et le sémiologique.

En outre, le mot, pour s'inscrire en discours, doit être porteur d'une charge notionnelle. Le mot est donc à la fois un composé de matière et de forme. Il en est ainsi du substantif. L'évocation de la charge notionnelle, c'est-à-dire l'introduction d'une idée de discours, doit se faire par l'entremise d'une forme (2):

(2) Gustave GUILLAUME, *Principes de linguistique théorique*, Recueil de textes inédits préparés en collaboration sous la direction de Roch Valin, Presses de l'Université Laval, Québec et Klincksieck, Paris, 1973, p. 190.

"Le mouvement générateur de la matière est celui qui confère au mot dans nos langues son contenu significatif initial; le mouvement générateur de la forme, celui qui confère au mot *in finem* son caractère de partie du discours."

Le plan matériel, c'est-à-dire la signification du mot, permet de différencier ce dernier des autres mots, tandis que le plan formel assure une vision qui dépend de la catégorie choisie: ainsi l'idée de *grandeur* peut être inscrite en discours sous la forme verbale *grandir*, sous la forme adjectivale *grand*, sous la forme substantivale *grandeur*. Le choix de la forme appropriée dépend de la visée expressive, qui recherche une correspondance momentanée entre le psychique et le sémiologique, pour inscrire en discours l'idée du sujet parlant.

La forme et la matière du substantif s'unissent dans l'intervention de plusieurs éléments. Le plan matériel du substantif est défini en compréhension et en extension ⁽³⁾:

"Aussi longtemps que le vocable considéré est un sémantème, il est fait différence d'un apport de signification, qui est l'idée générale que le vocable exprime, et d'un support, qui est le champ d'extension que le discours lui destine."

La compréhension peut se définir comme étant la substance notionnelle du mot, ce qui permet au mot d'être signifiant et ainsi, de porter en discours une représentation tirée du plan puissanciel de la langue. L'extension, pour sa part, est la largeur du champ d'application de la matière qui constitue la compréhension. L'extension joue le rôle de support pour la signification.

(3) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 12 avril 1945, série b, p. 13. Inédit.

Ces deux composantes, la compréhension et l'extension, appartiennent au plan de la langue, permanent, et représentent des invariants. Cette stabilité rend possible l'introduction de mots signifiants en discours, la représentation inscrite en langue étant un point de départ et de référence fixe. Les éléments de représentation mis en place sur le plan matériel agissent comme modes de distinction entre les divers mots: les éléments formant le mot *cheval*, par exemple, sont différents de ceux qui caractérisent le mot *livre*. La compréhension différencie ainsi les mots.

La distinction des mots se retrouve aussi sur le plan formel, en rapport étroit avec la compréhension. Les mots *meuble* et *chaise* appartiennent au même champ sémantique, mais le cadre d'application du substantif *meuble* est plus large, ce qui signifie que la compréhension du substantif *chaise* est plus grande que celle du substantif *meuble*. L'aspect formel peut donc varier, et avec lui, la représentation que porte le mot se voit modifiée. Des vecteurs spécifiques amènent l'idée à se réaliser sous la forme verbale ou la forme nominale selon les besoins de l'expression. Dans ce cas, c'est l'opération d'entendement qui est en action, c'est-à-dire l'opération assurant la saisie de l'idée sous un rapport donné.

Les vecteurs formels du substantif sont le genre, le nombre, la fonction et l'incidence. Attribuer un genre au substantif, c'est en effet fixer sa participation à l'animé ou à l'inanimé, lui donner un nombre, c'est appliquer le principe de la ressemblance ou de la dissemblance; en effet, pour compter les choses il faut avant tout les reconnaître et les classer dans un même groupe. La fonction est un élément permettant d'apercevoir la participation du substantif dans la phrase, son rôle actif ou passif, son action et sa position. Chacun de ces éléments

est un facteur de détermination dynamique, la formation du substantif n'étant pas un fait statique mais un phénomène cinétique (4) :

"Ce que recouvre le substantif, ce n'est pas, statiquement le résultat substantif mais cinétiquement, un procès de substantivation."

Il faut qu'entrent en jeu tous ces éléments avant que l'incidence n'intervienne comme dernier vecteur de la genèse formelle du substantif. Le problème de l'incidence se pose à partir du moment où le mot est chargé d'une substance. Cette relation de l'apport du mot avec son support, dénommée incidence, peut être interne ou externe. Dans le cas du substantif, dès "le fait de langue", par l'apport même, la nature du support est annoncée" (5). En effet, le substantif a une incidence qui l'amène à tirer de lui-même les images qui seront appelées en discours. Son mécanisme se répartit entre les deux plans que sont la langue et le discours (5) :

"(...) dans le substantif le mécanisme d'incidence se partage entre langue et discours. Il ressortit à la langue pour ce qui est matière, et au discours pour ce qui est forme."

L'incidence se réalise ou bien par un retour du mot sur lui-même avec les éléments qu'il porte formellement, ou bien par la recherche d'un support extérieur au mot; le premier cas est celui du substantif, le deuxième, celui de l'adjectif.

-
- (4) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1949-1950: Structure sémiologique et structure psychique de la langue française II*, Klincksieck, Paris, P.U.L., Québec, 1974, p. 59.
- (5) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949: Grammaire particulière du français et grammaire générale*, publiées par Roch Valin, Klincksieck, Paris, P.U.L., Québec, 1973, p. 62.

L'obligation pour l'adjectif de trouver appui à l'extérieur de sa signification provient de l'absence, sur le plan de la genèse, de certains éléments de réalisation formelle servant de support à la matière. L'adjectif n'a ni genre, ni nombre, ni fonction en propre, il se teinte du genre et du nombre de son support. La signification, sans véritable cadre formel, ne trouve, lors de la genèse du mot, aucun support pour se déclarer. Les vecteurs grammaticaux, tels le genre, le nombre, la fonction sont les compléments de la matière du substantif, et ils lui permettent d'avoir une incidence interne, le distinguant ainsi de l'adjectif. De l'adjectif au substantif, le degré de réalité grandit ⁽⁶⁾:

"Par rapport à beau, la beauté
marque un progrès en direction
du notionnel."

La catégorie substantive est réellement une forme qui introduit en discours une matière donnée. Cette matière comprend, pour chaque mot, deux invariants en langue: une compréhension et une extension. La morphologie, de son côté, est fixe en langue. Il en est autrement en discours où la compréhension et l'extensité du mot varient. Ces modifications apportées au substantif sont marquées par l'article corporel, dont nous parlerons plus loin. Signalons toutefois que pendant longtemps, le substantif a été inscrit en discours sans article représenté. Il faut croire que le mot était à cette époque senti plus près de l'expression, c'est-à-dire qu'entre l'existence du mot en langue et son emploi dans le discours, il n'y avait pas un écart suffisant pour rendre l'emploi de l'article obligatoire.

(6) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 3 janvier 1952, série a, p. 15. Inédit.

L'évolution de la langue, l'affinement des distinctions possibles au sein d'une même morphologie, et le sentiment persistant de l'existence d'un écart important entre l'existence du nom sur le plan puissanciel et son emploi momentané dans le discours ont cependant amené la création de nouveaux êtres de langage qui, à leur tour, ont pris place dans le système de la langue. Le système de l'article représenté s'est implanté ainsi peu à peu. Après une période d'alternance entre l'article zéro et l'article représenté, le recours à ce dernier s'est étendu à tout emploi normal du substantif.

L'existence de la notion permanente rappelée du fond de l'esprit, son emploi en discours avec des extensités variables, nous révèlent pourquoi s'est manifesté dans le langage ce besoin de marquer, à l'aide d'un morphème, la transition du substantif du plan de la langue à celui du discours. L'article s'avère être l'opérateur nécessaire assurant le passage du puissanciel à l'effectif; le mouvement qu'il représente amène le substantif à recouvrir un champ d'application plus ou moins large selon la visée expressive. Le passage d'un substantif dont le support était l'article zéro déclinant, plus lié à la réalité représentée, à un substantif dont le support est l'article corporel, et devenu ainsi une notion objective, démontre tout le cheminement de la langue vers l'objectivation du langage. L'évolution du substantif ne s'arrête pas avec l'avènement du système de l'article représenté; l'absence d'article (l'article zéro) devient, dans certains cas, signifiante.

Mais avant de nous intéresser à l'article zéro, attardons-nous un peu sur le système de l'article représenté. Ce système est depuis longtemps un sujet d'étude et de réflexion. Il a toutefois fallu

attendre Gustave Guillaume pour en connaître la véritable nature et la valeur en tant que mécanisme servant à faire passer le nom de l'état puissanciel à l'état effectif. Les grammairiens traditionnels ne voyaient dans l'article qu'un apport de l'histoire qui, en tant que tel, aurait pu ne pas être retenu. Dans l'esprit de ces grammairiens, l'ordre historique, celui de l'apparition et de la disparition des parties du discours, est le seul mode d'explication; l'ordre systématique, celui qui rend compte du fonctionnement et des liens qui unissent les différents systèmes de la langue, semble inexistant ⁽⁷⁾ :

"Les grammairiens traditionnels se refusent obstinément à détourner leur attention de l'axe des apports historiques afin de la tourner sur celui des rapports systématiques."

Pour expliquer l'article, il faut en effet se demander ce qu'il symbolise dans la pensée et ce qu'il représente en discours, puisque c'est l'existence de ces deux plans, l'un puissanciel, l'autre effectif, qui est à l'origine de sa création. L'article serait une figuration même de l'esprit, il révélerait de quelle façon l'esprit agit sur le langage pour en arriver à s'exprimer. L'article est un moyen de représentation agissant dans le cadre de la genèse du substantif; il assure une meilleure vision du nom que l'on inscrit en discours. L'article, privé de substance, est un support auquel un apport de matière fait défaut. Pour sa part, le substantif a besoin d'un support pour s'inscrire en discours. L'article prend donc sur lui la matière du substantif, ce qui permet aux deux mots ainsi complétés de se réaliser en discours.

(7) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 13 février 1948, série c, p. 18. Inédit.

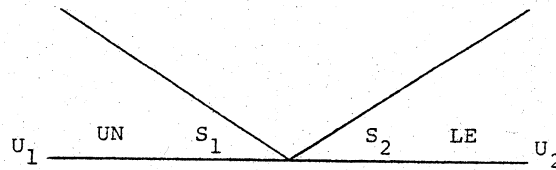
L'article remplit une double fonction: la première est d'assurer l'achèvement du procès de substantivation, en amenant le mot jusqu'à la partie du discours dénommée substantif, à l'aide des indications formelles que sont le genre, le nombre et la fonction; ceci explique pourquoi Gustave Guillaume indique dans ses conférences que le non-emploi de l'article pour le nom est un facteur d'irréalisation, par quoi il faut comprendre: d'irréalisation formelle (8). La deuxième fonction de l'article consiste dans la dénonciation de la largeur du champ d'application du substantif.

La langue a inventé plusieurs signes pour répondre à toutes les exigences de la visée expressive. La tendance de certains noms vers le concret ou vers l'abstrait, les visées particularisantes ou généralisantes attachées à ces tendances exigeaient plus d'un signe pour rendre compte de la diversité des représentations. La catégorie grammaticale de l'article se compose actuellement de trois séries de signes: la première est celle des articles dits indéfinis: *un/une*, sans pluriel, la deuxième est celle des articles dits définis: *le/la/les*, et la troisième série est celle des articles composés: *du/de la/des*. La coexistence de ces trois séries nous montre à quel point s'est affiné le sentiment de l'écart séparant formellement le nom en langue du nom en discours. Le cinétisme de l'article permet l'expression des différences expressives existant entre la forme du nom en langue et celle du nom en discours.

Le système de l'article est formé d'un premier mouvement systématique dont le symbole est *un*. Ce cinétisme est celui de l'article anti-extensif:

(8) *Principes de linguistique théorique*, p. 211.

partant de l'universel U_1 , ce mouvement a comme point d'arrivée la position de singulier S_1 . Un second cinétisme prend son départ à la position S_2 et a comme limite d'aboutissement l'universel U_2 : le symbole de ce mouvement est l'article *le* qui a une visée extensive:



Sur le plan de la langue, les symboles *un* et *le* représentent le mouvement complet portant l'esprit de l'universel au singulier et du singulier à l'universel. Chaque article est la projection dans l'abstrait de la capacité de l'esprit à particulariser (article *un*) ou à généraliser (article *le*).

L'article permet d'utiliser les capacités expressives inhérentes à l'incidence interne du substantif: plusieurs images peuvent être tirées du même nom, selon la largeur du champ d'application recherchée. Le rapport de grandeur liant la compréhension et l'extensité étant inversement proportionnel, plus l'extensité grandit, plus la compréhension diminue et vice versa. Dans *L'homme est un animal raisonnable*, il s'agit de l'humanité, mais dans *L'homme qui porte un chapeau rouge*, il s'agit dans ce cas, d'un seul individu. La réalisation du substantif dans ces emplois correspond à l'un des cas prévus par le nom en puissance; c'est pourquoi l'article représenté est alors présent. Le psychomécanisme est le suivant: au moment de son introduction dans le discours, le mouvement symbolisé par l'article est arrêté par une coupe interceptive portée dans l'un des mouvements définissant le système,

et ce, en concordance avec la visée expressive. La position alors retenue se charge d'une valeur provenant de son appartenance au cinétisme dont elle est tirée, et de son opposition aux autres arrêts possibles dans le mouvement. L'article joue donc deux rôles (9):

"Il résume deux opérations mentales. La première est la préparation de l'espace dans lequel le nom sera pensé. Ce qu'elle objective, c'est l'attente même de l'esprit. La seconde consiste à projeter le nom sur cet espace en l'y étendant plus ou moins."

Chacun des deux cinétismes dont le système de l'article est le symbole possède la même capacité de réaliser le nom, mais la valeur impulsive attachée à cette réalisation diffère avec chacun des deux articles: *un* et *le*. L'article extensif sera de rigueur là où les impressions ne seront pas liées à un fait précis: *Le chien est le meilleur ami de l'homme. L'homme est mortel.* L'article anti-extensif, au contraire, sera présent dès que la visée du discours aura pour but de mettre impressionnement en relief tel événement par rapport aux autres: *La nuit était claire, la lune semblait de glace et le froid nous transperçait. Nous nous promenions le long de la rivière lorsqu'un hurlement nous effraya.* L'article extensif relie chaque image devenue inactuelle à l'ensemble des représentations de la langue. Il se crée ainsi à l'arrière-plan de la pensée, différents degrés d'inactualité correspondant à l'expérience propre à chaque individu. Les substantifs dont l'indice de réalisation formelle est l'article *le* peuvent être inscrits en discours non plus strictement pour exprimer leur signification mais comme

(9) Gustave GUILLAUME, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, réédition avec préface de Roch Valin, A. G. Nizet, Paris, P.U.L., Québec, 1975, p. 59.

des "couleurs sur une toile", pour présenter un fond de tableau sur lequel prennent place des réalités moins inactuelles mises en relief par l'article anti-extensif (10):

"On arrive à employer les noms non plus pour peindre les choses qu'ils désignent mais pour peindre avec ces choses, comme avec des couleurs, des états d'âme, fixer des caractères (...)"

L'utilisation fréquente de l'article extensif s'explique par le caractère d'inactualité lié au fonctionnement de la mémoire. Celle-ci ne retient en effet ni le fait réel qui a provoqué l'impression, ni l'objet réel de cette impression, mais une image intemporelle de ces deux réalités. L'article extensif *le* peut cependant particulariser: les premières positions du mouvement dont l'article est le symbole sont effectivement singularisantes. Exemple: *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*. Le mouvement extensif a été arrêté dès la première position: le singulier numérique S_2 ; l'extensité du substantif est alors fixée par un article extensif qui restreint au minimum la largeur de son champ d'application.

L'article extensif n'est qu'une partie du système de l'article représenté; la tension II est une réplique systématique à la tension I dont le signe est *un*. En langue, l'article *un* représente l'entier du mouvement de particularisation; dans le discours, des coupes transversales plus ou moins précoces dans le mouvement déterminent l'extensité du nom-substantif. La tension I est un "défilé de positions pausales possibles de plus en plus

(10) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 9 juin 1939, p. 63. Inédit.

singularisantes, et, corrélativement de moins en moins universalisantes" (11).

L'article *un*, dit ponctuel, dénonce l'absence de lien entre l'idée nominale provenant de l'esprit et les images y existant sur le plan inactuel. L'idée qui passe ainsi de la langue au discours n'appartient pas encore à l'expérience stabilisée du langage de la personne: elle se distingue de l'action habituelle. Le rapport entre l'événement ou l'impression et l'idée nominale qui les exprime est fortement senti; l'actualité prend le pas sur la tendance de la langue à l'inactualité: l'expression se singularise et ne fusionne pas avec le fond de tableau sur lequel l'idée est posée extensivement (12):

"Le trait marquant de l'idée nominale que la conscience saisit en telle position, est d'être réalisée hors du passé de l'esprit. Le domaine dont elle fait partie n'est pas celui des idées ayant déjà pris corps dans la pensée, mais celui des idées en train d'y prendre corps."

L'article anti-extensif comme l'article extensif est une forme de pensée cinétique qui réalise le nom-substantif extensivement en vue de son entrée en discours. Le système de l'article représenté vaut pour tous les cas où le substantif respecte les conditions de la genèse matérielle et de la genèse formelle du nom. Selon Gustave Guillaume, l'état actuel du système de l'article représenté peut être considéré comme catégorique. Le développement de l'article n'est pas accidentel: il répond

(11) Gustave GUILLAUME, *Langage et science du langage*, A. G. Nizet, Paris, P.U.L., Québec, 1964, pp. 40-41.

(12) *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, p. 189.

à l'évolution du système de la langue, qui favorise le déplacement du nom vers un plan de pensée plus abstrait, correspondant à la recherche d'un état optimal de définition du plan de puissance par rapport au plan de l'effet. Le régime d'indépendance de la forme et de la matière accentue aussi, à mesure qu'il se manifeste, cette vision de plans distincts dans un même nom.

Le côté formel (extensif) prend, en langue, de plus en plus d'importance. Le système de la langue "réagit contre la direction naturelle du nom, et le ramène par un signe *ad hoc* vers des horizons moins lointains jusqu'à l'objet qu'il doit désigner" (13). En réaction contre cette constance formelle, livrant les mêmes possibilités expressives, va se former un nouvel article, c'est-à-dire un nouveau cheminement pour établir un rapport entre la compréhensité et l'extensité. Cet article qui sera maintenant le sujet de notre propos est l'article zéro. Avec ce dernier, il ne sera pas question de la transition, de la langue au discours, d'un des cas prévus par le nom en puissance, mais bien d'un nom portant en effet un sens dont le nom en puissance ne comporte pas expressément la prévision sous la forme précise où il se présente préconstruit, ce qui appelle une correction dont l'article représenté est incapable. Une particularité de l'article zéro est, en effet, de ne pas se restreindre au cadre de fonctionnement du nom-substantif.

Il a existé, à une certaine époque, une alternance de l'article zéro et de l'article représenté. Cet article zéro était cependant l'expression d'un article représenté en attente, et déjà

(13) *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, p. 23.

décidé, mais tenu pendant un certain temps en échec, comme l'explique Gustave Guillaume, par des résistances particulières: les noms propres, les noms d'êtres uniques abstraits ou concrets, les proverbes. La généralisation de l'emploi de l'article représenté a tendu à faire que tout substantif soit introduit en discours par cet article corporel, restreignant l'emploi de l'article zéro. Ce confinement de l'article zéro à quelques cas particuliers en a assuré la valeur expressive. Les mêmes utilisations, en se répétant, ont tendu à se repréciser et à assurer l'existence de ce nouvel article. Il doit être considéré comme un article zéro virtuellement positif. Loin d'être menacé d'élimination, il se présente au contraire en tension de définition. Dans la définition de l'article zéro naissant, un problème se pose: l'article zéro tirant son existence de la disconvenance des articles représentés dans l'expression de telle ou telle idée, il s'ensuit qu'établir les voies de cette disconvenance est difficile (14):

"C'est une chose pour un morphème de posséder une valeur certaine qu'il applique, et c'en est une autre de se chercher, comme le fait l'article zéro naissant, une valeur encore incertaine par les voies sinueuses d'une morphologie d'aversion."

L'absence d'un article représenté qui serait en disconvenance avec la visée expressive que requiert le contexte entraîne le recours à l'article zéro. Dans ce cas, le nom sort du cadre normal de fonctionnement de son extension, et sa réalisation formelle ne peut être déterminée par l'article représenté. Les articles représentés constituent l'immanence du système de l'article, tandis que l'article

(14) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 8 janvier 1942, série a, p. 24. Inédit.

zéro en constitue la transcendance. De son côté, la catégorie du nom se compose du substantif, qui représente l'immanence, tandis que l'adjectif en représente la transcendance. Le substantif est un mot qui trouve en lui-même un support pour la signification qu'il porte. Son incidence est interne. L'adjectif ne peut trouver en lui-même un support pour sa signification, il doit, par conséquent, chercher invariablement un appui à l'extérieur; son incidence est externe.

L'article zéro peut, dans certains cas, porter le substantif en dehors de son immanence: il lui exprime alors un mouvement d'incidence qui offre une grande analogie avec l'incidence externe de l'adjectif, dont le propre est de chercher en dehors de lui-même des supports à sa signification. Il se conçoit dès lors que le substantif porteur de l'article zéro fasse souvent, dans le discours, figure d'adjectif. Cette transcendance possible du substantif nous amène à considérer l'existence d'une incidence hypothétique (hétérogène) face à l'incidence catégorique (homogène) du substantif accompagné de l'article représenté. L'incidence hypothétique est alors un partage savant entre les possibilités de l'immanence et celles de la transcendance. Ce partage n'a rien de fixe et varie selon chaque cas. Il est difficile de fixer au juste ce que peut être l'article zéro, en partie à cause de cette double nature. L'article zéro est-il un avant de l'article anti-extensif? Est-il un après de l'article extensif? Ou bien est-il la transcendance de ces deux articles, c'est-à-dire du système complet de l'article représenté? Ces possibilités ont été envisagées par Gustave Guillaume et nous allons donner un aperçu de l'hypothèse que nous avons retenue pour tenter d'éclairer l'emploi de l'article zéro dans les titres d'ouvrages.

A notre avis, l'article zéro se retrouve aux deux extrémités du système de l'article représenté. L'ensemble du système de l'article étant subsumé sous le nom en puissance, dont le support est l'article zéro, il en découle, selon Gustave Guillaume, que l'article zéro subsume le système entier des articles représentés, et que cette subsumption, en conséquence, ne laisse en dehors d'elle, ni la limite de commencement, ni la limite de fin du système. Or une limite peut être référée au dedans ou au dehors de l'objet considéré. La langue les a tout d'abord faites extérieures, et par là, de par leur existence, elle les a pourvues de l'article zéro. Puis elle a tendu à interioriser ces limites, introduisant, dans le système des articles représentés, l'article zéro. L'interiorisation de l'article zéro en position de limites du système de l'article corporel ne porte que sur une des deux limites à la fois. Il y a donc deux systèmes, tous deux avec l'article zéro en position différente.

C'est du côté de l'article anti-extensif *un* que l'article zéro tendra le plus aisément à pénétrer dans le système des articles corporels (15) :

"Or le nom en puissance est, lui, virtuel par définition essentielle et par rapport à l'ensemble des articles corporels, qui en expriment chacun pour leur part un cas de réalisation. Il a par là, on le conçoit, bien plus d'affinité avec l'article anti-extensif, relativement virtuel lui-même, qu'avec l'article extensif qui ne possède pas, relativement, la même virtualité."

Les valeurs qu'il tirera de cette position, en début de système, seront celles d'un article d'anti-extension

(15) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 18 décembre 1941, série a, p. 18. Inédit.

spécial, opérant dans des conditions qui dépassent la capacité de l'article *un*. L'article anti-extensif apporte des effets de resserrement: l'article zéro anti-extensif engendre les mêmes valeurs. Dans certaines expressions, telle *Rendre à quelqu'un force et courage*, l'article zéro est présent parce que l'anti-extension symbolisée par l'article représenté ne convient pas. L'article zéro resserre dans un espace étroit deux notions que l'esprit n'a pas l'habitude de jumeler. Cela permet de créer l'impression d'un tout inséparable, la force se liant au courage. L'emploi de l'article zéro est dû au fait que l'article anti-extensif *un*, ayant comme point d'arrivée le singulier S_1 , porte intrinsèquement ce caractère de singulier numérique, ce qui l'amène à démissionner devant des noms non nombrables du type: *courage, bonté, charité, pauvreté, force, etc.*

Le jeu de l'article zéro est aussi important dans les groupes de deux noms réunis par la préposition *de*. Exemple: *Des élans de foi*. L'article zéro y dénonce ⁽¹⁶⁾:

"Une intellection anti-extensive sur support concret, généralement sur support personnel. De sorte que l'article zéro signifie l'abstrait rapporté anti-extensivement à un être éprouvant et l'article extensif *le /en comparaison/* signifie l'abstrait rapporté extensivement à lui-même, à sa propre expansion généralisatrice."

L'article zéro anti-extensif se rencontre aussi dans d'autres emplois dont nous parlerons plus loin.

Dans cette hypothèse sur la position systématique de l'article zéro situé aux extrémités du

(16) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 18 décembre 1941, série a, p. 32. Inédit.

système de l'article corporel, l'article zéro anti-extensif, limite initiale du système, est suivi d'un second article zéro, celui-là trans-extensif, limite finale du système des articles corporels. L'article zéro, en s'étendant à l'extérieur du système des articles représentés, se présente, cette fois, du côté de l'extension. Il s'est acquis une valeur extensive spéciale, opposée à la valeur anti-extensive (17):

"La valeur extensive tient à côté de la valeur anti-extensive, une place qui n'est peut-être pas aussi importante (...) mais qui ne s'en manifeste pas moins dans la langue par de nombreux emplois."

Avec l'article zéro trans-extensif, on assisterait d'après Guillaume, à l'institution en langue d'une troisième tension: cet article a aussi une valeur de concrétion, c'est-à-dire de réversion de l'abstrait en concret. L'article zéro trans-extensif prolonge la tension 2; cette continuation s'explique par le fait qu'un mouvement de pensée engagé tend, en psychosystématique, à se continuer. Le signe de cette nouvelle tension est zéro. C'est une tension qui va du large à l'étroit, mais dans des conditions qui ne sont aucunement une répétition de la tension anti-extensive liée à l'article *un*; l'article zéro trans-extensif, en effet, en reversant l'abstrait en concret, devient le porteur de transitions inachevées (18). Il est un article qui évite la réalisation mentale du substantif dans des cas précis. En ce sens, les articles zéro anti-extensif et trans-extensif ont le même rôle.

(17) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 18 janvier 1942, série a, p. 35. Inédit.

(18) *Langage et science du langage*, pp. 180-183.

L'article zéro se présente comme un article de morphologie négative, un article qui permet d'éviter que ne soient dites des choses qui ne rendraient pas correctement l'idée à exprimer. L'article zéro participe donc au système général de l'article, mais d'une manière particulière: il y a absence d'un signe corporel, et la voie normale d'insertion du nom en discours se voit selon le cas, plus ou moins modifiée. L'article zéro comporte aussi des emplois d'une plus grande variété que les articles représentés (19):

"Ces derniers opèrent dans un champ systématique limité qui se développe par en-deçà et par au-delà du singulier, alors que l'article zéro assume les effets de sens qui ne trouvent pas place dans ce champ."

Situer l'article zéro systématiquement est donc difficile, d'autant plus que les valeurs de l'article zéro sont disparates, et la propension à se regrouper sous une valeur intégrante est un phénomène à long terme dont on ne peut, selon Gustave Guillaume, voir tous les effets actuellement. C'est pourquoi notre étude de l'article zéro dans les titres d'ouvrages n'est pas une solution finale au problème de l'article, elle se veut tout au plus un éclairage sur les manifestations d'un nouveau mode d'insertion du substantif en discours. Lors de notre recherche, nous avons recueilli 1 200 titres d'ouvrages touchant les domaines les plus divers. Nous avons tout d'abord séparé les titres comportant un substantif dont le support est l'article zéro anti-extensif de ceux dont l'article zéro trans-extensif est le support. Reprenant chacun des groupes, nous les avons subdivisés selon leur

(19) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 5 février 1942, série a, p. 1. Inédit.

entourage grammatical: substantif seul, substantif et adjectif, etc. Il nous a semblé qu'ainsi, il était plus facile de voir ce qui, dans le comportement du substantif, est dû à l'article zéro et à son entourage linguistique. Nous ne donnerons ici qu'un aperçu des analyses faites pour expliquer la genèse du substantif selon l'article zéro en cause, l'espace nous étant limité.

L'article zéro anti-extensif, au titre d'*avant* de l'article anti-extensif *un*, n'est pas un article qui réalise le nom dans des conditions où le principe de fonctionnement de sa catégorie n'est pas respecté: il permet plutôt à un nom dont les conditions de réalisation ont été remplies à la limite près, mais pour lequel aucun caractérisé n'a été fixé, de se présenter ainsi en discours (20):

"Une variation d'extensité peut exister sans qu'il existe de mot chargé de sa désignation. N'étant pas nommément désignée, elle /se/ présente, faute de désignation expresse, assignée au nom en dehors duquel elle n'a pas de représentation."

Autrement dit, dans les emplois où l'article zéro anti-extensif est nécessaire, le nom-substantif serait bien réalisé symétriquement, mais la compréhension ne se fermant pas, l'incidence ne pourrait être contenue dans des limites strictes. L'ensemble des possibilités expressives du nom en puissance seraient maintenues telles quelles dans le caractérisé inscrit en discours. L'extensité du substantif

(20) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 9 mai 1957, p. 13. Inédit.

en discours couvrirait alors presque la totalité du champ d'extension du nom en langue ⁽²¹⁾:

"Aucune forme de conception n'est réalisée, la pensée demeure en suspens entre les visions possibles, individu ou espère, ou bien quelque-unes des visions intermédiaires."

Il s'agit en fait d'une question de seuil, de position-limite. Là où la compréhension est pleinement réalisée et la position-limite de clôture de cette compréhension franchie, un champ d'extension se trouve ipso facto ouvert et l'article représenté est nécessaire pour, en déterminer l'étendue. D'autre part, si la genèse du mot se réalise et que l'esprit est retenu à l'intérieur des limites de la compréhension, celle-ci ne peut livrer un objet de compréhension, et aucun champ d'extension ne peut être ouvert, rendant ainsi impossible, la présence de l'article représenté. Le caractérisé réalisé dans ces conditions se voit chargé d'une caractérisation dont la limitation n'a pas été opérée: ce qui entraîne nécessairement une imprécision quant au sens porté par le caractérisé, auquel aucun champ d'extension n'a été assigné. C'est alors que le contexte qui opère la limitation du caractérisé.

Le lecteur saisira mieux notre pensée à la suite des analyses qui suivent. Ainsi dans le titre *Grammaire du russe* l'article zéro est présent parce qu'il s'agit de la chose même qui est sous les yeux, et que dès lors l'esprit n'a pas de réalisation mentale à effectuer, ce qui rend inutile l'emploi de l'article représenté pour donner les limites de l'extension de l'objet. Le substantif *grammaire* est ici pleinement réalisé sans que la compréhension ait à se clore pour l'ouverture d'un champ d'extension,

(21) *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, p. 24.

la position-limite de clôture de la compréhension n'est pas franchie. L'article zéro anti-extensif ramène l'image à ce qui est sous les yeux et agit comme support du substantif. Avec *La grammaire du russe*, il s'agirait plutôt des règles de la grammaire, c'est-à-dire du fonctionnement syntaxique des éléments de la langue et non du volume lui-même. Dans ce cas, la compréhension est fermée et le champ d'extension ouvert est restreint à une position définie dans le mouvement de généralisation dont l'article *le* est le symbole. *La grammaire du russe* signifie: cette grammaire, celle qui explique les règles syntaxiques, et pas une autre.

Dans le cas des étiquettes: *Oeufs, Vilebrequins*, etc., l'opération de pensée qui consiste à assurer le passage du nom de la langue au discours, c'est-à-dire du puissanciel à l'effectif, est une opération qui est écartée. L'absence d'article, dans ce cas, provient d'une substitution sur le plan de la vision: de la vision linguistique que constitue le passage du nom en puissance au nom en effet, on est passé à la vision directe de l'objet désigné par le nom, épargnant ainsi au nom en puissance la nécessité d'avoir à se réaliser en un nom en effet (22). L'article représenté n'a pas sa place ici, puisque son rôle est de mesurer l'écart existant entre le nom en puissance et le nom en effet, cet écart étant de l'ordre de la vision linguistique; or, dans le

(22) Il convient de noter qu'on aurait également l'article zéro dans une publicité écrite où l'on annoncerait le prix de certaines données: *Oeufs* \$1.09 la douzaine, *salade* \$0.59 l'unité, etc. Où l'on comprendrait: *les* oeufs sont à tant la douzaine; *les* salades à ... etc. Dans le cas de l'étiquette apposée sur l'objet, on comprendrait plutôt: *des oeufs* à ... *des salades* à ... etc. C'est-à-dire qu'on penserait: "Voilà *des* oeufs à...", plus spontanément que "*Les* oeufs sont à...".

cas des étiquettes, la vision est extra-linguistique. La distance qui sépare le nom en puissance et l'objet considéré est nulle. L'article zéro indique d'ailleurs cette absence d'écart. La pensée n'a pas besoin du support formel de l'article représenté pour maintenir l'image mentale à l'intérieur des limites extensives désirées, la considération directe de l'objet y suffit. Si on considère le comportement du substantif dans le cas des étiquettes, il semble que la genèse matérielle soit complétée comme dans le cas des titres formels. Les extensivités n'ont toutefois pas à être limitées, car elles le sont par la vision directe de l'objet présent momentanément. Or si la compréhension du substantif est close la compréhension doit s'expliquer: l'article représenté est alors nécessaire pour restreindre le champ d'extension aux besoins du discours. Si aucune extensivité précise n'est appelée, l'article représenté est inutile. L'article zéro, en l'absence d'extension spécifique pour le substantif, permet, dans la détermination de la forme du mot, d'éviter une réalisation qui le rendrait disconvenant à la visée expressive et inhabile à traduire la pensée du sujet parlant.

Un autre titre assez différent, *Crime et Châtiment*, servira d'analyse-type pour les autres intitulés du même genre. Dans cet exemple, les deux substantifs sont inscrits en discours en dehors de toute situation contextuelle qui pourrait leur fournir un support fixe et restreint. Utiliser les termes *crime* et *châtiment* sans pour autant leur assigner un cadre d'application en discours, c'est laisser jouer l'impression du moment et par conséquent, donner libre cours à l'interprétation. Les deux mots ont bel et bien chacun une incidence interne, si bien que *crime* veut dire *crime*, et *châtiment* veut dire *châtiment*, mais aucun support ne se présente à la pensée, qui puisse aider à fixer la valeur de ces substantifs en

discours par rapport à la représentation que nous en avons en langue. Pour chacun de ces mots, aucune distance n'est perceptible entre leur état potentiel et leur état effectif en discours.

Dans l'exemple *Crime et Châtiment*, le caractérisant de chacun des substantifs se concrétise en discours en un caractérisé dont le support est l'article zéro anti-extensif; le champ d'extension du caractérisé est très large mais non pas sans borne. La caractérisation ne peut être limitée que par le seul contexte situationnel. La conjonction unit les formes grammaticales et en même temps les idées. Sur le plan de la caractérisation, tout se passe comme si, sous l'effet d'une visée expressive unificatrice, les deux caractérisants individuels — respectivement les mots *crime* et *châtiment* — étaient polarisés vers un seul même champ d'extension et conséquemment appliqués à un caractérisé unique au sein duquel s'opérerait leur fusion. Un tel complexe impressif ne pouvant préexister en langue, il constitue forcément un fait momentané de discours.

Une autre série de titres est formée d'un premier substantif sans article corporel, explicité par plusieurs autres mots: adjectif ou syntagme nominal. Il s'agit, dans la plupart des cas, de sujets scientifiques. Le premier substantif du titre ne concerne pas la matière elle-même, il indique la forme de présentation que l'auteur entend donner à la matière ou la perspective dans laquelle cette matière est exposée. C'est ce qu'on peut constater dans l'exemple *Guide pratique de zoologie*. Un guide est un recueil de renseignements sur un sujet quelconque. De plus, un guide présente les choses d'une manière déterminée afin que chacun puisse se sentir guidé: c'est donc un mode de présentation. Le substantif nous informe sur le

caractérisé particulier du volume: c'est un guide. L'intitulé aurait pu être *Traité de zoologie, Manuel de zoologie*, ce qui aurait constitué un traitement différent de la matière.

La présence de l'article corporel aurait amené le lecteur à s'intéresser davantage à la forme de présentation du volume (*guide*), au lieu d'attirer son attention sur la matière (*zoologie*) qui est en fait le point essentiel du titre. Les formes de présentation peuvent changer et la matière demeurer la même. L'article corporel introduirait certaines nuances que l'auteur ne veut justement pas voir se réaliser: *Un guidé pratique de zoologie* pourrait donner à croire que la consultation du volume serait plus ou moins profitable, son auteur le classant lui-même parmi une multitude d'autres possibles. L'article zéro anti-extensif apparaît, dès lors, comme le seul moyen de rendre de façon juste la pensée de l'auteur. A la suite d'un arrêt lors de la genèse de la compréhension, l'article zéro permet de déclarer l'objet de la genèse mentale dont le besoin s'est manifesté pour assurer l'expression du sujet parlant. Cet arrêt empêche le caractérisé d'être doté d'une extension déterminée, et le laisse porteur d'une caractérisation sans support formellement défini.

L'article zéro anti-extensif peut aussi être le support de substantifs situés à l'intérieur du syntagme composant le titre, et non plus, comme nous l'avons vu jusqu'à maintenant, occupant la première position. L'extensité des premiers substantifs est arrêtée et ils ont pour support l'article représenté. Le substantif qui s'appuie sur l'article zéro anti-extensif devient un fond de tableau sur lequel se pose une réalité. Ainsi dans l'exemple *Le pâturage en forêt*, on peut se demander

ce que changerait l'emploi de l'article représenté comme support du substantif *forêt*: *dans la forêt*. On poserait alors en égalité les réalités évoquées et portées par la compréhension. Ce serait la réalisation par l'article représenté des deux termes selon un rapport de continuité en accord avec le contexte situationnel. Du point de vue mécanique, ce serait la clôture des compréhensions et leur réversion en deux compréhensibles avec des extensivités déterminées en discours. On limiterait ainsi les possibilités expressives de chacun des caractérisés en posant dans un même plan de profondeur dans la pensée, les deux réalités évoquées. La caractérisation aurait un caractère externe, c'est-à-dire une réalisation qui la rendrait indépendante des autres mots du discours, et chacun des deux termes serait autonome. Mais si le titre est: *Le pâturage en forêt*, la caractérisation du substantif *forêt* ne s'applique pas à un caractérisé dont les limites sont arrêtées. La caractérisation n'arrive pas à se particulariser: elle demeure, dans le discours même, celle dont le nom en puissance est porteur. Il s'agit alors de trouver un mouvement qui restreigne cette caractérisation, et si possible, un mot capable de lui servir de limite-support. Une part de la caractérisation du substantif *forêt* est prise en charge par le substantif *pâturage*, ce qui assure au mot *forêt* une existence dans le syntagme nominal. Ce lien apport-support détermine le rapport qui unit les deux substantifs et permet de rendre la visée de l'auteur qui exige cette inter-relation entre les substantifs. La réalité n'est plus vue de l'extérieur mais de l'intérieur.

Soit, maintenant, un titre comme *La vie en prison*. La prévalence même inconsciente accordée à l'article anti-extensif sur l'article représenté

nous laisse deviner qu'à un certain moment donné, le locuteur a eu le choix entre la vision externe (la vie dans la prison) et la vision interne (la vie en prison). Le geôlier vit *dans la prison* parce qu'il n'y est que durant ses heures de travail, tandis que le prisonnier *vit en prison*, la prison étant le lieu même de son existence. L'emploi de l'article zéro entraîne un changement de préposition: au lieu de la préposition *dans*, nous avons la préposition *en* avec la modulation exposée.

Sur cette dernière observation se termine l'analyse des exemples touchant l'article zéro anti-extensif. Un point important à se rappeler est le suivant: il est possible à un substantif de se réaliser complètement sous le rapport de la matière sans que soit déclarée une compréhension arrêtée en discours. L'esprit serait retenu à la limite interne séparant la compréhension du moment où celle-ci devrait se reverser en une compréhension dont le premier moment serait la limite externe. La compréhension demeure une réalisation qui ne déclare pas son objet, ce dernier n'a pas de limite extensive précise. Se réalise alors en discours une compréhension sans cadre défini. L'article représenté, sans objet de compréhension, devient impossible, et l'article zéro anti-extensif en prend la place. Le substantif ainsi réalisé devient un fond de tableau sur lequel se posent diverses réalités mieux déterminées, ou bien il demeure seul, évoquant de multiples impressions. L'article zéro anti-extensif est un créateur d'impressions et son rôle est certainement en grande partie de révéler ce que peut contenir comme possibilités expressives le nom-substantif.

Il en est de même avec l'article trans-extensif auquel sera consacrée la dernière partie de cet exposé. Nous analyserons des titres composés de

substantifs dont la compréhension se présente complète; toutefois, sur le plan de la genèse formelle, la réalisation du substantif ne respecte pas le fonctionnement habituel de la catégorie. Le caractérisant du substantif ne trouve pas en discours un caractérisé de sa nature qui puisse lui servir d'assiette. Ceci a pour effet de l'obliger à rechercher dans un autre caractérisé un appui pour sa réalisation. L'incidence du substantif se voit en partie déferée à un autre substantif. Le substantif devient sur le plan du discours une espèce d'adjectif, puisque la caractérisation du substantif est en partie externe. Le mot demeure un mot formellement complet, mais le caractérisant est par visée de discours entraîné dans un champ de caractérisation n'appartenant pas au caractérisé de sa nature. L'emploi de l'article représenté est nécessaire pour déterminer la largeur du champ d'application du substantif dont la genèse respecte strictement le fonctionnement de la catégorie substantive. Dès l'instant où un substantif est appelé en discours sans que le caractérisant puisse trouver un caractérisé de sa nature comme support, le substantif ne saurait avoir une extensité déterminée, ce qui écarte l'article représenté.

L'article zéro trans-extensif est un mouvement de pensée qui prolonge la tension 2 du système de l'article corporel. Le substantif situé en position U_2 possède la catégorisation formelle maximale, l'emploi de l'article *le* en est le signe. Franchir cette étape amène nécessairement une variation sur le plan formel et un déplacement plus ou moins important de la caractérisation du mot. Transcender le système des articles corporels et faire appel à l'article zéro, c'est transcender le système du substantif lui-même, et donc "s'engager dans le système de l'adjectif, ou, à tout le moins, dans un cas

systématique qui en est, tout bien considéré une similitude" (23). L'article zéro trans-extensif apparaît dans les cas où le substantif perd une partie plus ou moins grande de son incidence interne, et, par ce fait, de son indépendance vis-à-vis des autres mots du discours. Le substantif conserve sa charge notionnelle en se déclarant lui-même, mais il qualifie aussi un autre mot qui sert de support à la caractérisation qui n'a pas pu être référée au caractérisé qu'il amène.

Quelques analyses permettront au lecteur de mieux se représenter ce mécanisme. Avec les exemples *Une once de courage*, *Une pinte de vin*, on recourt à l'article trans-extensif parce qu'il ne s'agit pas d'évoquer en dehors de toute limitation, *le courage* ou *le vin*, mais une dose et une quantité étroitement définies. A première vue, on pourrait être tenté de croire que la nature des deux substantifs *courage* et *vin* soit la cause de l'absence de l'article représenté, mais il suffit pour repousser cette explication de s'aviser du caractère abstrait du substantif *courage* et du caractère concret du substantif *vin*. Il faut donc chercher ailleurs la cause de l'emploi de l'article zéro transcendant. L'article corporel assure le passage du nom en effet de la langue au discours en mesurant la largeur du champ d'application du substantif; la présence de l'article représenté suppose la conservation de ce double rôle. Or dans les deux exemples qui nous intéressent, l'extensité n'a pas à être déterminée puisqu'elle est déjà annoncée par le premier substantif du groupe nominal. L'article corporel comme signe de réalisation symétrique n'a donc plus sa place, ce qui explique son remplacement, dans les circonstances, par l'article zéro

(23). *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 22 janvier 1942, série a, p. 32. Inédit.

trans-extensif. Celui-ci rend possible l'insertion du nom en discours dans des conditions particulières de réalisation. Le côté formel du substantif se voit modifié avec les conséquences impressives recherchées par la visée du discours. L'image que le sujet parlant met en place comporte en elle-même sa limite d'extensité, c'est-à-dire son cadre d'application. La modification de la genèse formelle du second substantif rend possible la limitation de son extensité par un autre substantif indiquant la largeur du champ d'application. L'article zéro recrée ainsi des liens entre des mots que l'objectivité du langage tend à rendre indépendants. Une nouvelle charge impressive permet au langage de garder sa force évocatrice et sa puissance de renouvellement.

L'article zéro permet aussi de rapprocher des mots qui peuvent entretenir certains rapports dès le plan de la langue. L'impossibilité d'utiliser l'article représenté dans certains complexes expressifs tend à prouver l'existence de liens entre divers mots en langue. Ces relations pourraient être dues à l'habitude d'employer deux mots ensemble avec l'article représenté ou bien être le produit de rapports sémantiques sous-jacents entre les termes réunis. Le titre *Un soldat de carrière* en est un exemple. L'auteur, en choisissant ce titre, cherche à attirer l'attention sur la vie d'un soldat en particulier et non pas sur le métier de soldat, sinon il aurait intitulé son volume: *La carrière de soldat*. L'auteur veut mettre en valeur l'individu qui est *soldat* mais en déterminant à quel type de *soldat* il appartient. Pour atteindre son but, il utilise le substantif *carrière* sans article corporel. Qu'arrive-t-il? Le substantif *carrière* est inscrit en discours sans support déterminé pour sa charge notionnelle; le champ d'application du caractérisé n'est pas fixé. L'idée de l'auteur est de

caractériser le substantif *soldat* à travers le mot *carrière*. Ainsi doté d'une fonction adjectivale, le substantif *carrière* devient le déterminant d'un autre substantif, il obtient ainsi une assiette pour sa charge notionnelle et peut s'inscrire en discours comme substantif. Cela implique pour le mot *carrière* une dérogation à la norme de fonctionnement du substantif (24):

"Au lieu de l'incidence interne à sa connotation, qui est celle du substantif, on a fait usage d'une incidence externe à la connotation qui rappelle celle de l'adjectif."

Dans un autre exemple *Un chien de berger*, nous voulons attirer l'attention du lecteur sur la valeur qualitative reliée à la compréhension. La distinction séparant *Un chien de berger* et *Le chien du berger* est en effet qualitative. *Le chien du berger* déclare l'identité du *chien*, puisque le *chien* et le *berger* sont connus (appartenance réelle). L'extensité est restreinte à un seul individu, *un chien* et *un berger*. Si nous substituons au mot *du* le mot *de* à savoir *Le chien de berger*, nous nous apercevons que la compréhension du substantif *berger* n'est plus la même, il ne s'agit plus d'un *berger* particulier mais de n'importe quel *berger*: nous avons maintenant une variété dans l'espèce *chien* (appartenance virtuelle) (25):

"Tout se passe, en français, comme si, dans le cas d'une appartenance réelle, le second substantif (le déterminant) réuni au premier (le déterminé) par la préposition DE se définissait dans son champ propre au-delà du champ II d'adjectivation

- (24) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 22 janvier 1942, série a, p. 31. Inédit.
(25) Joseph PATTEE, *L'article zéro en allemand*, thèse de maîtrise ès Arts, soutenue à l'Université Laval, 1973. Inédit.

du premier: /Le chapeau de la femme/. Mais aussitôt que l'on passe à un rapport d'appartenance virtuelle ou nulle, il semble que le second substantif ne se définisse plus dans son champ propre mais dans le champ II d'adjectivation du premier (Un chapeau de femme)."

Dans le cas de *berger* dans *Le chien de berger*, l'extensité est non seulement plus large mais indéterminée. Cette indétermination modifie aussi la position du substantif *chien*, puisque l'article *le* dans ce cas peut signifier indifféremment un *chien* particulier: *Le chien de berger que tu vois là-bas*, ou bien il peut signifier la race elle-même: *Le chien de berger est un animal fidèle*. De là, il n'y a qu'un pas à franchir pour arriver à l'exemple *Un chien de berger*; les deux éléments sont indéterminés, l'un par la position occupée dans le mouvement de particularisation symbolisé par l'article *un*, l'autre par l'indétermination de l'extensité du substantif *berger*. Le champ d'application du substantif s'étend à tous les *bergers*. La compréhension s'en ressent, elle ne peut être liée à la représentation d'un ensemble sans être vague et imprécise. Ce qui nous amène à dire que l'article zéro est le signe d'une variation de la réalisation du caractérisé, variation dont le siège est l'incidence elle-même, reliée à l'extension du mot. La base de cette variation est formelle: ce que nous venons de faire voir: la matière du substantif n'est pas directement en cause. C'est sur le mécanisme de la genèse formelle que s'exerce l'influence de l'article zéro.

Au fur et à mesure que nous avançons dans l'analyse des exemples, il semble de plus en plus évident qu'il existe une certaine limite dans le jeu de la variation formelle, et que de la dépasser risque de remettre en question la genèse matérielle

elle-même. Une nouvelle étape se présente: des modifications touchant la genèse matérielle assurent à la langue de nouveaux moyens expressifs. Nous ne pourrions malheureusement pas aborder ce champ d'étude puisque nous n'avons pas rencontré ce type de réalisation dans les titres d'ouvrages. Toutefois des exemples comme *Un goût de sel* nous laissent entrevoir ce que pourrait être la dématérialisation du substantif. Nous savons que dans ce cas ⁽²⁶⁾:

"L'article zéro dénonce que le caractérisant que constitue le substantif trouve un caractérisé en dehors du champ de la connotation substantive. Avec *un goût de sel*, il ne pourra donc, sous l'article zéro, désigner la matière "sel", qui fait partie de ce champ. Et c'est ainsi que le caractérisant "sel", par une incidence externe à son champ de connotation, aboutira à un caractérisé qui sera non pas la matière dénommée *sel*, mais une sensation momentanément éprouvée par une ou plusieurs personnes."

A lire ce commentaire de Gustave Guillaume, on serait tenté de croire qu'il y a, dans cet exemple, une dématérialisation, puisque le caractérisant aboutit à un caractérisé qui n'est pas la matière dénommée *sel*. Tel n'est cependant pas le cas, et l'analyse qui suit fera voir ce que le substantif réalisé représente réellement mais par un mode de représentation différent, la matière dénommée *sel*. Ce qui le distingue de l'habituelle réalisation du substantif *sel*, c'est l'absence d'un caractérisé déterminé, amenant ainsi le caractérisant à chercher appui sur le substantif *goût* pour s'inscrire en discours. Nous rejoignons ici le commentaire de Gustave Guillaume: le *sel* ne se dit plus de lui-même, mais il se dit de son *goût*, d'où une impression concrète de salinité momentanément éprouvée.

(26) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, 22 janvier 1942, série a, p. 15. Inédit.

Parler du *goût du sel*, c'est rapporter à la réalité *sel* un de ses attributs tandis que parler d'un *goût de sel*, c'est réduire la même réalité à un seul de ses constituants, et ne l'envisager que sous ce rapport. On pourrait dire un certain nombre de choses concernant le *goût de sel*, mais il n'y a que l'expression *goût de sel* qui puisse se dire de plusieurs choses: *Cette pomme a un goût de sel, Ce sucre a un goût de sel.* Utiliser l'expression *goût de sel*, c'est caractériser une chose, par contre, employer *goût du sel*, c'est décrire une réalité. La genèse du substantif *sel* avec l'article corporel nous oblige à considérer comme objective et inactuelle, l'évocation du goût, et celui-ci ne peut être appliqué qu'à la matière pleinement réalisée. Mais si le substantif *sel* a pour vecteur d'insertion en discours l'article zéro trans-extensif, sa réalisation en tant que nom substantif est asymétrique et son incidence devient partiellement externe. Le substantif *sel* a ainsi en discours une fonction adjectivale et il caractérise le substantif *goût*. Le mot *sel* est un substantif auquel, par visée de discours, on a enlevé la possibilité de référer directement son contenu notionnel à lui-même, l'obligeant ainsi à avoir une incidence externe partielle, ce qui explique sa valeur adjectivale.

L'article zéro trans-extensif est un mouvement de pensée permettant de faire voir, à travers la forme substantivale, la matière notionnelle sous une représentation renouvelée: il est l'in ice, ainsi que le montrent les exemples analysés, d'une genèse asymétrique du substantif. Il correspond à l'impossibilité, pour rendre une impression particulière et répondre aux besoins de la visée du discours, de recourir à l'un des cas prévus par le nom en puissance. Ce qui explique que l'on soit alors

obligé de se limiter aux capacités expressives du substantif, dont on doit tirer les ressources nécessaires à la formation du discours. On a affaire, en ce cas, à un substantif dont le caractérisant est détourné, faute d'un caractérisé déterminé, vers un autre substantif qui, sans être de sa nature, lui sert d'assiette. Un tel substantif, privé de sa caractérisation, ne peut être indépendant: c'est pourquoi sa fonction est adjectivale et son incidence en partie externe. La forme du substantif est modifiée selon les besoins du discours et l'article zéro trans-extensif est l'agent de cette transformation.

Notre analyse se termine avec cette dernière observation. Dans cet exposé, l'étude de l'article zéro anti-extensif et trans-extensif nous aura permis d'entrevoir l'évolution du système même constituant la langue. Après avoir complété le mécanisme de formation du substantif, la langue, habile à tirer parti de cet outil que représente la forme substantive dont elle a maintenant un maniement plus fin, évite en effet de se laisser emprisonner dans une rigueur formelle, et conserve, grâce à l'article zéro, une certaine malléabilité à la forme ainsi que les possibilités expressives qui y sont rattachées. Ce qui revient à dire que la genèse du substantif peut s'effectuer selon des scénarios divers, ainsi qu'il ressort des exemples que nous avons produits, où, pour répondre aux besoins du discours, l'on voit la fonction adjectivale se substituer à la fonction substantive. Il pourrait en être ainsi du genre et du nombre, de l'incidence, et même, certains traits caractéristiques de la matière notionnelle pourraient être soustraits au substantif. Nous touchons alors au domaine de la dématérialisation du substantif. Dans ce type de réalisation, la genèse matérielle du substantif est elle-même asymétrique par visée de discours. La

langue est constamment à la recherche de moyens nouveaux pour satisfaire aux exigences grandissantes de la visée expressive. La formation de groupes complexes est une richesse presque inépuisable, puisque ce sont les éléments mêmes constituant le mot qui servent à construire de nouvelles représentations. La langue ne saurait que tendre vers une telle utilisation du substantif dont les possibilités expressives sont immenses, ce qui explique en partie le développement de l'article zéro.

Ce dernier correspondrait toujours à la non-possibilité de recourir à l'un ou l'autre des cas d'emploi prévus en langue pour tel substantif particulier. "C'est ce qui condamne à se rabattre sur les capacités expressives liées au système général du substantif, prenant elles-mêmes appui sur la puissance combinée du contexte grammatical et situationnel" (27). L'article zéro semble représenter une tendance essentielle de la langue qui au moment de la genèse du mot, cherche constamment, en utilisant le même matériel linguistique, à en obtenir le maximum d'expressivité par de savants jeux d'équilibre entre la matière et la forme. L'article zéro s'avère être, en définitive, un phénomène dans lequel se révèle le génie de la langue.

Nous osons espérer que notre exposé sera, en dépit de sa brièveté, parvenu à donner au lecteur au moins une première aperception de la complexité d'une recherche ayant pour objet l'article zéro. L'objectif des pages qu'on vient de lire était, sans plus, de montrer quelques-unes des ramifications subtiles du problème. On pourrait a priori s'étonner qu'une catégorie grammaticale aussi menue

(27) Note de M. Valin sur notre thèse.

et ténue en apparence débouche sur un tel noeud de problèmes. Mais une réflexion conduite avec des moyens et dans des perspectives de la psychomécanique du langage apprend très vite au chercheur soucieux d'embrasser le problème de l'article zéro dans toute l'étendue de sa complexité qu'il est là aux prises, à travers le problème plus général de l'article, avec l'un des genres d'opérations et de formes les mieux faits pour nous renseigner sur les "mystères du langage".

COMPTE RENDU

par Jean-Guy LeBel

FÓNAGY, Ivan & LÉON, Pierre R. (Dir.) - *L'accent en français contemporain*, *Studia Phonetica* 15, Didier, 1980, 233 p.

Dans l'avant-propos de ce recueil, Pierre LÉON affirme déjà que "Les contributions que l'on présente ici devraient faire date dans l'histoire des études sur l'accent français." (p. IX) Donc le défi est gros, et je peux dire tout de suite que la matière est abondante et prometteuse: il y a sept articles qui, effectivement et à leur façon, infirment, modifient ou remettent carrément en question soit des idées reçues, soit des théories avec lesquelles nous vivions confortablement. Je dirais même que certains articles vont sûrement mettre mal à l'aise quelques professeurs de français L₂ qui trouvaient déjà suffisamment difficile l'enseignement de la prosodie, sans qu'on vienne davantage les perturber en leur disant que, peut-être, l'accent n'existe pas en français, ou encore qu'il ne tombe pas là où apparemment il tombait pour tout le monde.

Enfin, voyons ensemble l'essentiel de chacune de ces contributions *révolutionnaires*.

I- Philippe MARTIN, *Une théorie syntaxique de l'accentuation en français* (12 p.).

Je me suis senti mal à l'aise devant ce premier article très aride: je me permets de suggérer aux éditeurs de mettre, à l'avenir, au début d'un recueil de ce genre une contribution plus *accrochante* pour le lecteur, surtout s'il n'est pas très friand — comme moi — de l'allure *haute mathématique* d'un article.

Je me contenterai donc de reproduire les mots de LÉON à l'effet que "Martin rejoint les conclusions de Rigault, en soutenant que l'accent tonique est une manifestation de l'unité prosodique minimale; la variation de hauteur mélodique en est la marque privilégiée." (p. X)

II. Mario ROSSI, *Le français, langue sans accent?* (39 p.).

J'ai particulièrement apprécié cette contribution de ROSSI qui, après avoir présenté les théories actuelles, nous livre une étude psychosémantique étoffée. Il a soumis, à 15 auditeurs, 36 phrases ordonnées par couples du type: *il nous dénatte / il noue des nattes; ... c'est la morsure / c'est la mort sûre*. Après une analyse acoustique de ces données, l'auteur conclut que "l'intonation est un actualisateur de la hiérarchie syntaxique." (p. 39)

Et à la question posée dans son titre, ROSSI répondra:

"L'interprétation des résultats nous conduit à penser que le français est une langue sans accent, en ce sens que l'accent et l'intonation ne constituent, ni par leur nature, ni par leur fonction, deux unités distinctes. Mais il reste que les morphèmes et les lexèmes ont des propriétés accentuelles: toutefois, l'accentème qui les caractérise n'est qu'un générateur d'intonation, il ne peut être, comme dans les langues à accent libre, un générateur d'accent de mot." (p. 39)

III- Ronald WARREN & Laurent SÂNTERRE, *Les paramètres acoustiques de l'accent en français montréalais* (11 p.).

L'accent dont parlent ici les deux auteurs est l'accent neutre par opposition à l'accent affectif et phonostylistique. Ils présentent leur étude comme une première étape où la description — qui leur pose déjà assez de problèmes — l'emporte sur le reste.

WARREN et SANTERRE nous livrent les résultats suivants:

- a) la durée est le paramètre acoustique le plus souvent impliqué dans le processus de mise en relief accentuel;
- b) la hauteur du fondamental vient en deuxième lieu et "la plupart du temps, à l'augmentation de la hauteur semble s'ajouter celle de la durée" (p. 60);
- c) l'intensité est le paramètre acoustique le plus rarement utilisé des trois, les auteurs ajoutant même une parole de DELATTRE (1966) à l'effet que "c'est dans l'absence d'intensité préminente que réside une des caractéristiques les plus frappantes de l'accent français." (p. 60)

Mais le mot de la fin est méthodiquement prudent:

"La conclusion la plus nette qui se dégage de ces données, c'est que l'accentuation se fait en français montréalais au moyen de configurations acoustiques très variées, dont certaines sont plus fréquentes chez certains locuteurs que chez d'autres." (p. 62)

IV- Fernand CARTON, *L'accentuation dans le français dialectal du Nord de la France* (26 p.).

Tout comme ROSSI dans l'article précédent, CARTON se pose la question à savoir s'il y a un accent en français. Nous retrouvons ici, remaniés, plusieurs chapitres de sa thèse multigraphiée en 1972.

Il nous donne les analyses auditives et acoustiques de 12 enregistrements effectués dans 5 communes du Nord, soit Lille, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Hem et Flers-lès-Lille. Les résultats montrent quelques différences intéressantes entre les patoisants/non patoisants, en particulier celle où l'énergie consonantique est plus forte pour les premiers (p. 73), ce qui occasionne chez des patoisants des phénomènes tels que la diphtongaison (fausses et vraies diphtongaisons), la dénasalisation partielle et l'ouverture des voyelles.

Selon CARTON, la fonction démarcative l'emporte de beaucoup en finale. Il termine son article en nous mettant en garde contre une terminologie trop évasive qui ne fait que mêler les cartes: il demande aux phonéticiens et linguistes de ne pas devenir *dupes de leurs métalangues*. A la lecture de ce recueil d'articles, je souhaite de tout coeur à CARTON et à nous tous que son auditoire envahisse le désert!

V- Pierre LÉON & Monique LÉON, *Observations sur l'accentuation des français régionaux* (14 p.).

L'analyse d'échantillons d'entrevues effectuées dans 13 régions de la France (du Nord au Sud) révèle que dans plus de 50% des cas il est difficile de percevoir la place de l'accent. D'autre part, quelques cas montrent qu'un peu comme en anglais ou en allemand, langues à accent variable, "le syntagme s'organise autour d'un accent qui semble fonctionner comme pivot du groupe." (p. 98)

Dans les cas où le personnel (des tests auditifs) a détecté sans ambiguïté l'accent, ce dernier se trouve quasi toujours en finale de groupe. Les LÉON affirment que l'accent joue alors un rôle très nettement démarcatif. (p. 100)

Un examen, à titre de curiosité, des paramètres acoustiques permet de constater que "la durée est le paramètre toujours présent dans la manifestation accentuelle." (p. 103) La durée l'emporte sur la hauteur et sur l'intensité (bonne dernière) tant au Nord qu'au Sud de la France.

"En bref, les accents ne sont pas en train de disparaître du français standardisé, ils sont tout simplement en train de changer de place et de fonction." (p. 105)

VI- Vincent LUCCI, *L'accent didactique* (15 p.).

L'accent dont il est question est cette mise en évidence du tout début des mots que l'on appelle généralement *accent didactique* ou encore *intellectuel*.

C'est à partir d'un échantillon de 601 de ces accents, perçus par 20 personnes qui ont écouté des extraits de lectures et de conférences de trois enseignants, que LUCCI dégage les constatations suivantes:

- 1) la plus ou moins grande probabilité d'accentuation didactique est fonction de la structure syllabique: a) 93,23% des mots ayant reçu un accent didactique commencent par une *consonne*, b) et parmi ces mots à initiale consonantique 77,41% d'entre eux commencent par un *groupe consonantique* ou par une *occlusive*;
- 2) "(...) il apparaît que l'accent didactique ne se réalise pas de manière aléatoire sur tous les mots. Les mots les plus longs, les plus rares dans la chaîne parlée, ont une probabilité d'accentuation initiale plus importante." (p. 109);
- 3) tout comme pour la structure initiale de la syllabe et pour la longueur du mot, il semble y avoir une corrélation entre la longueur du groupe rythmique et la fréquence de l'accentuation didactique à l'initiale du groupe: ainsi, dans la conférence, 66,66% des groupes de plus de 12 syllabes reçoivent un accent didactique, alors que seulement près de 15% des groupes de 1 à 4 syllabes en reçoivent un.

L'auteur nous donne de nombreuses autres constatations que le lecteur aura intérêt et plaisir à lire, et je me restreindrai à l'essentiel de sa conclusion:

"L'étude a permis de constater que l'apparition de cet accent était, dans une large mesure, conditionnée de manière complexe à plusieurs niveaux: phonétique, sémantique, grammatical. Cet enchevêtrement de tendances mis à jour grâce à une étude statistique de facteurs divers mais en réalité bien imbriqués, ne nous permet pas de parler de règles fixes comme en syntaxe, par exemple.

Ce qui caractérise par ailleurs l'accent didactique, c'est d'une part sa valeur stylistique de marque du parler d'une classe socialement favorisée, et, d'autre part, son fonctionnement en tant que paramètre "situationnel" qu'on ne rencontre pratiquement pas dans la conversation des locuteurs qui l'utilisent par ailleurs." (p. 119).

VII- Yvan FÓNAGY, *L'accent français: accent probabilitaire (dynamique d'un changement prosodique)* (111 p.).

Cette substantielle étude résume des analyses qui ont été effectuées entre 1940 et 1975 tant à Budapest qu'à Paris.

En premier lieu, FÓNAGY résume les nombreuses recherches qui touchent l'accent français, puis il énonce ses hypothèses et nous propose ses interprétations des phénomènes qu'il a observés.

Il y a d'abord pour lui l'*ambiguïté* de l'accent en français qui "est souvent moins marqué, plus <<fuyant>> que dans les autres langues romanes, dans les langues germaniques et slaves ou dans le hongrois." (p. 130) Dans les tests français, un bon accord entre les sujets-auditeurs est rare, tandis qu'il est la règle, par exemple, dans les tests hongrois.

Il y a ensuite la grande *mobilité* de l'accent en français moderne où "la variabilité est le trait le plus caractéristique de l'accent phrastique." (p. 137) FÓNAGY affirme même que cette mobilité de l'accent, qui s'étend au vocabulaire entier et aux structures syntaxiques, a pour conséquence "l'insensibilité à certaines variations accentuelles (physiquement importantes), et d'autre part, favorisera l'accentuation <<flottante>> des mots et des syntagmes." (p. 141) Le français, langue dite à accent fixe, présenterait donc une *variabilité* insoupçonnée jusqu'à maintenant.

L'auteur poursuit en développant les points suivants: les tendances rythmiques et structures syntaxiques, l'accent et la modalité des énoncés, le schème accentuel et le poids sémantique, la capacité distinctive latente, et l'aspect diachronique où il remonte dans ses considérations jusqu'au siècle dernier.

FÓNAGY termine par une projection synchronique du changement accentuel, car pour lui "l'accent français nous

offre, à n'en point douter, le rare spectacle d'un système prosodique en évolution." (p. 171) Il met alors en évidence les tendances évolutives de l'accent français depuis le début du XXe siècle.

Comme le lecteur l'a facilement constaté, nous sommes constamment ballotés d'un point à l'autre dans cet ouvrage: il y a ou il n'y a pas d'accent en français, et s'il y en a un, il a ou il n'a pas trop de valeur, ou encore sa valeur est tellement différente de ce que nous pensions jusqu'à maintenant, et ainsi de suite d'un article à l'autre. Mais il y a au moins une chose de sûre, on ne s'endort pas à lire ce recueil et nul doute que ce dernier va alimenter quelques conversations de prochains mini colloques.

COMPTE RENDU

par Pierre Martin

HAGÈGE, Claude et HAUDRICOURT, André, *La phonologie panchronique*, Paris, PUF, 1978, 223 p.

CLAUDE HAGÈGE et ANDRÉ HAUDRICOURT viennent de nous donner un beau livre, un livre utile et stimulant. Après les travaux de E. SIEVERS (1876), de P. PASSY (1890) et de H. SWEET (1900), après ceux de D.W. WHITNEY (1875), de O. JESPERSEN (1922), de E. SAPIR (1921) et de F. DE SAUSSURE (1878 et 1915), après les "Prinzipien der historischen Phonologie" (1931) de R. JAKOBSON, les *Grundzüge der Phonologie* (1939) de N.S. TROUBETZKOY, le *Manual of Phonology* (1955) de C.F. HOCKETT, *L'économie des changements phonétiques* (1955) et *Evolution des langues et reconstruction* (1975) de A. MARTINET et les *Problèmes de phonologie diachronique* (1972) de A. HAUDRICOURT; après tous ces grands moments donc, de la phonologie diachronique générale, pré-structurale et structurale, l'ouvrage des auteurs apporte indiscutablement une contribution riche et originale aux études qui essaient d'expliquer "comment les sons changent dans les langues" (tel est le sous-titre de l'ouvrage). Ce n'est pas l'innovation méthodologique à tout prix qui caractérise la démarche de HAGÈGE et de HAUDRICOURT, ni la recherche forcenée de la nouveauté dans l'explication du changement linguistique, quoique, le plus souvent, la formulation et la tentative de systématisation des types d'évolutions constatés dans l'histoire des langues les plus diverses (ce que les auteurs appellent "phonologie panchronique" ou "phonologie diachronique générale") leur soient propres. Plutôt, leur livre a le très grand mérite de poser les règles du changement phonétique et d'établir les tendances les plus universelles des systèmes phonologiques en s'appuyant toujours sur une

vaste documentation linguistique (indo-européenne et non indo-européenne), qui va des langues amérindiennes aux langues d'Asie du sud-est, en passant par les langues d'Océanie, d'Afrique, du Caucase, les langues sémitiques, les langues ouraliennes, les langues indo-aryennes, ainsi que, bien sûr, les langues d'Europe de l'ouest. Les spécialistes de chacune des langues pourront, dans certains cas possiblement, trouver à redire sur l'un ou l'autre point particulier, sur l'une ou l'autre interprétation des faits. Un exemple: dans le domaine amérindien, il n'y a pas de groupe "algon-ritwan" (p. 133), l'hypothèse de SAPIR (1929), sous-jacente ici, ayant été abandonnée depuis longtemps. Mais ce point de détail fort mineur, ainsi que les autres (moins mineurs, le cas échéant) que l'on pourrait soulever, forcément inévitables compte tenu du nombre considérable de langues auxquelles l'on a eu recours ici pour illustrer les types (plus de 370 langues citées), n'enlèvent évidemment de valeur ni à la méthode utilisée ni aux généralisations proposées.

Après avoir établi l'objectif poursuivi (une contribution à la restauration de la dimension historique des langues et de leur diversité) et après avoir défini les concepts opératoires qui interviennent directement (langue, base articulaire, syllabe, accent, écriture) les auteurs analysent les "causes" des changements phonétiques: rapports entre les ruptures d'équilibre, la fréquence, la marque et la complexité; le contact des langues et notamment le bilinguisme comme pression externe; interrelations des facteurs internes (propres aux systèmes) et des facteurs externes (sociaux au sens large), des déterminismes physiques (fortuits ou structurels) et des déterminismes sociaux, dans l'évolution linguistique; répartition géographique des types de systèmes phonologiques. L'ouvrage se répartit ensuite en trois grands chapitres: 1. le maintien des oppositions phonologiques (avec une étude approfondie des différents types de transphonologisations) 2. les changements apportés aux oppositions phonologiques (avec une étude du rôle de l'expressivité, de l'emprunt, de l'affirmation de l'identité du groupe et du substrat, dans l'augmentation

et la diminution) 3. les évolutions générales des séries et des ordres (les types de systèmes consonantiques et vocaliques; nature et causes de leur évolution).

Ce dernier chapitre pourra paraître aux yeux de certains quelque peu moins novateur et moins original. Il est vrai que TROUBETZKOY, MARTINET et HOCKETT, entre autres, avaient antérieurement été assez loin sur ce plan. Mais il n'en reste pas moins que ce chapitre, tout autant que les précédents, est théoriquement pénétrant et bien étoffé en ce qui concerne l'illustration linguistique. Par ailleurs, à la lecture d'autres passages (p. 13, par exemple), d'aucuns pourraient être tentés de penser, à tort, que les auteurs expliquent, en définitive, le maintien des oppositions par l'existence même du système et de sa raison d'être (c'est-à-dire la communication; donc, les oppositions utiles, à savoir, celles qui assurent un grand nombre de distinctions, se maintiendront le mieux) et le changement du système par les seuls facteurs individuels et sociaux. Or, bien entendu, rien n'est plus contraire à la pensée de HAGÈGE et de HAUDRICOURT. A plusieurs reprises, les auteurs s'élèvent contre le "monisme explicatif" et insistent pour que toute méthode tienne compte d'une double "polarité fondamentale", l'opposition entre les facteurs internes et les facteurs externes, ceux-ci interférant et entrant, à divers moments de l'évolution du système, en harmonie ou en conflit les uns avec les autres. Le livre entier constitue à cet égard un excellent témoignage.

A B S T R A C T S

LA NOTION DE THÈME EN FRANÇAIS ET EN LATIN

Analyse typologique d'un slogan

Jacques Maurais

The subject-predicate binary structure of French and of Latin, which is found more often in spoken than in written language, is also known in languages which are genetically unrelated. The subject is characterized morphologically by the use of an unmarked form. In the old Indo-European languages it was the nominative which was semantically unmarked, but this presented a curious anomaly since it involved the use of a morphological mark; this mark must originally have been a subjectivizing particle. In French and Latin, the predicate usually includes an anaphoric element relating to the subject.

LE FUTUR SIMPLE ET LE FUTUR PROCHE

DANS LE FRANÇAIS PARLÉ DANS LA VILLE DE QUÉBEC

Denise Deshaies et

Eve Laforge

This paper examines the linguistic contexts which favor the use of the future formed with *-rai* and the use of the periphrastic form *aller* + infinitive; the aim is to analyse their referential meanings.

HIÉRARCHIE DES DIFFICULTÉS DANS L'APPRENTISSAGE

DES PHONÈMES DU FRANÇAIS PAR LES ÉLÈVES INUIT

DU NOUVEAU-QUÉBEC

Conrad Bureau

avec la collaboration de

Claude Rochette

This article presents the results of a test constructed on the basis of a comparison of the French and Inuktitut phonological systems, and a hierarchisation of the

learning difficulties encountered. This leads to a discussion of the pedagogical implications that emerge from the study.

QUELQUES INCONGRUITÉS RELEVÉES DANS LE DRAE
À PARTIR DES DÉFINITIONS DES ETHNIQUES EN *-ense*

Hélène Brouard et
Carmen Turcotte

This research note points out some inconsistencies in the definitions of ethnic adjectives ending in *-ense* in the dictionary of the Spanish Academy. First, we describe the inconsistencies concerning the number of items included in the definitions and the order in which these items are presented; then we concentrate on the content of each of the items identified. Finally, we propose a definition model for ethnic adjectives in *-ense*.

"LES FONCTIONS SUFFIXALES EN ESPAGNOL MODERNE"

Silvia Faitelson-Weiser

In this article, after making a bibliographical survey of the question, we try to describe the different functions (*lexicalization without pre categorization, pre categorization and non-lexicalization*) that a suffix can assume in Modern Spanish and to identify the factor, namely the "moment" in which the suffix intervenes in the formation of the word, which is responsible for this diversification of functions.

LE SUBJONCTIF AVEC "APRÈS QUE":
FAUTE OU VARIATION SIGNIFICATIVE?

Jean Dolbec et
Daniel C. LeFlem

The growing use of the subjunctive instead of the indicative in temporal subordinate clauses introduced by *après que* is a fact of the recent history of French

which has attracted a great deal of attention in grammars and other writings on language. This phenomenon, the exact causes of which remain mysterious, must not be seen as an attack on the logic of the language or as the substitution of one linguistic automatism for another. This article, which is based on a test given to about a hundred subjects, aims to show that the choice of mood results from a critical judgment ("*pesée critique*") on the part of the speaker: a judgment which brings into play the intrinsic meanings of the indicative and the subjunctive as well as the speaker's interpretation of the meaning of *après que*, which is itself conditioned by certain contextual factors and the intended sense.

LA DÉFINITION DES FONCTIONS APPOSITION
ET EPITHÈTE EN GRAMMAIRE TRADITIONNELLE

Jean Boudreau

This study of the functions *apposition* and *attribution*, as they are defined within traditional grammar, is designed to provide a constant comparison and contrast between the definitions and observed syntactic patterns.

QUELQUES PROBLÈMES LIÉS A L'EMPLOI
DE L'ARTICLE ZÉRO EN FRANÇAIS

Jean-Claude Desailliers

Word definition in language (*langue*). The system of the article. The zero article. The anti-extensive zero article; the trans-extensive zero article. The zero article in a few book titles.